

1...bis

Belgique-België

P.P.

1050 Bruxelles 5
1/7658

TRIMESTRIEL
BUREAU DE DÉPÔT : 1050

...bruxelles informations sociales

février 2005
n°154

dossier

RÉPONSES à l'isolement social

Politico-Social

- Un décret pour la cohésion sociale** 4
Catherine François - Alain Willaert
- Accompagnement et suivi actifs des chômeurs** 8
Pierre-Alain Gerbeaux

Société

- De la lutte contre la pauvreté à la cohésion sociale ?
Un glissement sémantique révélateur !** 11
Baudoin Massart et Xavier Bodson

Dossier Réponses à l'isolement social

- L'isolement social en perspectives ou quand le lien social s'effiloche...** 13
Abraham Franssen
- Les CASG répondent à l'isolement social** 20
Corinne Huygens, en collaboration de Michel Hemmeryckx et d'Alain Willaert
- Une Banque du temps pour recréer du "lien social"** 24
Catherine Morenville
- Participation culturelle, sociale et sportive : nouvel horizon pour les CPAS ?** 25
Catherine Morenville
- La rupture des liens, une conséquence du surendettement** 28
Truus Roesems et Annette Perdaens
- Internet et isolement social : réalité ou... désinformation ?** 33
Olivier Swingedau
- La figure du sans-logis comme paradigme de l'isolement social** 37
Coordonné par Jean-Louis Linchamps
- Seul dans la ville, ...** 40
Muriel Maldague
- L'isolement social, inévitable moment de vie
de la personne âgée ?** 41
Muriel Maldague
- Immeubles bruxellois en fête** 44
Muriel Maldague

Portrait

- Fabienne Hariga : «Je suis une personne stable...
dans son besoin de bouger !»** 45
Olivier Swingedau

Lecture

- Ecrivaines africaines** 52
Pierre De Proost

Culture

- Femmes immigrées, femmes isolées ?** 54
Catherine Angelini

**Bis n° 154 – février 2005**

Bruxelles Informations Sociales est la revue périodique du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique asbl.

Le bis est membre de l'association des Revues Scientifiques et Culturelles.

Editeur responsable

Philippe Laurent
Avenue Voltaire 135 – 1030 Bruxelles
Tél. 02 511 89 59 – 02 644 04 81
Fax : 02 245 23 02
E-mail : info@cbcs.be
Site : www.cbcs.be

Conseil d'administration

Elisabeth Andrien, Caroline Coppee,
Catherine Reynaerts, Christine Collard, Eric
Messens Gustave Stoop Jean-Charles
Houzeau Jenny Rose, Marc Dumont,
Lydwine Verhaegen, Martine Dédal, Michel
Hemmerlyckx, Michel Pettiaux, Milou Depré,
Nathalie Hoffstadt, Nicole Grimberghs,
Philippe Laurent, Manuel Larsson de Castro,
Solveig Pahud, Carine Vandroogenbroeck

Comité de rédaction de ce numéro

Catherine Angelini, Pierre Blaise, Nathalie
Cobbaut, Pierre De Proost, Isabelle Fokan,
Axel Hoffman, Nathalie Hoffstadt, Corinne
Huygens, Sophie Lefèvre, Thomas
Lemaigre, Muriel Maldague, Luc Maufroy,
Catherine Morenville, Pascale Nossin,
Solveig Pahud, Catherine Reynaerts, Jenny
Rose, Luc Uytendbroeck, André Vander
Vecken et Alain Willaert.

Coordination du CBCS et de sa revue

Muriel Maldague
mmaldague@cbcs.be

Alain Willaert
awillaert@cbcs.be

Ont participé à la réalisation de ce numéro

Catherine François, Pierre-Alain Gerbeaux,
Annette Perdaens, Truus Roesems, Baudoin
Massart, Xavier Bodson, Abraham Franssen,
Corinne Huygens, Catherine Morenville,
Jean-Louis Linchamps, Muriel Maldague,
Alain Willaert, Catherine Angelini, Olivier
Swingedau, Michel Hemmerlyckx

**Conception graphique, mise en page
et production**

www.witvrouwen.be

Photos

Bruno D'Alimonte
(couverture et pp. 5, 11, 13, 24, 26, 30, 31,
32, 33, 34, 35, 45, 55, 56 et 58)

Par respect de l'environnement, le ...BIS est
imprimé sur du papier non blanchi au chlore.

Abonnements

Membre du CBCS: gratuit
Non membre: 16,15 €/5 n°s à verser
au compte 001-2241709-18 avec la
mention «abonnement ...bis»

**Les articles signés n'engagent que
la responsabilité de leurs auteurs.**

Les articles et extraits d'article ne peuvent
être reproduits qu'avec l'accord de la rédaction.

Notre Conseil Bruxellois vient de faire ces derniers mois un effort tout particulier pour renforcer ses moyens de communication. Ce magazine, le ...bis, constituait déjà une base solide.

Il nous permet, en effet, d'aborder cette fois le thème de l'isolement social. Comme l'affirme Abraham Franssen dans l'introduction du dossier : «La question de l'isolement social est l'envers de celle du lien social : qu'est-ce qui, dans une société basée sur le primat de l'individu, fait lien social, relie les uns aux autres, confère à chacun un sentiment d'appartenance ?». A travers le bis 154, nous avons tenté de donner quelques réponses bruxelloises pour «relier les uns aux autres». Profitons, aussi, de l'édito pour remercier vivement toutes les associations qui ont participé à la réalisation de ce bis.

Nous avons voulu nous doter de nouveaux outils pour élargir cette réflexion et surtout pour pouvoir communiquer plus rapidement. Nous disposons à présent d'un site qui permet de stocker bon nombre d'informations et de les disposer de manière conviviale et accessible. N'hésitez pas à le visiter régulièrement : <http://www.cbcs.be>

Ce site se double d'un matériel approprié pour l'envoi d'une lettre électronique hebdomadaire. Ces «Brèves du bis» vous sont maintenant adressées depuis le mois de septembre 2004. Elles ont pour objectif de vous fournir régulièrement des informations qui peuvent vous être directement utiles, sous une forme simple et qui ne devrait pas vous prendre trop de temps. Ces «brèves» peuvent encore progresser. N'hésitez pas à nous communiquer vos remarques et avis en vue de les améliorer : quel type d'information vous est le plus utile et sous quelle forme ?

Autre initiative : les «Rencontres irisées». Elles sont le fruit d'une collaboration avec la «Maison du livre» de Saint-Gilles et de quelques membres (la Coordination laïque de l'action sociale et de la santé (CLASS) et les Fédérations mono et bicommunautaires des centres de service social (FCSS et FCSSB). Nous menons actuellement une réflexion pour élargir les partenariats et intégrer ces différents niveaux de communication.

Cet effort d'information n'est pas qu'un simple gadget nécessaire à tout qui veut aujourd'hui rester branché. Nous avons réellement beaucoup de choses à dire et surtout à nous dire. Notre monde associatif, notre société civile, un peu partout dans le monde devient un véritable acteur de la vie sociale ; de plus en plus sa voix compte. Nous habitons l'une des grandes capitales symboliques de ce monde et donc un espace privilégié pour imaginer et explorer des modes originaux d'articulations entre les pouvoirs publics et notre travail de terrain. Même si l connaît de nombreuses difficultés, celui-ci progresse d'années en années.

Le «Pacte associatif», cette réflexion en profondeur que nous attendons depuis longtemps est enfin mise à l'ordre du jour du Gouvernement Bruxellois. Si le rendez-vous n'est pas manqué, nous disposerons d'une chance unique de sortir des vieilles recettes qui craquent de toutes part et qui ne stimulent plus vraiment l'appétit social. Peut-être pourra-t-on alors s'engager dans un partenariat entre le politique et l'associatif plus compatible avec les ambitions d'une capitale mondiale.

Si nous ne possédons pas toutes les cartes de la partie qui va s'engager, nous possédons au moins celles qui nous concernent. Nous pouvons apprendre à mieux accorder nos voix. Et pour cela : communiquons !

Philippe Laurent
Président

Un décret POUR LA COHÉSION SOCIALE

Etre bien dans la ville signifie pour ses habitants de disposer d'un système éducatif de qualité, d'équipements collectifs et socio-sanitaires en suffisance. Etre bien dans la ville passe encore par l'intégration au niveau local de toutes les politiques publiques qui recomposent de la solidarité entre tous les habitants. Le développement local intégré passe nécessairement par des mécanismes de solidarité qui prédominent sur les logiques du chacun pour soi.

C'est bien un des enjeu majeur qui a dessiné les grandes lignes de force du décret relatif à la cohésion sociale : favoriser la mixité sociale par la valorisation des dynamiques socioculturelles qui reconstruisent des liens sociaux entre tous les habitants d'un même quartier. C'est encore faire en sorte que le décret sur la cohésion sociale s'intègre avec l'ensemble des grands dispositifs régionaux d'aménagement des quartiers, d'emploi, de logement et d'enseignement qui s'avèrent indispensables pour lutter contre la dualisation sociale.



Historique

La population de la Région de Bruxelles-Capitale s'est colorée d'environ 43% de personnes étrangères ou d'origine étrangère (1).

Ainsi, aux réponses purement conjoncturelles de la première moitié du XX^e siècle, au cours de laquelle la politique d'immigration est considérée comme un instrument de régulation du marché du travail, ont progressivement succédé des pratiques de participation politique via, notamment, les Conseils consultatifs communaux d'immigrés, apparus dans les années 60. Les années 70 sont, quant à elles, marquées par des revendications de type syndical. L'immigration se diversifie, tant en ce qui concerne l'origine des personnes arrivant sur le territoire belge, qu'en ce qui concerne leurs lieux d'implantation: les bassins miniers wallons cèdent la place au secteur industriel des grandes villes ; les immigrés se sédentarisent.

Face à ces changements, un mouvement de défense des droits des étrangers, relayé, en 1977, par une grande partie du monde associatif et universitaire, va aboutir à l'adoption de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et, le 30 juillet 1981, à la loi tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xéno-

phobie. Les années 80 sont donc caractérisées par la volonté d'accorder une série de droits aux immigrés.

C'est également au cours des années 80 qu'apparaît une véritable politique fédérale d'intégration, laquelle se manifeste à la fois par la modification du code de nationalité en 1984, facilitant les naturalisations mais aussi par la création, en 1989, du Commissariat royal à la politique des immigrés, lequel se voit confier une mission de développement et de contrôle des politiques d'intégration des étrangers et des minorités ethniques. Celle-ci va aboutir, entre autres, à une modification substantielle du code de nationalité en 1991, dans le sens d'un élargissement des conditions d'accès à la nationalité belge.

C'est également à cette date que voit le jour le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI), destiné, suite aux émeutes survenues en Région bruxelloise, à financer des projets d'intégration des jeunes par le biais d'activités ponctuelles d'éducation, de formation et d'insertion socioprofessionnelle. En 1993, naît enfin le Centre pour l'Egalité des chances et la Lutte contre le Racisme.

Historiquement encore, les programmes déployés par la Commission française de la culture (CFC) (2) visaient à appor-

ter les premiers éléments de réponse à l'absence d'une véritable politique nationale en matière d'immigration de 1970 à 1990 à Bruxelles. Depuis le 1er janvier 1995, suite à la communautarisation de la politique d'aide aux personnes dans laquelle s'inscrivent l'accueil et l'intégration des populations immigrées et au transfert des moyens financiers y afférents, l'exercice de cette compétence est attribué à la Commission communautaire française (Cocof) en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale.

Deux programmes, soutenus chaque année par des circulaires, traduisent les politiques actuelles en matière d'immigration :

• Le Programme d'insertion sociale (IS) se définit comme «la possibilité donnée à chaque habitant de vivre une citoyenneté active et de contribuer au développement de la cité. Elle se traduit par la mise en place de dispositifs d'éducation, de formation, d'accès au travail, à la culture et à la jouissance de la ville, en vue de permettre aux personnes vivant dans les quartiers fragilisés par un cumul de problèmes d'être mieux intégrées dans la société et de devenir à leur tour des multiplicateurs sociaux». L'objectif est de «renforcer la cohérence entre les différents programmes visant à l'insertion sociale et la cohabitation entre les communautés locales, à la fois par une répartition des moyens financiers sur les mêmes quartiers prioritaires, et par un renforcement de la collaboration entre les actions développées par les associations et celles mises en place dans le cadre du programme cohabitation. Font également partie de ces objectifs une meilleure adaptation et adéquation des actions proposées aux besoins des populations concernées et une garantie de continuité des projets évalués favorablement sur base de la prolongation des contrats-programmes existants». «De manière plus globale, la politique de cohabitation des communautés locales développée par la Commission communautaire française veille à la complémentarité avec les autres actions visant les mêmes publics,

soutenues par les autres secteurs de la Commission communautaire française et de la Communauté française. Il est en outre tenu compte d'autres initiatives prises par les instances locales (communes, CPAS), régionales (politique de l'emploi, insertion par le logement...), fédérales (FIPI, contrats de sécurité et de société, plan drogue...), supranationales (URBAN...).

• Le Programme Cohabitation-Intégration (PIC) consacre quant à lui des moyens financiers spécifiques aux actions mises en œuvre par les communes particulièrement confrontées aux problématiques de l'intégration des populations d'origine étrangère et de cohabitation des différentes communautés locales. L'intégration sociale est définie comme «toute action qui associe les populations locales, dont les communautés d'origine étrangère, à tout type d'activités qui vise la lutte contre l'exclusion, sur le plan social et culturel». La circulaire entend par cohabitation «l'établissement de relations respectueuses et positives entre les différentes communautés locales. Elle implique des échanges interculturels et des actions communes afin de dépasser les phénomènes de cloisonnement et d'incompréhension».

suite page 6 

- 1 Chiffres 2001 de l'Institut National des Statistiques
- 2 La Commission française de la culture et la Commission néerlandaise de la culture furent des organismes créés à Bruxelles par la réforme institutionnelle de 1970 chargés, chacun pour sa communauté linguistique, d'exercer sur le territoire des 19 communes de l'Agglomération bruxelloise, les mêmes compétences que les autres pouvoirs organisateurs en matière préscolaire, postscolaire, culturelle et d'enseignement. Ces Commissions ont été mises en place en 1972.

Soumises à la tutelle de leur communauté culturelle respective, dont elles recevaient une dotation, ces Commissions ne disposaient que d'un pouvoir analogue à celui des communes.

La Commission française de la culture fonctionnera jusqu'en 1989, date à laquelle lui succédera la Commission communautaire française.



L'originalité de ces dispositifs est le souci constant d'articulation avec l'ensemble des dispositifs sociaux dont la commune garantit sans conteste la cohérence. Les actions s'inscrivent toutes dans une volonté manifeste d'assurer la pérennité des projets au sein des communes.

15 communes sur les 19 que compte la Région de Bruxelles-Capitale sont éligibles actuellement sur cette base. Elles assurent une part du cofinancement du programme cohabitation. A côté de ces deux grands programmes, il convient de rappeler qu'existe également le programme «Eté Jeunes» ; lequel finance depuis 1998 des projets destinés prioritairement aux jeunes des quartiers éligibles, ayant entre 12 et 18 ans, pendant les vacances d'été ; le Fonds d'Intégration (3); et, accessoirement, l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 11 mars 1983 portant agrément des personnes appelées à aider religieusement et/ou moralement les immigrés.

Tous ces programmes visent le même objectif : améliorer la cohésion sociale des populations vivant dans les quartiers fragilisés de la capitale et favoriser une meilleure cohabitation des différentes composantes de ces quartiers.

Le décret est né...

Le décret relatif à la cohésion sociale se situe donc dans la lignée des circulaires précitées et vise, par une clarification de l'objectif poursuivi et une uniformisation des procédures, à **assurer une meilleure cohésion sociale dans les quartiers pauvres de la Capitale**.

En d'autres termes, vouloir plus de cohésion sociale, c'est mener une politique volontariste favorisant la mixité sociale à destination des Bruxellois souffrant d'exclusions multiples. Pour ce faire, il était nécessaire de secouer toutes les forces vives bruxelloises, qu'il s'agisse de tous les acteurs de la société civile, des citoyens, de l'Etat au sens large ou d'acteurs associatifs, afin de construire ensemble une identité bruxelloise forgée sur l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social, culturel et afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

Pour réaliser cet objectif, l'architecture mise en place par le décret, de type contractuel, est la suivante :

Au départ d'un constat sur la fragilité économique, sociale et culturelle des quartiers, ainsi que des besoins des populations

Le secteur «Cohésion sociale» se fédère dans Diver'Cité Fédération d'associations bruxelloises pour l'égalité

Dès l'annonce d'un décret «Cohésion Sociale» à la Commission communautaire française, il est apparu à plusieurs associations (1) oeuvrant en IS, PIC et Eté-Jeunes, l'utilité de provoquer un regroupement d'associations travaillant dans ce vaste champ d'activités. Ce secteur d'activités rassemble une grande variété d'approches, de méthodes et de champs d'action. La création de Diver'Cité vise à rassembler ces différences, à défendre cette diversité, en vue de renforcer le secteur au niveau interne (partage d'expériences, formations, recherche, évaluation et soutien à de nouvelles initiatives) et de créer un contrepoids par rapport aux pouvoirs publics. Le décret «Cohésion sociale» renforce en effet le pouvoir décisionnel de l'autorité communale dans le secteur.

Pour les promoteurs du projet, il s'agit également de disposer d'une représentation sectorielle mandatée pour siéger dans des organes de concertation, telle la section ad hoc qui sera créée au sein du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé.

Une trentaine d'associations se sont déjà positionnées favorablement. Pour adhérer à la fédération, qui se veut pluraliste, une association doit impérativement être indépendante, c'est à dire ne pas être para-publique, et être active sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale dans les domaines de :

- l'égalité des chances et des droits entre individus et groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur sexe ou leur santé ;
- la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion ;
- la promotion des rencontres interculturelles dans le respect des identités et de la diversité socioculturelle permettant à chacun de participer à la société et d'y être reconnu ;
- du développement d'activités d'éducation permanente et d'actions socioculturelles.

Diver'Cité - C/o Inser'Action - Rue Saint-François 46- 1210 Bruxelles
Tel. : 02.218.58.41 - Fax : 02.219.99.44 - Courriel : divercité@tiscali.be

(1) le Bazar, Bouillon de CultureS, le Club de Jeunesse, Démocratie Plus, Dynamo, Inser' Action, Jeunesses Maghrébine, La Maison Swinnen, Paroles, P.I.C.O.L, le Piment et quelques autres.

vivant dans ces quartiers, le Collège de la Commission communautaire française fixe la liste d'objectifs prioritaires pour les 5 années à venir. Le Collège propose aux Communes éligibles (4) la conclusion d'un contrat communal de cohésion sociale. Les Communes élues reçoivent alors une subvention proportionnelle à leur indice de fragilité. (80% de l'enveloppe budgétaire est affectée au financement des contrats communaux de cohésion sociale).

Afin de baliser l'action des opérateurs, le décret définit le contenu minimum du contrat, l'identité et le rôle des opérateurs, la durée du contrat (5 ans), les modalités d'exécution (obligation de tenir une concertation locale, l'obligation de réaliser un appel à projet).

Le contrat est négocié entre le Collège de la CoCoF et la Commune. Le rôle des coordinateurs(trices) communaux est renforcé, ils sont les véritables intermédiaires entre les pouvoirs publics et les promoteurs de projets tout en assurant le suivi administration du contrat communal.

Les partenaires sont associés à chaque étape de la négociation du contrat, dans une démarche participative.

Au-delà des 80% affecté aux contrats de cohésion sociale, 20% de l'enveloppe budgétaire est réservée au financement des projets régionaux ou intercommunaux (plan d'alphabétisation, enseignement, ...).

Concertation

Deux organes de consultations et d'avis sont ainsi consolidés par le Collège. Le premier, le Centre régional d'appui sera chargé d'élaborer un rapport annuel sur l'application du décret tout en proposant au Collège des orientations nouvelles si besoin est (5). L'idée étant l'évaluation de la politique menée mais aussi la cohérence régionale du programme tout en assurant le soutien

aux coordinations locales. En outre, une section spécifique du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé est créée.

Le décret n'est qu'un petit levier parmi tant d'autres, il ne nie pas ses limites d'intervention sur les questions plus fondamentales de l'emploi, le logement, le revenu trop faible des personnes. Le décret, par les moyens financiers qu'il dégage, s'additionne aux autres dispositifs dans ces quartiers (qui améliore le bâti, la convivialité, l'aménagement urbain,...).

“...inciter les habitants d'un quartier à se mobiliser, à être en mouvement en faisant la guerre au repli identitaire et à la reproduction sociale.”

L'objectif du décret est encore d'inciter les habitants d'un quartier à se mobiliser, à être en mouvement en faisant la guerre au repli identitaire et à la reproduction sociale. La cohésion sociale associe ainsi les habitants dans une démarche participative. Les actions de cohésion sociale visent ainsi à rejeter la victimisation forcée des habitants en leur donnant plutôt les moyens de lutter collectivement et individuellement, contre les injustices et les inégalités sociales par des actions concrètes.

L'exercice de la citoyenneté demande un effort et une mobilisation permanente en faveur des intérêts collectifs, dans une maison de quartier, dans une association de jeunes, un collectif de femmes ou un comité des sans emploi. L'indifférence à la chose publique fait tous les jours des ravages. Il importe de déployer des actions et des projets multiples et concrets pour stopper l'intolérance et au-delà de ça le bruit des bottes qui résonnent au loin. Le travail réalisé par les associations réveille nos quartiers par un dialogue continu et constructif avec la société civile.

Le décret relatif à la cohésion sociale fait partie de l'ensemble des actions qui font palpiter notre démocratie, et qui l'anime en toute simplicité.



Quatre Arrêtés d'application dans les prochaines semaines ...

Selon les dernières nouvelles, quatre Arrêtés devraient d'ici peu concrétiser le dispositif :

- un premier Arrêté concernant la composition de la future section "Cohésion sociale" du Conseil consultatif de la CoCoF ;
- un second Arrêté concernant le cahier des charges du Centre Régional d'Appui et ses missions d'évaluation ;
- un troisième Arrêté concernant :
 - a) les procédures d'établissement et le contenu des contrats, les recours, les possibles avenants, les exigences administratives, etc.;
 - b) les règles minimales de fonctionnement des Concertations communales, les attributions et profils des Coordinateurs, etc.
- un quatrième Arrêté concernant la répartition budgétaire par commune, la sélection/pondération des indices de fragilité sociale, etc.

3 Apportant un soutien complémentaire aux projets bruxellois soutenus par le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI).

4 C'est-à-dire les communes composant l'EDRLR (espace de développement renforcé de logement et de rénovation)

5 NDRL : cet organe se lovra au sein du Centre bruxellois d'action interculturel.

ACCOMPAGNEMENT & SUIVI ACTIF DES CHÔMEURS:

examen de l'accord de coopération du 30 avril 2004 par le secteur de l'ISP

Découlant de la Conférence nationale pour l'Emploi qui s'est déroulée à l'automne 2003, l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'accompagnement et au suivi actifs des chômeurs concerne lors de la première année de sa mise en œuvre les chômeurs âgés de moins de 30 ans.

De nombreuses voix (travailleurs du non marchand, représentants syndicaux, associations de chômeurs, acteurs associatifs) se sont élevées pour dénoncer «une chasse aux chômeurs» instaurée par cet accord de coopération. C'est pourquoi, il apparaît important de rappeler qu'en Région bruxelloise, il a reçu l'aval officiel des partenaires sociaux via la proposition de mise en œuvre régionale présentée par le Ministre régional de l'Emploi (à ce moment, E. Tomas) aux membres du Comité bruxellois de concertation économique et sociale. En effet, ce comité est composé des membres du gouvernement régional et des membres du Conseil économique et social de la région qui comprend des représentants des syndicats et du patronat. Ce qui ne clôt toutefois pas le débat et ne nous empêche nullement d'examiner plus attentivement ce texte.

Les changements introduits par l'accord de coopération

C'est tout d'abord une clarification des rôles dévolus à l'ONEM et aux services publics d'emploi des Régions et Communautés qui apparaît. A l'ONEM, il incombe d'assurer un suiti des chômeurs, c'est-à-dire de les convoquer, d'évaluer leur disponibilité et leurs démarches actives pour rechercher un emploi et le cas échéant de prononcer des sanctions à leur encontre. Aux services publics d'emploi régionaux (l'ORBEM à Bruxelles), il incombe de proposer un accompagnement des demandeurs d'emploi, au travers de diverses mesures qui attesteront de leur disponibilité sur le marché de l'emploi.

Un suivi espacé

Ce n'est pas le recrutement de 120 «inspecteurs-suiveurs-facilitateurs» supplémentaires pour l'ensemble du pays, qui devrait enclencher un contrôle incessant et répété des chômeurs. Au contraire, l'accord fixe des délais très précis pour entamer la procédure de suivi. Les moins de 25 ans seront convoqués après

une période de chômage de 15 mois (soit 1 an et 3 mois), les 25-50 ans après 21 mois (soit 1 an et 9 mois). A l'issue de ce premier entretien de suivi, si «ses efforts sont jugés satisfaisants», la personne est reconvoquée au plus tôt 16 mois après (soit 1 an et 4 mois) si elle est toujours au chômage. Si «les efforts sont jugés insatisfaisants», plusieurs démarches à entreprendre sont actées dont la mise en œuvre sera évaluée 4 mois plus tard lors d'un deuxième entretien. La sanction par l'ONEM ne sera donc pas liée à ce que la personne a accompli avant la première convocation, mais à la réalisation des démarches prescrites.

A chaque entretien à l'ONEM, la personne peut se faire accompagner par un délégué syndical, un travailleur social (un agent d'insertion d'une Mission Locale par exemple) ou un conseiller juridique.

De tels délais amputent sérieusement l'idée d'une «traque sans relâche des chômeurs» d'autant que les mesures d'accompagnement ainsi que les dispositions actuelles relatives aux dispenses de pointage et à la disponibilité sur le marché du travail qui restent en vigueur (conformément aux articles 91 à 94 de l'Arrêté royal du 25/11/2001), permettent soit de suspendre les délais de suivi, soit de suspendre la durée de chômage de la personne¹.

Un accompagnement renforcé

Les services publics d'emploi régionaux se sont engagés «à s'efforcer au maximum d'offrir» un accompagnement aux demandeurs d'emploi avant leur 6^{ème} mois de chômage (pour les moins de 25 ans) ou leur 12^{ème} mois (pour les 25-50 ans). Le panel des mesures d'accompagnement s'étend de la réalisation d'un bilan socioprofessionnel au contact avec un conseiller emploi pour répondre à des offres en passant par des entretiens individuels mensuels («accompagnement intensif»). A Bruxelles, cet accompagnement pourra se formaliser, si le demandeur d'emploi marque son accord, par la conclusion d'un contrat de projet professionnel (CPP).

Ce document mentionne les actions concrètes d'accompagnement (suivi d'un module de détermination, recherche d'emploi, suivi d'une formation, suivi d'un accompagnement spécifique) qui recouvrent en fait celles que l'ORBEM et ses partenaires, notamment les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle, réalisent quotidiennement². Au préalable 3 étapes auront été réalisées : l'élaboration d'un bilan socioprofessionnel, l'identification des objectifs professionnels, la définition des étapes et des moyens nécessaires pour les atteindre. L'expression « accompagnement spécifique », correspond au travail individuel de guidance sociale et professionnelle, de soutien, d'accompagnement global de la personne. C'est donc une prise en compte de la démarche ISP, souvent peu perceptible et difficile à évaluer en termes de temps de travail.

Dans le cadre de son partenariat, l'ORBEM offre la possibilité aux Missions Locales notamment de conclure des CPP. Cette proposition soulève de nombreuses interrogations parmi les directions et les travailleurs de ces structures.

En matière de formation envisageable, le panel est très diversifié puisque cela va des formations intensives en langue aux formations professionnelles individualisées (FPI) en passant par les formations qualifiantes professionnelles (proposées par les services publics de formation professionnelle – Bruxelles Formation et le VDAB pour Bruxelles - par les écoles de promotion sociale, par les OISP et toutes les autres formations proposées par les OISP (alphabétisation, formation de base, préformation ciblée, AFT) à plein temps ou d'une durée hebdomadaire comprise entre 3 et 5 jours.

Les preuves de recherche active d'emploi

Lors des entretiens de suivi à l'ONEM, le demandeur d'emploi devra apporter les preuves qu'il a entrepris différentes démarches pour trouver un emploi : participation à des séances d'informations pour une formation, envoi de candidature pour répondre à une offre d'emploi, entretien avec un conseiller ISP, lettre d'une entreprise...

Le fait de bénéficier d'une mesure d'accompagnement constitue une preuve. Mais notons que les services publics régionaux d'emploi et de formation sont tenus de transmettre à l'ONEM « un descriptif des actions et modules qui peuvent être intégrés dans une proposition de parcours » afin que l'ONEM puisse décider s'il s'agit d'une action d'accompagnement intensif, ou d'une action de formation, d'expérience professionnelle ou d'insertion (annexe 2 de l'accord de coopération). Pour toute nouvelle action dont l'ONEM n'aurait encore jamais eu connaissance, un descriptif devra également être communiqué.

En signant un CPP, le demandeur d'emploi manifeste sa volonté d'une recherche active d'emploi. Ce contrat constitue donc une preuve à l'égard de l'ONEM et a pour effet de suspendre le suivi et de prolonger le délai avant la convocation adressée par l'ONEM. Question : combien de CPP un demandeur d'emploi peut-il conclure ? En d'autres termes peut-on envisager qu'un demandeur d'emploi puisse conclure des CPP tant qu'il parvient

à se mobiliser pour sa recherche, tant qu'il lui reste une once de motivation, malgré les refus d'embauche des employeurs, malgré les listes d'attente pour décrocher une formation, malgré les offres d'emploi précaires qui pourraient lui être proposées « en attendant mieux ».

Des échanges de données

Via la Banque Carrefour de la sécurité sociale, les services publics d'emploi et de formation professionnelle communiqueront à l'ONEM les données relatives aux demandeurs d'emploi concernant : les propositions et les mesures d'accompagnement mises en œuvre ; les actions de formation, d'expérience professionnelle ou d'insertion envisagées, suivies ou achevées ; la transmission d'offre d'emploi par un conseiller, la date d'un éventuel entretien de recrutement et son résultat s'il est connu, les demandes formulées par le demandeur d'emploi.

Concernant les actions ou modules, les données transmises comprennent également les absences ou les abandons ainsi que leur motif s'il est connu. Concernant les offres d'emploi proposées ou les séances d'information, les données transmises comprennent un éventuel refus du demandeur d'emploi et le motif s'il est connu.

En somme, autant de types de données qui sont d'ores et déjà communiqués actuellement et depuis plusieurs années, y compris par les partenaires des services publics d'emploi et de formation professionnelle.

Au vu de ce qui précède, outre la distinction plus stricte des fonctions des missions entre l'ONEM et les services publics d'emploi des Régions, les innovations majeures résident dans la suppression du « pointage bimensuel » et son remplacement par une **systematisation du contrôle** (il s'appliquera à l'ensemble des catégories de chômeurs indemnisés alors que depuis 1984 seuls les « cohabitants » dont les revenus du ménage dépassent un certain seuil encourent une suspension de leurs allocations). En contrepartie, l'accompagnement des personnes sera renforcé et interviendra plus rapidement.

Un combat à mener

Proposer un accompagnement plus systématique, plus important et plus précoce est en soi positif surtout pour le public de l'ISP. Mais sur le plan idéologique, cet accord de coopération apparaît comme une graine supplémentaire de l'Etat social actif - version la plus moralisatrice et la plus individualiste - dans le jardin de l'Etat-Providence.

Certes l'Etat-Providence, ce n'est pas uniquement l'Etat-Assistance. **Le système belge de Sécurité sociale comporte deux catégories : les régimes d'assurance et les régimes d'assistance.** Les premiers donnent droit à une allocation sur base de cotisations antérieures, les seconds non.

suite page 10 ➔

* Attaché « relations institutionnelles » à la FeBISP

1 L'Arrêté royal stipule qu'un chômeur qui suit une formation professionnelle (art. 91), une formation des classes moyennes (art. 92), des études de plein exercice (art. 93) ou d'autres formes d'études et formations (art. 94) est dispensé des mesures de contrôle de sa disponibilité.

La durée de sa période de chômage prise en compte est automatiquement suspendue pendant le temps que dure sa formation ou son cursus d'études.

2 Encore convient-il de compléter la rubrique « formation » afin que soient pris en compte les intitulés des actions des OISP conventionnées avec Bruxelles Formation tels que mentionnés dans les cahiers des charges adoptés par le collège de la Cocof en ce début d'année 2004.

L'indemnisation des demandeurs d'emploi appartient à la première catégorie. L'allocation chômage n'est pas une allocation universelle. Elle n'est pas versée à toute personne en âge de travailler. Elle vise les travailleurs qui ont perdu involontairement leur emploi ou ceux qui n'en n'ont pas encore décroché à l'issue d'une période déterminée après la fin de leurs études.

En tant que système d'assurance, le régime de chômage comporte donc un lien contractuel entre plusieurs parties qui ont chacune des droits et des obligations. Celle du demandeur d'emploi consistait jusqu'à présent à être «disponible» pour répondre à des offres d'emploi.

Le nouvel accord de coopération modifie l'obligation du demandeur d'emploi puisqu'elle consiste dorénavant à «faire des efforts» en vue de son insertion ou sa réinsertion dans l'emploi. Une telle position revient à faire porter la responsabilité de la sortie du chômage sur la volonté seule des chômeurs, avec le risque de glisser d'une obligation de moyen à une obligation de résultat.

Rejeter l'entière responsabilité, «la faute» sur les demandeurs d'emploi est un non-sens pour au moins quatre raisons.

La première tient dans le fait que *le nombre de places en formation n'augmente pas et est insuffisant par rapport au nombre de demandeurs d'emploi*. Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics indiquent que les enveloppes budgétaires sont fermées ; on ne peut donc offrir plus de places de formations. Posons-nous aussi la question complémentaire : n'y a-t-il pas une dérive possible de l'offre de formation et de l'offre d'insertion en actions occupationnelles, inadéquates par rapport au projet professionnel des personnes, mais servant de preuve d'accomplissement d'efforts ?

La deuxième raison tient dans *l'occultation d'un acteur*. En matière de chômage, ce ne sont pas deux mais trois parties qui sont en présence. Or, jusqu'à présent seules deux ont des obligations : *le demandeur qui doit faire des efforts, les services publics (donc l'Etat) qui doit rendre plus actifs son accompagnement et son suivi*. En revanche rien n'est demandé aux entreprises, pas même l'obligation de répondre par écrit à toute candidature envoyée par une personne alors que cela pourrait constituer une preuve pour le demandeur d'emploi. Mais j'oubliais : «l'emploi, lui, ne se décrète pas» (sic). Et pourtant, pour faciliter la création de nouveaux emplois, la FEB a encore réussi à obtenir des réductions de cotisations sociales, sans objectifs d'embauches fermes. Cela n'améliorera pas l'état des caisses de la Sécurité sociale et pourrait pousser l'ONEM à suspendre plus facilement les allocations afin de réaliser des économies. Il est de surcroît paradoxal que les apôtres du libéralisme économique demandent à l'Etat d'intervenir financièrement en leur faveur.

La troisième raison tient dans le caractère collectif et structurel du chômage de nos sociétés occidentales. *C'est davantage la pénurie d'emploi que l'indisponibilité des chômeurs qui caractérise le marché du travail*. D'autant que l'avenir apparaît morose : une croissance européenne peu importante et -fait nouveau - peu créatrice d'emploi, une hausse du phénomène de délocalisation y compris maintenant dans les services et pour des fonctions qualifiées³.

La quatrième raison réside dans le danger de *développer le phénomène de «working poors» (les travailleurs pauvres)*. Supprimer les allocations de chômage ou diminuer leur montant augmentera la concurrence entre les personnes et forcera les demandeurs d'emploi à accepter des rémunérations moindres, ce

qui se traduira à moyen terme par une précarisation et une paupérisation d'une partie importante de la population.

Conclusion

La mise en place de ce «plan d'accompagnement des chômeurs» constitue un défi majeur pour les organismes d'insertion. En premier lieu parce que ces dispositifs induisent des changements importants dans les comportements de tous les acteurs : les demandeurs d'emplois sur qui pèse de plus en plus l'injonction : activez-vous, et dont la stigmatisation symbolique augmente. Pour les publics de l'insertion socioprofessionnelle, par définition plus vulnérables, ces politiques peuvent vider de leur substance toute démarche de mobilisation et de volonté de se former...

Pour les travailleurs sociaux, dont les missions sont modifiées par «en haut» sans tenir compte ni de leur savoir-faire, ni de leurs conditions de travail.

Pour les responsables d'associations, qui se sont engagés, depuis des années, à construire un partenariat avec les organismes publics d'emploi et de formation, avec des buts et des moyens adaptés au public de l'insertion et pas à en être de simples sous-traitants.

Si nous avons tenu à exposer le plus clairement possible la complexité technique de l'accord, c'est aussi pour ne pas sombrer dans la caricature. C'est aussi pour expliquer qu'il fallait distinguer les différents niveaux : l'ONEM, l'ORBEM, le RPE, le CPP, les missions d'accueil et de guidance, les parcours de formation... Tout cela n'est pas sur le même pied et nous devons tout faire pour qu'au niveau qui nous concerne deux principes soient toujours respectés simultanément :

- ne rien faire qui puisse nuire aux demandeurs d'emplois, qui augmente une suspicion illégitime et qui soit en contradiction avec le fondement volontaire de la démarche d'insertion qui est la nôtre ;
- tout faire pour que les personnes qui ont recours aux organismes d'ISP reçoivent une aide maximale et de qualité, qui augmente leur capacité d'insertion professionnelle (bien sûr), mais aussi sociale.

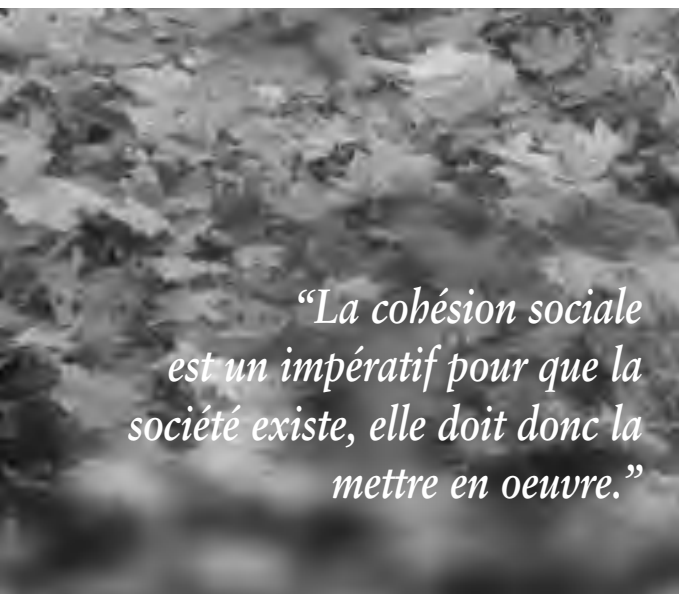
Sur cette base, nous devons poursuivre le travail de réflexion, mais aussi de négociations et de revendications.

Le plan actuel comporte de nombreuses inconnues (et donc des dangers), il induit inmanquablement une logique néfaste qui déplace la responsabilité du chômage sur le demandeur d'emploi, il participe à cette «libéralisation permanente» des politiques économiques et sociales en cours en Europe, il intervient brutalement sur le niveau des pouvoirs régionaux en leur imposant des normes et des contraintes qui ne leur sont pas adaptées. Pour toutes ces raisons, nous devons nous opposer à ce type de politique. Dans ce sens, l'insertion socioprofessionnelle doit aller à l'encontre de toute tentative de la transformer en un système de contrainte et de contrôle.

³ Une étude de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce Et le Développement (Cnuced) publiée le 14 juin 2004 et réalisée auprès de 100 grandes entreprises européennes dresse un constat alarmant. 44 % de ces entreprises ont l'intention de procéder à des délocalisations dans les années qui viennent pour réduire leurs coûts de production. Les services de comptabilité, d'informatique, de finance et de gestion du personnel représentent 60 % des activités visées par une délocalisation.

DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ À LA COHÉSION SOCIALE ?

Un glissement sémantique révélateur !



“La cohésion sociale est un impératif pour que la société existe, elle doit donc la mettre en oeuvre.”

En 1994, le Rapport sur l'état de la pauvreté de la Fondation Roi Baudouin dressait un constat alarmant de la problématique. Dix ans plus tard, il semble intéressant de se demander si la pauvreté constitue encore un «objet» politique. Une chose est sûre : un glissement sémantique s'est opéré. On est passé de la pauvreté à l'exclusion sociale à l'inclusion sociale, ou encore à la cohésion sociale. Cette dernière prend de plus en plus de place dans les politiques de l'Union européenne, au point qu'il a été décidé de créer des indicateurs de cohésion sociale.

Mais ce glissement s'observe-t-il seulement au niveau des mots ? A priori, personne ne semble s'opposer à la cohésion sociale, mais à qui profite-t-elle vraiment ? Cette «positivation» de la lutte contre la pauvreté ne risque-t-elle pas d'aboutir à une occultation de la pauvreté ? Autant de questions que nous avons posées à des chercheurs universitaires, des politiques et des acteurs de terrain.

Le point de vue des chercheurs

Dans son Dictionnaire du prêt-à-penser (1), Matéo Alaluf, écrit : «C'est en grande partie une inquiétude sur l'évolution actuelle de nos sociétés et la question de savoir si l'efficacité économique fonctionne contre elle qui, subitement, a focalisé l'attention sur la cohésion sociale.» Pour l'auteur, cela a donné naissance à un nouveau credo social-libéral européen, où la cohésion sociale vise à «sauvegarder les principes du néolibéralisme tout en réduisant les inégalités. [...] L'ensemble du système de production et de répartition des revenus doit en conséquence être toujours régi par les mêmes mécanismes sans porter atteinte à l'emprise croissante du marché sur la sphère sociale.»

Pour sa part, Andréa Réa, directeur du Germe, Groupe d'études sur l'ethnité, le racisme, les migrations et l'exclusion (2), précise qu'il existe deux définitions de cohésion sociale, qui, parfois, se croisent : l'une est sociale et économique (la lutte contre la pauvreté) ; l'autre est ethnique. Il signale encore que «l'idée de cohésion sociale remonte à la fin du XIXe siècle. C'est l'idée selon laquelle la société doit intégrer tous ses membres – à la différence des politiques actuelles qui disent : “Vous devez vous intégrer”. La cohésion sociale est un impératif pour que la société existe, elle doit donc la mettre en oeuvre.»

suite page 12 ➔

* Agence Alter. Cet article est originalement paru dans le numéro spécial «Bilan de législature», Alter Educ & Alter Echos, mai 2004. Il a partiellement été recomposé pour le bis par Alain Willaert.

1 M. Alaluf, *Dictionnaire du prêt-à-penser. Emploi, protection sociale et immigration*. Les mots du pouvoir, EVO, 2000.

2 Germe, ULB, Institut de Sociologie, C.P. 124, av. F.D. Roosevelt 50 à 1050 Bruxelles - tél. : 02 650 33 72 - fax : 02 650 46 59 - courriel : area@ulb.ac.be.

L'idée est reprise dans les années 90 par la Commission européenne sous couvert de la "crise économique", alors que la société s'enrichit et que le produit national brut augmente. En fait, c'est le mécanisme de redistribution qui fonctionne moins bien. Des écarts se creusent entre ceux qui ont un travail et ceux qui n'en ont pas, et même, parmi ceux qui travaillent. La redistribution des richesses s'impose donc pour faire de la cohésion sociale. Il faut aussi recréer de l'interdépendance pour éviter que des gens ne soient surnuméraires et ne deviennent inutiles. Cela semble indispensable pour faire société.

«Paradoxalement, en matière de cohésion sociale, on demande toujours aux chercheurs de se pencher sur la pauvreté, constate Andréa Réa. On ne leur demande jamais de travailler sur la grande bourgeoisie ou la haute spéculation financière. Pourtant, si on prend l'exemple des cités fermées aux États-Unis, ce sont les riches qui font sécession avec les pauvres, qui décident de ne plus faire partie de la société, pas l'inverse. Or, dans les politiques, recréer de la cohésion sociale consiste toujours à augmenter les ressources des plus précaires pour leur permettre de sortir de leur situation. Mais s'il est indéniable que le revenu d'intégration sociale a pour effet de sortir des pauvres de la situation de précarité dans laquelle ils se trouvent, ça ne leur permet pas pour autant de sortir de la pauvreté, ni ne supprime la pauvreté.»

Le volet ethnique de la cohésion sociale, consiste, selon Andréa Réa à *«lutter contre les désavantages sociaux qui concernent surtout les gens issus de l'immigration. L'objectif politique du décret de la Commission communautaire française relatif à la cohésion sociale est de promouvoir une forme d'harmonie urbaine pour permettre la cohabitation entre des cultures différentes.»* Cette dernière ne concerne pas que les quartiers en difficultés, mais aussi les communes les plus riches, où les étrangers peuvent être rejetés pour des raisons de standing. Il pointe également le système scolaire, où existent des réseaux d'accès à des écoles basés sur des critères ethniques. Là, toute politique de rattrapage ne sert à rien, tant que la division raciale est organisée structurellement.

«La question de la cohésion sociale n'échappe pas non plus au logement», déclare Françoise Noël, directrice du Centre de recherche urbaine à l'ULB (3). Pour preuve, elle renvoie à la 13^e rencontre des ministres du Logement de l'UE en 2001 sur les politiques du logement comme outil de renforcement de la cohésion sociale. *«Ces dernières, résume Françoise Noël, impliquent l'accès au logement pour tous et aussi de mener des politiques de logement qui contribuent à diminuer les marquages sociaux. Dans cette optique, la mixité sociale découle de la cohésion sociale, elle vise à "invisibiliser" la pauvreté. On pense qu'en mélangeant les pauvres et les riches, ça ira mieux. On donne aux politiques du logement des objectifs qu'elles n'avaient pas avant. On leur demande de régler les conséquences des déséquilibres économiques et sociaux (absence de boulot, surendettement, etc.). Depuis la désintégration de l'État Providence qui arrivait à garantir le droit au logement, on mène des politiques de logement pour garantir les droits, mais en agissant sur les marges*

(territoires, publics, catégories, etc.) pour panser des plaies déjà ouvertes par ailleurs.» Elle partage aussi le point de vue d'Andréa Réa concernant le *«paradoxe des politiques de cohésion sociale, qui visent davantage les "pauvres" que les "riches".»*

L'approche politique

En Région bruxelloise, le secrétaire d'État chargé du Logement et de l'Action sociale sous la législature passée, Alain Hutchinson (4), estime que, concernant la cohésion sociale, *«la tentation est grande, pour certains décideurs politiques, d'envisager la précarité dans une dynamique de gestion et non comme étant une réelle volonté collective visant à permettre à toutes et à tous de disposer des moyens suffisants pour s'épanouir et s'émanciper. Il va de soi que cette dynamique ne peut aboutir positivement que si des moyens considérables sont débloqués en matière d'accès à la culture, à un enseignement de qualité, à un logement décent, à l'emploi... Il ne s'agit pas de monter des projets visant à assurer la pacification dans les quartiers. Il s'agit, à tous les échelons de pouvoir, d'encourager la participation citoyenne», y compris les moins nantis.»*

«Dans les grandes cités sociales, des projets de cohésion sociale ont été créés pour favoriser les liens entre habitants, à encourager l'émergence de projets portés par eux. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour mettre en œuvre le droit à un logement décent et abordable (ex. : Code du logement, AIS, rénovation parc social, etc.)» Celles-ci ne devraient pas entraîner de retrait de logements du marché locatif, ni de hausses des loyers, estime le secrétaire d'État, avant d'ajouter : *«Il n'en demeure pas moins qu'une action d'encadrement général des loyers, quelle que soit la forme qu'elle prend, est une nécessité pour garantir le droit pour tous à un logement décent.»*

Par rapport à la cohésion sociale et de multiculturalité, l'ancien Secrétaire d'État admet qu'elle ne se vit pas spontanément. *«Il est de la responsabilité des politiques d'envisager la cohésion sociale non pas comme un processus de lissage ou d'occultation d'une société duale mais comme un cheminement qui vise prioritairement à soutenir les moins nantis de nos sociétés pour qu'ils tendent à vivre l'égalité des chances parce qu'ils sont dans les conditions pour l'atteindre.»* Pour lui, la solidarité doit rester l'axe central de toute politique en matière de cohésion sociale.

Terrain : quels moyens pour quelle cohésion ?

Charles Lejeune, Secrétaire-général de la Fédération des centres de service social (5), estime extrêmement difficile de mettre en œuvre la cohésion sociale sur le terrain. *«À travers les services, on constate que pour une partie importante des usagers, les problématiques sociales sont devenues très envahissantes. Les dispositifs sont censés amener à une réinsertion, mais l'horizon a l'air absent ou ténu. Les services sociaux deviennent alors le seul horizon. Ils n'arrivent plus à lutter contre l'exclusion sociale, alors ils l'organisent.»*

«Ce n'est pas pour autant qu'il faut supprimer les dispositifs, nuance notre interlocuteur. Il faut des dispositifs, parce que les gens vont mal. Mais si l'accompagnement social ne s'accompagne pas de réformes structurelles qui touchent à l'économique, alors on risque de basculer dans un système caritatif de type XIX^e siècle. Il y a d'ailleurs, actuellement, une hausse de besoins élémentaires non couverts qui relèvent d'un système caritatif, comme la distribution croissante de colis-repas dans de nombreuses associations.»

3 Centre de recherche urbaine, Campus du Solbosch, Institut de Sociologie, 10^e niveau, bureau S 10-204, CP124, av. F.D. Roosevelt 50, 1050 BXL - tél. : 02 650 34 74 - fax : 02 650 45 97 - courriel : crusec@ulb.ac.be

4 <http://www.hutchinson.irisnet.be>

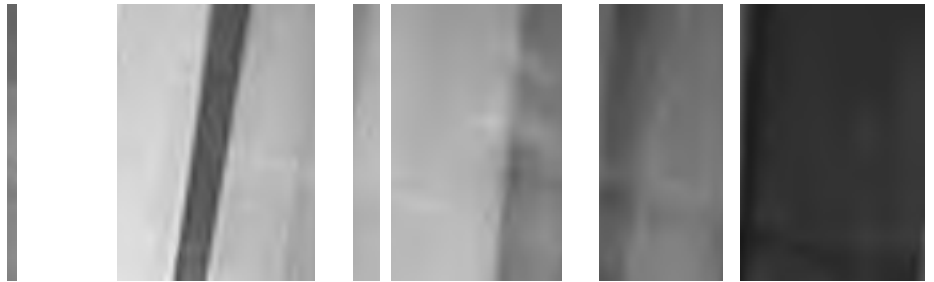
5 FCSS, rue d'Alost 7-11 à 1000 Bruxelles, Tél. 02 223 37 74, fcss@skynet.be

« Je voudrais être individu dans la société, mais je m'aperçois que ce n'est pas évident du tout »

Stéphane, 27 ans, au chômage



L'isolement social en perspectives ou QUAND LE LIEN SOCIAL S'EFFILOCHE...



La question de l'isolement social est l'envers de celle du lien social : qu'est-ce qui, dans une société basée sur le primat de l'individu, fait lien social, relie les uns aux autres, confère à chacun un sentiment d'appartenance ?

Ces questions et inquiétudes ne sont pas neuves : d'une certaine manière, elles se posent à chaque collectivité humaine et à chacun des individus. Elles ont été posées de manière consciente, voire angoissée, dès le 19^e siècle, dès lors que la modernité industrielle triomphante dissolvait les appartenances communautaires et les références des sociétés traditionnelles pour consacrer la primauté de l'individu.

*Qu'est-ce qui peut conjurer les risques d'atomisation et d'anomie, de chacun pour soi et de déliaison du vivre ensemble ?
Qu'est-ce qui peut éviter l'isolement social ?*

La construction du lien social dans la société industrielle à Etat providence : solidarités chaudes et solidarités froides

Dans le cadre de la société industrielle, les réponses sociales, culturelles et politiques qui ont été apportées au défi de l'individualisation croissante de l'expérience oscillent entre un pôle chaud et un pôle froid.

Ces réponses tiennent, d'une part, à l'établissement des liens de «solidarités chaudes». Dans la société industrielle, la place occupée par chacun dans la «division sociale du travail» et dans les rapports sociaux de production ne définissait pas seulement la fonction de chacun ; elle servait également de support à la constitution des identités collectives. Les classes sociales constituaient également des communautés, c'est-à-dire des groupes d'appartenance et de référence. Le partage d'une même condition et d'un espace de vie – le quartier populaire –, le fait de se reconnaître comme semblables entre soi et différents des autres, le partage d'une culture commune aux membres d'une catégorie sociale se traduisaient dans la conscience d'un «nous» s'opposant à «eux». La sociabilité des classes populaires ne prémunisait pas contre la violence des inégalités sociales, mais à tout le moins, elle assurait presque à chacun une conscience de son

appartenance et une place symbolique dans l'ordre social, au prix parfois d'un certain fatalisme : «*Qu'est ce que tu veux, ce n'est pas nous autres, les petits ouvriers qui vont changer quelque chose à cela. Tu es dans le cercle, il faut tourner avec tout le monde*».

Complémentairement, dans la société industrielle, la famille en tant qu'institution a également constitué un cadre structurant des micro-solidarités au quotidien. En imposant une définition relativement stable des rôles (homme-femme, père-mère-enfants), en déterminant des liens fondés sur des devoirs réciproques (bien que fortement inégalitaires), en étant vouée à la fonction de reproduction matérielle et symbolique, l'institution famille a également constitué un puissant inscripteur social, en assurant la socialisation primaire des individus.

Ces réponses tiennent, d'autre part, à l'institutionnalisation de mécanismes de «solidarité froide». C'est autour des rapports de travail qu'ont été organisés les mécanismes de solidarité et de participation collective. La mise en place, conflictuelle, de l'Etat-providence correspond bien à une volonté de réguler les tensions sociales de l'industrialisation, d'assurer à chacun les promesses du Progrès et de la Raison, en assurant, par la propriété sociale, une certaine propriété de soi à ceux qui n'étaient pas propriétaires privés¹. C'est ainsi que le chômage a d'abord été pensé comme un risque collectif contre les conséquences trop destructurantes duquel il s'agissait de prémunir les travailleurs. Ainsi, les sociétés industrielles à Etat-providence ont progressivement englobé la quasi totalité du corps social dans des systèmes de solidarité basés sur le travail. Le "quasi" se réfère au fait que certains individus ou groupes restent en dehors du système, mais on pouvait estimer, dans les années 70, qu'ils représentaient une fraction résiduelle du corps social à laquelle étaient destinés certains "filets de repêchage" organisés soit directement, par les pouvoirs publics, soit par des associations privées partiellement ou totalement subventionnées. C'est dans ce contexte que l'on peut replacer l'introduction du minimex (garantir à tous une vie conforme à la dignité humaine, indépendamment de sa contribution par le travail) ou l'extension de l'assurance maladie-invalidité. Cette extension progressive de la «couverture sociale» a

pu donner le sentiment largement partagé à la fin des années 70 d'avoir abouti à un système de protection sociale achevé, abouti, certes perfectible, mais qu'il s'agissait avant tout de préserver.

Entre ces deux pôles, chaud et froid, la solidarité tiède des organisations collectives, organisées dans le cadre des «mondes sociologiques» socialistes et chrétien, assuraient au plus grand nombre une inscription dans des collectifs protecteurs, «du berceau» «au tombeau», en passant par les organisations de jeunesse et les organisations de travailleurs.

Dans ce contexte, l'isolement social était perçu comme un phénomène résiduaire ne concernant que les populations et les individus qui n'avaient pas encore pleinement intégré les normes de la société industrielle : la figure solitaire du «clochard», tout comme celle plus catégorielle du «quart-monde» évoquaient avant tout la survivance à l'époque industrielle d'une pauvreté pré-industrielle que le progrès finirait bien par résorber.

Une société en mutation

Depuis une bonne vingtaine d'années, derrière ce que l'on appelle la crise, notre société est en train de vivre une profonde mutation économique, sociale et culturelle. Nous sortons, parfois avec douleur, d'une société industrielle dont la référence centrale était le travail. Derrière la permanence des institutions, ce sont les principes de légitimité, les expériences sociales et les aspirations culturelles des individus qui se sont transformés. On mesure à de nombreux indices et indicateurs l'affaiblissement, voire l'estompement des liens de solidarité, chaude, froide et tiède, caractéristiques de la société industrielle à Etat-providence.

De l'affaiblissement des capacités de régulation communautaire (lorsque les aînés pouvaient sortir sur le pas de leur porte pour dire aux jeunes de se calmer) à la suppression des «populaires» dans les gradins des stades de foot au profit des «business seat», le sentiment d'un "monde qui fout le camp" affecte les appartenances communautaires. Un jeune, parlant de la cité, jadis «ouvrière», de logements sociaux dans laquelle ils habitent, témoigne de cette perception d'une dégradation : «Quand je vois, tu sais, les jeunes qui tournent mal ici dans le quartier, notamment. Il y a beaucoup de jeunes, tu sais, dû au chômage, qui ne trouvent pas de boulot et tout ça qui sont démoralisés, ben ils font des conneries quoi» Appartenir à la Cité devient un stigmate que l'on cherche à fuir. S'il y a une dimension particulièrement affectée, c'est bien le rapport aux modes traditionnels d'action collective, aux organisations comme aux idéologies de la société industrielle.

DANS LES ENTRETIENS MENÉS AUSSI BIEN AUPRÈS DE JEUNES QUE DES ADULTES, ON NE TROUVE PLUS GUÈRE DE TRACES DES RÉFÉRENCES IDÉOLOGIQUES QUI POURRAIENT DONNER SENS À L'EXCLUSION VÉCUE. BERNARD FRANCK¹ A DÉCRIT ET ANALYSÉ LE DÉCLIN DES BANLIEUES OUVRIÈRES LIÉES À L'INDUSTRIE LOURDE. LE MODÈLE DU TRAVAIL S'EFFRONDE OU SOMBRE LENTEMENT ("UN MONDE DÉFAIT"), QUAND BIEN MÊME IL TENTE DE RÉSISTER ("LA FORTERESSE ASSIÉGÉE"). À LA LIMITE, CETTE DÉSAGRÉGATION ABOUTIT À "LA GALÈRE", TELLE QUE LA DÉCRIT FRANÇOIS DUBET². LA GALÈRE DÉFINIT L'EXPÉRIENCE DES JEUNES DES GRANDES CITÉS HLM EN FRANCE, EXPÉRIENCE FAITE D'ANOMIE, D'EXCLUSION ET DE RAGE.

Les régulations traditionnelles se sont épuisées, les mécanismes d'intégration scolaire et professionnelle se sont durcis et surtout, la conscience de classe ouvrière ne parvient plus à donner sens à

l'ensemble de l'expérience de domination, il n'y a plus de référence collective qui donne sens au présent en permettant d'imaginer un autre avenir.

Si la famille est une référence importante, elle ne constitue désormais plus une institution sociale, mais un espace de transaction entre individus. Le modèle de la famille nucléaire («Boule et Bill») s'est atomisé en une grande diversité de configurations : familles mono-parentales, familles recomposées. On se marie désormais moins, on divorce davantage et plus tôt, on a moins d'enfants et on les met au monde à un âge avancé, et on se remarie moins suite à un divorce. Les célibataires, les familles mono-parentales et recomposées sont en augmentation, et la cohabitation initialement qualifiée de juvénile, est en augmentation. Au delà de ces transformations morphologiques, il s'agit d'une transformation du sens attribué à la relation de couple et aux relations familiales, «le nouvel ordre sentimental repose moins sur des valeurs collectives que sur une aspiration individuelle à construire son identité. Bref, l'ordre du monde industriel fait de classes, de couches sociales et de familles nucléaires s'est transformé en un agrégat de feuilles volantes constituées d'individus.

Alors que la société industrielle à Etat-providence s'est constituée par la régulation des relations entre les différents acteurs sociaux (syndicats, entrepreneurs, partis politiques, Etat), ces dernières années, les contrepoids à la logique du marché («privatisation, rationalisation des services publics, impératif de compétitivité des entreprises, flexibilité, maîtrise des dépenses sociales...») ont été peu à peu dépassés et dépossédés de leur pouvoir par la dynamique d'un capitalisme largement mondialisé qui fonde sa domination sur la maîtrise des logiques de compétition et de séduction culturelle⁴.

La *logique de compétition* a pour effet de sélectionner les initiatives les plus rentables et les plus adaptées au marché et d'exclure les secteurs, les groupes sociaux et les personnes insuffisamment performants et rentables pour cette compétition néo-libéralisée et mondialisée. Ainsi, ces 20 dernières années l'"exclusion sociale" s'est vue grossir de nouvelles catégories sociales dont une caractéristique commune est d'être directement ou indirectement victimes de cette mutation. Ont ainsi été successivement incorporés dans le camp des exclus tous ceux qui sont trop faibles pour participer au "jeu" de la compétition: les chômeurs, les travailleurs précarisés, les sans-abri, les sous-qualifiés, les demandeurs d'asile, les jeunes victimes de l'échec scolaire, les habitants des quartiers populaires, les personnes âgées et, de manière croissante, les personnes «normales» qui tout en ne présentant aucun de ces stigmates se retrouvent incapables de suivre le rythme qui leur est imposé. Lorsque les pressions s'accroissent sur tous, la dépression guette chacun.

suite page 16 

* Centre d'Etudes sociologiques - Facultés universitaires Saint-Louis.

- 1 Robert CASTEL et Claudine HAROCHE, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Paris, Fayard, 2001.
- 2 Bernard FRANCK, *Les deux morts de la Wallonie sidérurgique*, Ed. CIACO, Louvain-la-Neuve, 1990.
- 3 François DUBET, *La Galère*, Paris, Fayard, 1987.
- 4 Pour l'analyse de la mutation contemporaine, voir Guy BAJOIT, «Pour donner sens à la vie sociale», *Travailler le social*, 17, 1996-1997, Institut Cardijn.

La logique de *séduction culturelle* a pour effet de consacrer de nouvelles élites définies par leur maîtrise de l'information et leur capacité de manipuler les besoins (au travers des industries culturelles, des stratégies de conquêtes de marchés,...), et, comme nouvelle classe populaire, ceux qui sont objets de cette manipulation. Pour le dire en quelques mots : à une société structurée sur l'opposition entre les "petits" et les "gros" sur base des rapports de production et d'exploitation du travail, se superpose une société qui distingue les "in" et les "out", à partir de l'accès à la consommation : d'une part ceux qui ont accès aux signes distinctifs, qui sont dans le flux, branchés, qui sont en position de choisir leur vie, de la construire; et d'autre part, il y a ceux qui sont maintenus à la périphérie, surnuméraires, condamnés à être les spectateurs inactifs et frustrés de la vie des autres. **Sur la vague de la compétition, il y a le surfeur et le galérien.**

Là où certains aborderont les évolutions de notre société "*par le haut*", avec optimisme, en étant mobiles et connectés sur les flux (culturels, financiers...), d'autres seront condamnés à les aborder "*par le bas*", frustrés de leur exclusion de la consommation, isolés, appréhendant la perspective du chômage et de la désaffiliation comme une souffrance, avec des sentiments honteux. Entre les deux, des contingents de travailleurs sociaux, de médiateurs, d'«accompagnateurs de projet» sont chargés d'«insérer», d'«intégrer», de «raccommoder» les identités blessées et le tissu social déchiré.

Une nouvelle question sociale, vécue individuellement

Cette mutation ne fait pas qu'aggraver les problèmes de déliaison sociale et d'isolement sociale. Elle change la nature même de la question sociale. A la question traditionnelle de l'exploitation et de l'inégale distribution des revenus, vécue collectivement, se superpose la question de l'exclusion, vécue individuellement. **Aujourd'hui, l'exclusion sociale est massive. En 20 ans, le chômage, que l'on annonçait conjoncturel, est devenu structurel, le nombre de personnes minimexées a décuplé.** Collectivement, politiquement, nos sociétés semblent avoir accepté qu'il s'agit d'un «coût social» inévitable, du prix à payer pour rester «dans la course». Dans les discours, il est de plus en plus souvent question des personnes devenues irrévocablement «inemployables» et de jeunes réputés «inscolarisables».

Alors que le clivage central des sociétés industrielles opposait les salariés, principalement ouvriers, et les possédants; pour les chômeurs, les minimexés, les assujettis sociaux, la distinction entre «eux» et «nous» oppose désormais ceux qui ont «une vie normale», qui sont «intégrés», reconnus comme producteurs et comme consommateurs et ceux qui ont le sentiment de ne pas vraiment exister socialement. A vrai dire, il ne s'agit pas tant d'un «nous» qui supposerait une conscience d'appartenance collective et une identité commune que d'une multiplicité de «je» isolés. Définie de l'extérieur, relevant de statuts, d'institutions,

de mesures différents entre lesquels s'établit à nouveau une subtile hiérarchie de prestige dans le mépris, la catégorie des exclus est fragmentée, éclatée, individualisée. L'«exclu» ne se sent pas partie prenante d'une catégorie collective; il est tout seul, en dehors. Sa reconnaissance sociale est négative; elle est liée à sa condition d'assujetti à un dispositif d'aide : minimexé, invalide, chômeur, article 60.

L'expérience de l'exclusion et de la marginalité sociale ne relève pas tant d'une condition collective partagée que de trajectoires individuelles brisées. On a coutume de dire que personne n'est à l'abri du décrochage, de la maladie ou de l'accident (et la mythologie du «cadre devenu SDF» est bien là pour signifier que cela peut arriver à n'importe quel membre ordinaire de la société). De fait, les «parcours d'exclusion» concernent des personnes de milieux sociaux et de catégories professionnelles différents. Pourtant, il n'y a guère de hasard. Les «coups du sort» quand ils ne sont pas la résultante directe d'une fragilité sociale plus grande, **frappent surtout ceux qui sont les plus vulnérables.** Aux inégalités classiques, liées à la position sociale de départ et dont les enjeux étaient surtout matériels, s'ajoutent de nouvelles formes d'inégalités, se jouant dans un registre plus intime : tensions relationnelles et familiales, endettement, dépression comme envers de l'exigence de performance individuelle attendue de chacun. **Les enjeux ne sont plus seulement matériels; ils sont identitaires. En fin de compte, l'inégalité se mesure aujourd'hui aux ressources et possibilités dont dispose chacun pour construire sa vie, pour affirmer son identité et être reconnu par les autres.** Quelles sont les cartes dont dispose chacun pour participer au jeu social, comment sont-elles distribuées, qui définit les atouts? Quelles sont les règles du jeu? Sont-elles respectées? L'issue de cette partie qui se joue au quotidien est connue : jeu gagnant pour les uns, jeu perdant pour les autres, jeu libre pour les uns, jeu empêché, voir hors-jeu pour d'autres.

Dans une société où le niveau d'exigence est sans cesse plus élevé, où triomphent le culte de la performance et l'exaltation des corps sains et bronzés, chacun est invité à «être l'entrepreneur de soi-même». Chacun est sommé, parfois sous peine de sanctions, de définir son projet, de construire et de faire reconnaître son identité personnelle et sociale. Ces injonctions tendent à reporter sur les individus la charge de leur insertion, et plus globalement de leur production de soi. «Sois toi-même, sois autonome» est devenu la nouvelle injonction proposée par les médias et les publicitaires, mais aussi relayée par les institutions. Qu'il s'agisse du chômeur invité à définir son projet, de la personne handicapée qui doit conquérir son autonomie ou du jeune en décrochage scolaire qui doit signer un contrat de bonne conduite, c'est aux personnes de faire la preuve de leur «bonne volonté sociale». **La question sociale tend à être vécue comme purement individuelle, comme une incapacité et une souffrance intime, renvoyant chacun à son désarroi personnel.** Des entretiens menés auprès de personnes en situation de chômage, de décrochage, de maladie-invalidité manifestent le poids de la stigmatisation sociale et de l'invalidation identitaire.

“L'inégalité se mesure aujourd'hui aux ressources et possibilités dont dispose chacun pour construire sa vie, pour affirmer son identité et être reconnu par les autres.”

« Je n'étais plus rien aux yeux de la société »⁵

Ce qui est pesant, c'est le sentiment de ne plus exister socialement, de n'être littéralement plus rien, ni personne lorsque les supports sociaux sur lesquels on construit son identité s'effondrent, lorsque le regard des autres que l'on a intériorisé ne rencontre que le vide :

« Je ne voulais plus vivre parce que j'avais tout perdu, je n'étais plus rien aux yeux de la société. Plus rien, j'étais à zéro parce que je croyais qu'aux yeux de la société, il fallait avoir une maison, une baraque, et avoir des biens pour être quelqu'un dans la société ».

« Parce que quand on vacille comme ça de l'autre côté de la barrière, qu'on a tout possédé, enfin qu'on croyait avoir tout possédé, quand on t'a appris à tout donner et à ne rien garder pour toi, bien, tu te dis: "Bien, je ne sers plus à rien, je me tue, c'est mieux, je suis une merde". C'est ce que je pensais de moi, je suis une merde, une nullité. »

Dans cette disqualification de soi, demander et accepter de l'aide est vécu comme une négation supplémentaire. Quand on a été « couverte » et « à l'abri », il n'est pas facile de se retrouver exposée et démunie :

« J'ai dû accepter d'être assistée aussi, c'était terrible ».

« Ces difficultés à surmonter, surmonter la gêne aussi, aller chercher des colis pour manger, surmonter tout ça. Cela a été terrible pour moi ça, accepter que je n'étais plus rien, enfin, accepter que j'étais quelqu'un d'autre dans la société, que je ne serais plus jamais comme avant, que c'était fini, que je ne pourrais plus jamais retravailler comme avant, donner un rendement comme avant ».

A cette tension existentielle, s'ajoutent les difficultés pratiques, administratives, financières qui agissent comme autant de rappels et des marquages permanents de sa disqualification.

« J'ai été fort démunie, j'avais tout perdu. Tout a été dans le divorce et alors je n'avais plus aucun droit parce que quand on est indépendant, on n'a plus aucun droit, je ne savais vers qui me diriger. J'étais comme un enfant devant cette bureaucratie. J'en avais peur, très peur. Je me rappelle quand je suis allée à la clinique pour la première fois pour régler un papier de mon magasin, j'avais des gouttes qui me perlaient au front tellement j'avais peur de ces gens là. Peur de me faire avouer, peur de... Et cette peur qui me collait toujours au ventre... ».

Privées des espaces sociaux de réalisation identitaire (santé, famille, travail, consommation), en dehors de la norme sociale, assistées, isolées, les personnes se sentent avant tout disqualifiées socialement, "de l'autre côté de la barrière", "marginales", "moins que les autres" : " Je n'étais plus rien aux yeux de la société ", parfois jusqu'à l'humiliation et à la honte. C'est le sentiment d'appartenir à une catégorie socialement stigmatisée, voire méprisée, qui prive les personnes de leur estime de soi.

« Quand je pense que j'avais ri, moi quand je voyais les files de chômage et quand je passais pour aller travailler, je me disais : ah moi, je serai jamais là-dedans. On a vu. »

« Du jour au lendemain, tu te retrouves chômeur, tu ne... Le vide autour de toi, parce que les autres continuent leur vie active. Ils n'ont pas le temps de s'occuper de toi. Pas qu'ils ne t'aiment pas, mais ils n'ont pas le temps et tu es là, du jour au lendemain, avec ta gazette La Meuse pour seul réconfort de toute ta journée où tu n'apprends plus rien » « Je n'ai qu'à lever la tête mais je la baisse, pourquoi ? Vous devez bien comprendre, je suis gênée de ma situation. Gênée de devoir mendier le pain que je mets sur ma table, presque... »

Cette disqualification tient à l'absence de reconnaissance sociale positive, à la privation des espaces sociaux de réalisation identitaire, au statut d'assisté, à la situation de dépendance et d'isolement social.

5 Extraits de « La tête hors de l'eau. Les détresses sociales en Belgique », Abraham FRANSSEN et Thomas LEMAIGRE, Editions Vie Ouvrière, 1998.

Dès lors, les questions de l'identité et de la reconnaissance deviennent centrales, et problématiques. Là où elle étaient relativement assurées par des appartenances collectives et des normes sociales rigides, elles sont aujourd'hui à construire et à conquérir individuellement. La place matérielle et symbolique que chacun occupe dans les rapports sociaux apparaît comme incertaine, d'où l'émergence tout azimut d'un sentiment de malaise et la généralisation de la « lutte des places » et de la « lutte pour la reconnaissance ».

« Nous vivons désormais dans une société qui fait peser sur l'individu seul le double impératif d'une perpétuelle amélioration et d'une permanente estime de soi, qui sont les ressorts tant de la vie personnelle que de l'action professionnelle »⁶...

On serait tenté de mettre cette crise du lien social sur le compte de l'individualisme et de la « fièvre du moi ». De fait, c'est désormais à l'individu lui-même qu'il revient la responsabilité de produire son existence. De la trajectoire scolaire où il s'agit de choisir les bonnes écoles et les bonnes options au risque d'être pris au piège scolaire de la relégation au « monde du travail » devenu le « marché de l'emploi », c'est désormais à l'individu lui-même de « faire ses choix », d'être à tout moment producteur de son insertion sociale. et de la construction de son identité. L'individualisation n'est pas un destin individuel, c'est devenu un destin collectif, mais vécu individuellement.

CETTE AFFIRMATION DE L'INDIVIDUALITÉ NE SIGNIFIE PAS POUR AUTANT PAS LE RETRAIT DU LIEN SOCIAL. AU CONTRAIRE, ELLE L'APPELLE. LA RÉALISATION DE SOI IMPLIQUE DE POUVOIR SE CONNECTER, D'OBTENIR DE LA RECONNAISSANCE DE SON INDIVIDUALITÉ. ON N'EST JAMAIS INDIVIDU TOUT SEUL, DANS L'ISOLEMENT SOCIAL. DANS UNE SOCIÉTÉ CONNEXIONNISTE, OÙ LA « GRANDEUR » DE CHACUN EST DÉFINIE PAR SA CAPACITÉ D'INSERTION DANS DES RÉSEAUX MULTIPLES ET VARIÉS, C'EST BIEN LA PLUS GRANDE (IM)POSSIBILITÉ ET (IN)CAPACITÉ DE FAIRE LIEN SOCIAL, DE SE CONNECTER OU AU CONTRAIRE D'ÊTRE ISOLÉ QUI CONSTITUE DÉSORMAIS LA LIGNE DE FRACTURE.

18

Les politiques de l'individu

D'une certaine manière, les politiques sociales ont pris la mesure de cette nouvelle donne de l'individualisation.

Reposant sur la critique des limites des politiques sociales « traditionnelles », associées à l'Etat-providence, qui en continuant à présupposer un modèle de carrière professionnelle linéaire et une cellule familiale stable, sont jugés inadéquats pour prendre en compte les transformations, choisies ou subies, des modes de vie (individualisation, variation des situations familiales, aspirations à se réaliser en dehors de la sphère laborale, pluri-activité...) et des trajectoires d'emploi (flexibilité, pause-carrière, nécessité de formation et de recyclage...), on a vu ces 20 dernières années se multiplier les dispositifs de gestion des précarités, et surtout des précarisés. Sur le terrain des politiques sociales et du travail social, aux frontières et aux intersections de différents champs – éducation, formation et emploi, aide à la jeunesse, secteur socio-pénal... –, on observe depuis une quinzaine d'années la multiplication de « dispositifs sociaux » destinés aux publics désignés ou reconnus comme « précarisés ou exclus » en vue de favoriser leur « (ré)-insertion » et leur « autonomie ». Qu'il s'agisse des politiques de formation et de mise au travail dirigées vers les chômeurs, du traitement de la délinquance juvénile, des modes d'accompagnement des assistés sociaux ou encore de la gestion des élèves en décrochage scolaire, les réponses mises en œuvre

dans la gestion des « déficients et des déviants », de ceux qui, parce qu'ils n'en ont pas les ressources ou n'en partagent pas les normes, sont catégorisés par les pouvoirs publics comme « posant problèmes » à la collectivité, ont en effet profondément évolué. Reformulant et spécifiant la problématique générale de la cohésion sociale, l'« insertion » tend aujourd'hui à désigner la finalité générale d'une diversité de processus (de formation, d'intervention, de prévention, de socialisation, d'orientation) mis en œuvre par différents opérateurs sociaux (travailleurs sociaux, éducateurs, enseignants, placeurs, case manager, gestionnaires de projets, accompagnateurs, médiateurs, conseillers d'orientation...) vis-à-vis de publics variés : chômeurs (plan d'accompagnement des chômeurs), minimexés (contrat d'intégration), élèves en décrochage (sas), jeunes « délinquants » (contrats de sécurité...).

Par delà leur hétérogénéité, ces dispositifs ont en commun leur logique de traitement et de projet individualisé, la poursuite d'objectifs d'autonomisation des usagers, des formes de contractualisation de l'aide impliquant que l'usager soit co-producteur du service, l'accent mis sur le milieu de vie. Sur le plan institutionnel, ils mettent le plus souvent en œuvre des mécanismes de territorialisation locale, de mise en réseau et en partenariat des intervenants sociaux. Sur le plan organisationnel, ils impliquent généralement de nouveaux critères d'évaluation et de subsidiarité de l'action (logique de projet, d'évaluation par les résultats, de partenariat, de qualité de service...).

Si elle tend à dissimuler la normativité sociale (« être compétitif ») qui demeure au fondement de toute intervention, la finalité d'« autonomie » ne doit pour autant pas être comprise comme individualisme désocialisé, mais au contraire comme capacité de participation sociale – le premier critère opératoire en étant la sortie du dispositif d'aide, le second, l'insertion sur le marché de l'emploi. Ces injonctions tendent à reporter sur les individus la charge de leur insertion, et plus globalement de leur *production et de leur gestion de soi*. « Sois toi-même, sois autonome » est la nouvelle injonction paradoxale relayée par les différentes institutions d'aide qui apparaissent non pas comme apportant directement la réponse au problème identifié (l'emploi, le revenu, le logement...), mais comme autant de ressources (d'accompagnement, d'écoute, de conseil, d'information, d'aide logistique, de formation...) à disposition de l'individu pour trouver la réponse à son problème.

Pour une bonne part, ces nouvelles modalités d'action et d'intervention sociale répondent effectivement au souci de mieux prendre en compte la diversité et la singularité des trajectoires et de passer du contrôle administratif – même si celui-ci se maintient voire se renforce – à des formes d'accompagnement plus subjectivante. Pour le chômeur concerné, mieux vaut sans doute être reçu individuellement dans le bureau d'un « job coacher » qui l'aide à établir son « bilan de compétences » et sa stratégie de recherche d'emploi que d'être « passivement » astreint à la file de pointage. En outre, et généralement à l'initiative de travailleurs sociaux soucieux de ne pas s'en tenir à une approche individuelle,

6 Jean-Paul FITOUSSI et Pierre ROSANVALLON, *Le nouvel âge des inégalités*, Paris, Editions du Seuil, 1996.

de nombreux dispositifs visent, dans une logique d'action communautaire et d'éducation permanente, à rétablir des formes de sociabilité, voire de solidarité, entre les personnes concernées. Fondées sur le partage d'expériences, l'échange des savoirs, la mise en commun des ressources individuelles, de nombreuses tentatives – dont plusieurs sont présentées dans ce numéro – témoignent de la volonté de retisser du lien social. Pour les personnes concernées, à n'en pas douter, les effets en sont bénéfiques, en terme de reconnaissance, de sentiment d'utilité, de resocialisation.

Il serait donc stérile et contre-productif de s'en tenir à une critique externe de ces nouvelles modalités d'intervention et d'action sociale. A condition d'en faire un point de départ, et non un point d'aboutissement.

Pour sortir de l'isolement social

Sortir de l'isolement social implique que soit prise en compte la dimension personnelle et individuelle des trajectoires et des projets de vie. Cela implique également que soit travaillée la



dimension relationnelle et communautaire du vivre ensemble. **Sortir de l'isolement social implique également, voire surtout, que soient politiquement reconnues les dimensions structurelles qui conduisent à l'atomisation du jeu social.**

Il ne s'agit pas tant de sortir de l'isolement social que de sortir l'isolement social de l'isolement social. Faute de quoi, on continuera à transformer des effets structurels en problèmes personnels, voire en souffrances psychiques, à répondre aux violences liées aux rapports sociaux par de la médiation relationnelle. De fait, il est plus facile de répondre aux défis que pose le chômage en encadrant les chômeurs plutôt que les acteurs dominants du

marché ; il est plus facile de répondre au sentiment d'insécurité en s'en prenant aux «jeunes allochtones», voire en construisant avec eux un projet participatif qu'en s'attaquant aux formes plus structurelles et institutionnelles de violence qui produisent une «insécurité d'existence». Ce faisant, cette focalisation des politiques d'insertion (et de sécurisation) sur l'individuel, le local et les groupes à risques n'est que l'expression d'un rapport de force qui vise à soustraire les rapports marchands et de compétition (y compris au sein des institutions publiques) de la régulation politique et démocratique - alors qu'il s'agit bien de rapports sociaux au moins aussi déterminants pour la qualité du vivre ensemble que les relations de voisinage ou de quartier. Bref, tout se passe comme si le marché était hors de la société. Il relève de la fatalité, de la main invisible, et possède sa propre Loi (la loi du marché). Encadrer et orienter au mieux les comportements et les mentalités des plus vulnérables et laisser le champ libre aux acteurs privés marchands les plus puissants apparaissent bien comme les deux versants du projet de société libéral et sécuritaire.

Le danger serait précisément de privilégier, dans la production politique comme le champ du travail social, les réponses immédiatement lisibles et visibles, centrées sur les effets en faisant l'impasse sur ce qui se passe dans le tronc central : «dispositif d'accrochage scolaire» ou «écoles de devoirs» permettant de gérer le trop-plein et le manque du système scolaire qui peut ainsi se perpétuer dans ses hiérarchies et logiques de relégation, «activation et insertion des allocataires sociaux» plutôt que redéfinition de la place de l'emploi et du travail dans la structure sociale, mise en place d'une action communautaire au niveau du quartier plutôt qu'action sur les mécanismes de ségrégation urbaine. On risque ainsi de bricoler de l'intégration sociale de réparation, de substitution et de compensation, déconnectée de la «société ordinaire»

C'est dire que sortir de l'isolement social n'implique pas seulement que l'individu y mette du sien, ni même que soient récréées des micro-sociabilités tièdes ou chaudes. Pour autant qu'elles ne soient pas asservies à des finalités instrumentales d'adaptation des individus ou de contrôle des groupes sociaux, ces démarches sont nécessaires et ont du sens, en contribuant à rétablir la confiance en soi, le respect de soi et à l'estime de soi de ceux qui en ont été déniés. Aller au delà implique que, dans les différentes sphères du vivre ensemble, soient redéfinies les règles du jeu, pas seulement en donnant des ressources à ceux qui en sont dépourvus, mais en agissant sur les règles du jeu elles-mêmes, pour transformer les épreuves de force qui conduisent à la désocialisation et à l'isolement à des épreuves de justice qui permettent effectivement et symboliquement d'exister comme sujet social.

“le partage d'expériences, l'échange des savoirs, la mise en commun des ressources individuelles, de nombreuses tentatives témoignent de la volonté de retisser du lien social.

Pour les personnes concernées, à n'en pas douter, les effets en sont bénéfiques, en terme de reconnaissance, de sentiment d'utilité, de resocialisation.”

LES CASG RÉPONDENT À L'ISOLEMENT SOCIAL

Le décret fixant les règles d'agrément d'octroi des subventions aux Centres d'Action Sociale Globale (CASG) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1998¹. En 1999, soit un an plus tard, la Commission communautaire française (CoCoF) confiait au CASG Wolu Services la réalisation d'une étude ayant pour objet «des moyens de lutte contre l'isolement social et la marginalisation».

UNE RECHERCHE

Annette Perdaens, sociologue, auteure de cette étude, constate qu'en 1999, à Bruxelles, un ménage sur deux est une entité d'une personne. En d'autres termes, **une personne sur quatre vit seule, un ménage sur huit est monoparental et donc, l'isolement social frappe 24,9% des ménages**².

Mais qu'entend-on par isolement social ?

«L'isolement social est une notion sociologique et socio-économique, un état de fait, la situation objective d'une personne vivant seule et constituant une entité économique, que ce soit par choix ou par suite de circonstances de la vie» (Patrick TRAUBE). Cette définition est assortie d'exclusions soit du monde du travail, soit des liens familiaux ou sociaux, soit liée à l'état de santé, aux caractéristiques inhérentes à la personne, à l'éloignement du circuit administratif ou aux moyens financiers. Ceci corrobore ce que les assistants sociaux des CASG entendent régulièrement dans leurs permanences. La question de la solitude et de l'isolement est régulièrement évoquée dans les entretiens avec les usagers.

Au-delà de la part subjective, particulière à chacun, la souffrance ainsi évoquée est aussi la conséquence d'une rupture ou d'une détérioration du lien de la personne avec son environnement.

Notre modernité entraîne la fragilisation d'un nombre croissant de personnes.

Face à cette réalité, la proposition d'actions envisagée par Mme Perdaens dans son étude est la suivante : «Les contacts, la convergence d'actions, la mise en concordance des objectifs et le rapprochement des forces de travail ont rarement été tentés entre les secteurs sociaux et culturels. Pourtant, il est important d'établir des passerelles entre ces secteurs pour optimiser les moyens d'action des uns et des autres et de tenter de résoudre la question fondamentale de la désinsertion sociale, voire de la marginalité»

L'ouverture à la vie culturelle dans sa conception la plus large, fait partie de ces pratiques nouvelles à mettre en place dans le champ psycho-médico-social.

Face à ces constats et propositions, les CASG, dont la mission est de développer l'action sociale globale, (c-à-d développer des actions dont le but est de restaurer ou d'améliorer les relations du bénéficiaire avec la société et réciproquement, soit par l'aide sociale individuelle, soit par le développement d'actions collectives ou d'actions sociales communautaires) ont développé en quelques années un nombre important d'actions collectives et/ou communautaires qui permettent notamment aux usagers de restaurer leurs liens sociaux, en favorisant leur participation, ce qui contribue à la lutte contre l'isolement et les mécanismes d'exclusion sociale et culturelle.

C'est ainsi que cette diversité d'actions proposées rencontre la diversité d'un public demandeur et permet souvent une mise en contact non stigmatisant avec un service social.

DES ACTIONS

Voici quelques actions menées par les CASG :



A. CASG Centre de service social Bruxelles Sud-Est

Rue de la Cuve 1 - 1050 Ixelles - 02 648.50.01

Permanence: lundi: 8h30-12h30 et 13h30-17h30

Mardi: 13h30-17h30 Jeudi & vendredi: 8h30-12h30

1. Les repas chauds :

- **Où** : Au Centre Lumen - chée de Boondael 34 - 1050 Bruxelles.
- **Quand** : période d'hiver (de novembre à mars).
- **Activité** : Restaurant social qui permet de prendre un repas chaud et complet. Ce lieu permet de faire des rencontres amicales en favorisant la création d'un tissu social et de liens de solidarité.

* Coordinatrice du Centre d'action sociale globale Wolu Services. Article rédigé en collaboration avec Michel Hemmerlyckx (Inter-Centres CASG) et Alain Willaert (CBCS)

1 Décret de la Commission communautaire française du 7 novembre 1997 fixant les règles d'agrément et d'octroi des subventions aux Centres d'action

sociale globale (Moniteur belge du 20/01/1998) ; voir «Les Centres d'action sociale globale sont nés», Alain Willaert, bis n°141, mars 1998, pp 2-5

2 «Etude des moyens de lutte contre l'isolement social et la marginalisation» - Woluwe-St-Lambert - Annette Perdaens - juillet 1997-juin 1998

- **Pour qui** : personnes dont la capacité financière est faible, personnes isolées. *Action menée en collaboration avec l'asbl les Petits riens.*
- **Renseignements** : 02 648 50 01

2. Le groupe de bricolage :

- **Où** : rue J. Stallaert 6 - 1050 Bruxelles.
- **Quand** : tous les mardis après-midi sauf au mois d'août.
- **Activités** : activités manuelles, apprentissage de différentes techniques de bricolage.
- **Pour qui** : toute personne isolée du quartier.
- **Renseignements** : 02 344 27 68

3. Les clubs de rencontre : club de la bonne entente et club Edelweiss

- **Où** : Club de la Bonne entente : rue J. Stallaert 6 - 1050 Bruxelles et Club Edelweiss : rue Mercelis 34 - 1050 Bruxelles.
- **Quand** : club de la Bonne entente : tous les lundis après-midi pendant l'année scolaire et tous les 15 jours pendant les vacances d'été. Club Edelweiss : tous les mardis après-midi
- **Activités** : rencontres hebdomadaires, organisation d'animations ponctuelles : Noël, Pâques, fête des seniors, excursions culturelles, rencontres intergénérationnelles.
- **Pour qui** : personnes âgées du quartier
- **Renseignements** : 02 344 27 68

4. Ixelles en couleurs :

- **Où** : place Blyckaert à Ixelles
- **Quand** : mois de mai chaque année
- **Activités** : Fête de quartier organisée par les associations ixelloises, les habitants et la commune visant une amélioration des relations entre les habitants du quartier et entre les communautés existantes.
- **Pour qui** : habitants de la commune d'Ixelles et particulièrement les habitants de la place Blyckaert
- **Renseignements** : 02 511 77 38

5. Le groupe Forum-Questions sociales.

- **Où** : dans différents lieux de la commune d'Ixelles
- **Quand** : en fonction des événements
- **Activités** : Le groupe forum «questions sociales» cherche à répondre aux problématiques récurrentes rencontrées par les habitants d'Ixelles en organisant des séances d'information, des actions concrètes, des débats, rencontres entre les citoyens et les pouvoirs «publics» afin qu'un échange d'idées puisse se faire.
- **Pour qui** : Les habitants d'Ixelles. *Action menée en partenariat avec des associations ixelloises.*
- **Renseignements** : 02 511 77 38

6. Action «Montre-moi d'où tu viens !»

- **Où** : chée de Boondaal 34 à 1050 Bruxelles
- **Quand** : un mercredi après-midi par mois
- **Activités** : Le projet a pour but de faire connaître à un groupe d'enfants du quartier les différentes nationalités qui les entourent par la découverte de plats typiques et des coutumes des pays représentés.
- **Pour qui** : enfants du quartier et mamans de nationalités différentes désirant faire découvrir leur culture, leur mode de vie, leur cuisine. *Action en collaboration avec le Centre Social Protestant et avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin.*
- **Renseignements** : 02 648 50 01

7. Le groupe Forum-Environnement

- **Où** : centre culturel Elzenhof - av. de la Couronne 12-14 - 1050 Bruxelles et salle Cardijn - rue Malibran 53 - 1050 Bruxelles.
- **Quand** : en fonction des événements (à peu près tous les 2 mois).
- **Activités** : Ce groupe tente d'apporter une réponse collective à une problématique individuelle qui concerne la politique en matière d'espace public (espaces verts et plaine de jeux, propreté, circulation...). Il vise que «Bruxelles soit une ville ouverte aux enfants et aux personnes ayant des difficultés à se déplacer» permettant ainsi une meilleure convivialité.
- **Pour qui** : Les habitants d'Ixelles.
- **Renseignements** : 02 648 50 01



B. CASG Espace P

Rue des Plantes 116 - 1030 Schaerbeek - 02 219 98 74
 Permanence : lundi, mardi, jeudi et vendredi: 10h-12h30 et 14h-16h et le mercredi: 14h-16h

1. Accueil collectif

- **Où** : rue des Plantes 116 - 1030 Schaerbeek.
- **Quand** : les lundis de 11h30 à 14h et les mardis de 11h à 16h00.
- **Activités** : Offrir un lieu et un temps de rencontre, groupe de parole, échanges d'information, ambiance conviviale.
- **Pour qui** : toute personne prostituée.
- **Renseignements** : 02 219 98 74



C. CASG Espace social Télé-Service

Bd de l'Abattoir 28 - 1000 Bruxelles - 02 548 98 00
 Permanence : du lundi au vendredi: 9h-13h et 13h30-17h00

1. La Consigne Article 23

- **Où** : Bd de l'Abattoir 28 - 1000 Bruxelles
- **Quand** : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
- **Activités** : Espace d'accueil convivial favorisant l'expression de chacun et permettant la revalorisation de soi par un contact en petit groupe et, lieu de services (lavoir, douches, consigne,...).
- **Pour qui** : pour personnes sans logis.
- **Renseignements** : 02 548 98 00

2. Le Télé Shop

- **Où** : Bd de l'Abattoir 28 - 1000 Bruxelles
- **Quand** : du lundi au vendredi
- **Activités** : Organisation du Télé-shop qui offre à bas prix des vêtements de bonne qualité : tri des vêtements, lessive, repassage, raccommodage, gestion du stock, magasin, cours de couture et coupe pour débutant... En réponse au problème croissant de solitude et de manque de communication dont souffre notre société, le Télé-Shop veut également être un lieu intergénérationnel et multiculturel de convivialité, d'écoute, de compréhension et d'encouragement.
- **Pour qui** : Tout public
- **Renseignements** : 02 548 98 00

3. Les petits boulots

- **Où** : Bd de l'Abattoir 28 - 1000 Bruxelles
- **Quand** : du lundi au samedi
- **Activités** : En réponse à l'isolement de certains jeunes de familles peu aisées, ouverture d'un lieu où ils apprennent à travailler ensemble (nettoyage, peinture, pose de vinyl, aide scolaire,...) et où ils construisent des projets collectifs conviviaux (voyages éducatifs, etc).
- **Pour qui** : Etudiants garçons et filles
- **Renseignements** : 02 548 98 00

4. Ecole de devoirs Don Bosco - Télé-services et ateliers créatifs du mercredi

- Où : rue Rempart des Moines 17 - 1000 Bruxelles
- Quand : école de devoirs : du lundi au vendredi 17h30 (primaires) et de 17h à 18h30 (secondaires) ateliers créatifs : le mercredi de 14h à 17h
- Activités : aide aux devoirs, ateliers lecture, bricolage, danse, informatique, fêtes, animations de vacances...groupe de rencontre des parents.
- Pour qui : Enfants du primaire du secondaire & personnes isolées souhaitant retisser des liens sociaux et partager leurs compétences.
- Renseignements : 02 548 98 00

5. Mères d'enfants malades : le clown intérieur

- Où : Bd de l'Abattoir 28 - 1000 Bruxelles
- Quand : ponctuellement
- Activités : Groupe d'échange et de parole : découverte du clown intérieur, démarches de solidarité,...
- Pour qui : mères et fratries confrontés à un enfant gravement malade.
- Renseignements : 02 548 98 00



D. CASG Service social Juif

av. Ducpétiaux 68 - 1060 St-Gilles - 02 538 81 80
Permanence : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

1. Kafé Kalatch

- Où : av. Ducpétiaux 68 - 1060 St-Gilles
- Quand : tous les derniers vendredis du mois de 14h à 17h à l'exception du mois de juillet et d'août
- Activités : groupe de rencontres de demandeurs d'asile et de réfugiés russophones. (rencontres conviviales, échanges d'informations, conférences-débats, projection de films, fêtes...).
- Pour qui : demandeurs d'asile et réfugiés politiques reconnus originaires des pays d'ex-URSS.
- Renseignements : 02 538 81 80

2. Les Rendez-vous du Jeudi:

- Où : av. Ducpétiaux 68 - 1060 St-Gilles
- Quand : tous les jeudis du mois sauf le dernier de septembre à juillet compris de 20h30 à 22h30 à l'exception du mois de juillet et d'août
- Activités : groupe pour personnes souhaitant se faire des amis via des activités support qui sont proposées (fêtes, conférences, repas, drinks, jeux,...) ensuite les personnes qui ont fait connaissance dans le groupe finissent par sortir ensemble hors groupe comme par exemple les week-ends.
- Pour qui : tout public souhaitant recréer des liens sociaux
- Renseignements : 02 538 81 80

3. Groupe "Rencontres":

- Où : av. Ducpétiaux 68 à 1060 St-Gilles
- Quand : deux réunions par mois ; les jeudis de 14h30 à 17h30
- Activités : groupe pour personnes souhaitant se faire des amis via des activités support qui sont proposées (fêtes, conférences, repas, drinks, jeux, ...) ensuite les personnes qui ont fait connaissance dans le groupe finissent par sortir ensemble hors groupe comme par exemple les week-ends.
- Pour qui : dames veuves, divorcées souhaitant recréer des liens sociaux
- Renseignements : 02 538 81 80

4. Groupe "Waramutse" ("bonjour" en rwandais.)

- Où : av. Ducpétiaux 68 à 1060 St-Gilles

- Quand : ponctuellement, une fois par mois
- Activités : rencontres conviviales : séances de tricot, repas, goûters, sorties en groupe, conférences sur des thèmes choisis par les femmes.
- Pour qui : femmes de la communauté Tutsi rescapées du génocide de 1994.
- Renseignements : 02 538 81 80



E. CASG Solidarité Savoie

Chée de Gand 252 - 1080 Molenbeek-St-Jean - 02/513 54 66
Permanence : du lundi au vendredi de 9h à 13h

1. Projet Intercommunal de Koekelberg

- Où : dans différents lieux de la partie Nord-Ouest de la Région de Bruxelles-Capitale (Koekelberg, Molenbeek,...)
- Quand : ponctuellement
- Activités : organisation de moments conviviaux, d'échanges qui permettent la rencontre des cultures, des générations et de rompre l'isolement social (exemple : soirée Ramadan, visite du Val St Lambert,...).
- Pour qui : Tout public habitant le Nord-Ouest de la Région de Bruxelles-Capitale (Koekelberg, Molenbeek,...).
- Renseignements : 02 513 54 66

2. Groupe des Hirondelles

- Où : Chée de Gand 252 à 1080 Molenbeek-St-Jean
- Quand : tous les mardis après-midi
- Activités : lieux de rencontre convivial qui permet d'échanger autour des problématiques de l'isolement, la santé précaire, le sentiment d'insécurité, les petits moyens et l'hygiène.
- Pour qui : personnes âgées de Molenbeek-St-Jean
- Renseignements : 02 513 54 66



F. CASG TELS QUELS

Rue Marché au Charbon, 81 - 1000 Bruxelles - 02 512 45 87
Permanence : du lundi au vendredi: 9h-17h

1. Telles Qu'Elles : «Table des meufs»

- Où : Rue Marché au Charbon, 81 à 1000 Bruxelles
- Quand : tous les lundis de 19h à 21h
- Activités : lieu de rencontre convivial qui permet d'échanger et de susciter des contacts entre femmes lesbiennes pour rompre leur isolement.
- Pour qui : femmes lesbiennes
- Renseignements : 02 512 45 87

2. Tels Quels Jeunes

- Où : Rue Marché au Charbon, 81 à 1000 Bruxelles
- Quand : tous les mercredis et samedis de 14h à 17h
- Activités : lieu de rencontre convivial qui permet d'échanger et de susciter des contacts entre jeunes homosexuels pour rompre leur isolement.
- Pour qui : tout jeune, gay ou lesbienne, ou se posant des questions sur sa sexualité, âgé de minimum 16 ans
- Renseignements : 02 512 45 87

3. Oasis

- Où : Rue Marché au Charbon, 81 à 1000 Bruxelles
- Quand : tous les jeudis de 18h à 20h
- Activités : lieu de parole d'échange et de rencontre convivial, invitation de penseurs de la culture musulmane, partage d'expériences, ...
- Pour qui : Gays ou lesbiennes de culture musulmane et ceux qui partagent leur vie.
- Renseignements : 02 512 45 87

4. Baby Boom – Groupe de parents gays et lesbiens

- Où : Rue Marché au Charbon, 81 à 1000 Bruxelles
- Quand : le 1er mercredi et le 3ème vendredi du mois de 19h à 20h
- Activités : lieux de parole, d'échange et de rencontre pour les parents homosexuels et leurs enfants, partage de l'expérience de l'homoparentalité.
- Pour qui : parents ou futurs parents gays et lesbiens.
- Renseignements : 02 512 45 87

G. CASG Wolu-Services

Av. Andromède 63/2 - 1200 Woluwe-St-Lambert -
02 761 11 80
Permanence : du lundi au vendredi de 9h à 13h



1. Ecole de devoirs Andromède

- Où : Av. Andromède 63/2 à 1200 Woluwe-St-Lambert
 - Quand : tous les lundis, mardis, jeudis de 16h à 18h sauf vacances scolaires
 - Activités : aide aux devoirs, ateliers lecture, bricolage, informatique, fêtes, ...
 - Pour qui : enfants du primaire et enfants en première secondaire ayant fréquenté l'école de devoirs avant le passage en humanités & personnes isolées souhaitant retisser des liens sociaux et partager leurs compétences.
- Action menée en collaboration avec La MJ Antichambre, les Femmes prévoyantes socialistes, Vie Féminine, Ligue des Familles, Wolu-inter-quartiers.*
- Renseignements : 02 761 11 80

2. Groupe accessibilité

- Où : Av. Andromède 63/2 à 1200 Woluwe-St-Lambert
- Quand : suivant les besoins, réunion environ une fois par mois.
- Activités : Promouvoir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) dans la commune de Woluwe-Saint-Lambert, faire réfléchir les PMR à la problématique de l'accessibilité en abordant le sujet dans sa globalité. Sensibiliser les décideurs publics et politiques pour que "penser accessibilité" devienne un automatisme, parce que la non-accessibilité représente un obstacle à l'accès au monde extérieur, à l'accès à l'autre, bref à l'intégration véritable des personnes à mobilité réduite et à une vie autonome pour tous.
- Pour qui : les personnes à mobilité réduite (personnes en voiturette, femmes enceintes, personnes avec landau, enfants, personnes ayant des déficiences visuelles, personnes âgées, ...)
- Renseignements : 02 761 11 80

3. Projet intergénérationnel :

- Où : Av. Andromède 63/2 à 1200 Woluwe-St-Lambert
- Quand : activités ponctuelles
- Activités : • Développement d'espaces de rencontres intergénérationnelles au sein d'un même tissu social (quartier) permettant de restaurer une dynamique de l'échange entre les générations et de donner aux personnes âgées un rôle et une place solidaire au sein de la société • Associer les autres générations au projet afin de partager, d'apprendre et de changer les concepts sociaux tournants autour de la vieillesse et de la jeunesse ("défaire les stéréotypes") • Permettre une meilleure qualité de vie aux habitants du quartier • Permettre aux personnes âgées de rester actives de leur devenir • Permettre aux jeunes de devenir actifs de leur devenir.
- Pour qui : Personnes âgées de Woluwe-St-Lambert et plus particulièrement du quartier Andromède - Jeunes : enfants et adolescents du quartier - Adultes du quartier Andromède
- Renseignements : 02 761 11 80

4. Rencontre et Culture

- Où : Av. Andromède 63/2 - 1200 Woluwe-St-Lambert
- Quand : un vendredi sur deux de 14h à 16h30.
- Activités : ce lieu est ouvert à un large public non défini (stigmatisé), dans le seul but d'accueillir, d'écouter et de restaurer ce lien social mis à mal. Le but est donc de proposer un lieu et un temps de rencontre, sans objectif précis et prédéterminé. Un lieu, ouvert à tous ceux dont l'envie serait juste d'y venir. Dans ce cadre, certains participants du groupe établissent un programme de sorties culturelles en groupe, accessibles financièrement grâce à l'Article 27.
- Pour qui : tout public souhaitant recréer des liens sociaux.
- Renseignements : 02 761 11 80

5. Nuit blanche

- Où : place St Lambert à Woluwe-St-Lambert et dans différents lieux de cette commune
 - Quand : ponctuellement
 - Activités : Sécuriser la nuit en ouvrant et occupant les espaces publics avec des manifestations culturelles. Créer une opportunité de rencontre et d'échange pour permettre aux personnes de sortir de leur isolement et aux différents publics de sortir de leur cloisonnement.
 - Pour qui : tout public.
- Action menée en collaboration avec la MJ Antichambre, MJ Le Gué, le Centre thérapeutique et culturel Le Gué, Wolu-inter-quartiers, Les Ateliers de la rue Voot, le Centre culturel de Woluwe-Saint-Lambert, la Ligue des Familles, La Bibliothèque publique locale de WSL et les Ateliers Malou.*
- Renseignements : 02 761 11 80

6. les Zindépendants

- Où : MJ Le Gué - chée de Roodebeek 300
1200 Woluwe-St-Lambert
- Quand : les jeudis de 13h à 16h
- Activités : Offrir un lieu et un temps de rencontre, ouvert à tout public adulte, sans objectif précis et prédéterminé si ce n'est celui de permettre la restauration de liens sociaux. Les participants gèrent cet espace mis à leur disposition ; le rôle du professionnel se limite à garantir la continuité du projet et à apporter le (léger) support logistique nécessaire.
- Pour qui : tout public. *Action menée en collaboration avec la MJ Le Gué et le Centre thérapeutique et culturel Le Gué.*
- Renseignements : 02 761 11 80

EN GUISE DE CONCLUSION

Comme nous pouvons le remarquer, certains CASG ont développé des actions accessibles à des populations spécifiques (personnes âgées, enfants, habitants d'un quartier, veuves, demandeurs d'asile, femmes rwandaises rescapées du génocide, personnes malades, personnes à mobilité réduite, personnes homosexuelles, personnes prostituées, personnes sans domicile fixe, ...) tandis que d'autres se sont ouverts à un large public non défini dans le seul but d'accueillir, d'écouter et de restaurer ce lien social mis à mal. **Cet inventaire non exhaustif met en évidence que ces lieux collectifs et communautaires constituent une ressource très importante pour de nombreuses personnes isolées, pour lesquelles il constitue parfois leur seul contact social.** Nous remarquons également que ces actions menées qui permettent de retisser des liens, et de retrouver une utilité sociale ont un effet tant préventif que curatif non négligeable pour des personnes présentant des difficultés psychologiques liées à leur isolement.

UNE BANQUE DU TEMPS

pour recréer du "lien social"

Woluwé Saint-Lambert a lancé en février 2004 une Banque du temps. Cet organisme veut ressouder les liens sociaux en ville en remettant en contact les habitants des quartiers et en restructurant la notion d'échange de services.

« **L**e principe est simple, explique Isabelle Molenberg, échevine de l'Action sociale à Woluwé Saint-Lambert et à l'origine du projet. *Le fonctionnement est le même que pour une banque normale sauf qu'au lieu d'y déposer de l'argent, on y dépose du temps* ».

Directement importée d'Italie, l'idée s'est mise en place dans le quartier Andromède-Capricorne-Pléiades-Constellations. « C'est un projet pilote, une première nationale, indique l'échevine. C'est pourquoi il m'a paru mieux de le limiter à un quartier. Pour éviter notamment les problèmes de déplacements. »

Concrètement, la Banque centralise offres et demandes de services, qui relèvent tous du service non-marchand (baby-sitting, accompagnement d'enfants à l'école, lecture aux malvoyants, aide à la rédaction de courrier, etc.). Toute personne qui a besoin d'un service particulier peut s'inscrire auprès de la Banque, pour autant qu'en échange, elle s'engage à « déposer du temps », c'est-à-dire à prêter un service différent pour un autre membre. Tout se fait évidemment à titre gratuit. Les membres doivent souscrire à une charte d'adhésion qui les engage entre autres à ne pas échanger du temps contre de l'argent, les prestations devant rester dans le cadre du bénévolat.

L'expérience pourrait s'étendre

La prestation peut être d'ordre matériel, psychologique ou intellectuel, et se fait en fonction des envies et disponibilités de chacun. Le nombre d'heures de crédit non utilisées ne peut dépasser 10h dans un délai de 6 mois. Le compte individuel ne doit pas forcément représenter un solde positif ; un solde négatif est accepté lorsque le besoin en heures prestées dépasse le nombre d'heures disponibles à un moment donné.

Chaque membre reçoit, en s'inscrivant 10 chèques de temps (chaque chèque permet de rétribuer une prestation reçue), la liste des services offerts et les coordonnées de ceux qui les offrent. « Les gens prennent contact entre eux, indique l'échevine. Il n'y a aucun contrôle sur les prestations ». On peut consulter le fichier au siège de la Banque du temps ou par téléphone et appeler le ou les personne(s) de son choix en fonction des possibilités et disponibilités de ces personnes.

La Banque est actuellement gérée par un employé communal aidé de bénévoles et des partenaires au projet (le comité de quartier, la Ligue des Familles, le centre Les Pléiades, le Centre d'action sociale globale Wolu-Services, le Wolu-Psycho-Social et la SISP Habitation moderne). « À terme, on peut imaginer que gérer la Banque fera partie des services à offrir. Si l'expérience est concluante, elle sera transposée dans d'autres quartiers de la commune. C'est aussi une très bonne manière de retisser des liens sociaux », conclut l'échevine.



* Agence Alter

1 Permanence de la Banque du temps : tous les mercredis de 9h à 11 h au Clos Sirius, 17 - 1200 Bruxelles, tél. : 02 762 61 03. En dehors de la permanence : 02 761 28 37.

Participation culturelle, sociale et sportive : NOUVEL HORIZON POUR LES CPAS ?



Donner au public le plus défavorisé le droit d'avoir accès à la culture, c'est l'objectif que s'est fixé depuis plusieurs années, une asbl, Culture et Démocratie¹. Ces préoccupations ont trouvé un écho auprès des pouvoirs publics : en avril 2003, Johan Vande Lanotte (S.P.A), alors ministre de l'Intégration sociale, accordait une subvention exceptionnelle de 6.200.000 euros aux CPAS (cf. encadré) pour financer des projets encourageant la participation de leur public à des manifestations culturelles, sportives et sociales.

L'initiative du ministre a rencontré un grand succès auprès des CPAS (80% d'entre eux y ont participé), trop heureux de voir arriver cette manne céleste mais aussi quelque peu démunis sur la manière de la dépenser. Succédant à Vande Lanotte avant de reprendre la Ministre-Présidence de la Communauté française, Marie Arena² (PS), a quant à elle décidé de rendre ce subside structurel et de faire évaluer cette expérience.

Le 28 avril 2004, était organisé par l'asbl Culture et Démocratie un colloque à l'intention des CPAS. Le thème était le suivant : "Participation culturelle et sportive. Moyen d'épanouissement social. Nouvel horizon pour les CPAS". L'objectif, selon Marie Arena, à l'initiative du colloque, était de mettre en lumière quelques bonnes pratiques réalisées par certains CPAS. "La première année d'une nouvelle initiative se révèle toujours une année de mise en œuvre, de réflexions et de tâtonnements (identification des besoins, du public, prise de contact, recherche de partenaires, ...), expliquait alors celle qui était encore ministre de l'Intégration sociale au Fédéral. Et pourtant, dès la fin de cette première année, je suis plus que satisfaite du succès rencontré par cette mesure auprès des CPAS et de leurs usagers. 470 CPAS ont manifesté leur intérêt pour cette nouvelle dimension du droit à l'intégration sociale. Les CPAS ont développé, sur les trois axes proposés, des projets se distinguant par l'originalité de la démarche."

Des activités très panachées

Ce sont surtout trois types d'activité qui ont été développés par les centres publics d'action sociale au cours de l'année dernière : l'achat de tickets d'entrée pour une visite de musée, un concert ou une séance de cinéma ; le financement d'activités sportives, culturelles (comme l'inscription à une académie, à un club sportif pour les enfants); et la participation des allocataires sociaux à des initiatives culturelles, sportives développées par eux ou avec eux au sein des CPAS. À Bruxelles, par exemple, des usagers du CPAS ont participé à la Zinneke Parade. À Namur, ils ont créé un spectacle de marionnettes, la musique étant assurée par les travailleurs sociaux. Ce sont évidemment ces activités que le pouvoir politique encourage. "Le public des CPAS, est totalement exclu des activités culturelles, constate Marie Arena. Or, la culture est financée par les pouvoirs publics. Il ne s'agit pas pour autant de se substituer aux Communautés. Les CPAS ne sont pas des producteurs de culture. Leur rôle est de stimuler la participation et l'accompagnement social et culturel des gens."

Le pari n'est pas totalement gagné pour autant. Les réticences à l'égard de cette mission culturelle des CPAS émanent autant de certains assistants sociaux que des allocataires eux-mêmes. L'emploi et le logement ne sont-ils pas la priorité ? "Cela fait partie d'un tout", rétorque Marie Arena. La participation à des activités culturelles ou sportives avec les assistants sociaux des CPAS peut être le point de départ d'une resocialisation, d'un épanouissement plus général, qui facilitera ensuite la réinsertion professionnelle."

La participation à des activités culturelles ou sportives peut être le point de départ d'une resocialisation, d'un épanouissement plus général, qui facilitera ensuite la réinsertion professionnelle."

* Agence Alter

1 Culture et Démocratie, rue de la Concorde, 60 à 1050 Bruxelles, tél. : 02 502 12 15 - fax : 02 512 69 11 - courriel : culturetdemocratie@tiscali.be - site : www.cdkd.be

2 Rue de la Loi, 51 à 1000 Bruxelles - tél. : 02 790 58 00 - fax : 02 790 57 90 - courriel : secmin@po.be

Les CPAS, des centres publics d'action culturelle ?

Si du côté des acteurs culturels, on salue l'objectif, on met aussi en garde contre les dérives. *"Il faut rester extrêmement vigilant pour que les CPAS ne deviennent pas des CPAC, c'est-à-dire des centres publics d'action culturelle, ironise Marcel De Munynck, responsable de la Zinneke Parade à Bruxelles. Des organismes culturels, il en existe déjà une foison, pourquoi aller recréer d'autres choses ? Tout d'un coup, sans concertation, Johan Vande Lanotte a décidé comme ça de saupoudrer les CPAS pour développer l'épanouissement culturel des usagers. Or, il faut savoir qu'au plus, on disperse les subsides, au moins il est facile de faire du partenariat. Ce qu'il faut privilégier, c'est l'existant et créer des passerelles."*

Même son de cloche auprès des centres d'expression créative (CEC), obligés de racler les fonds de tiroir pour subsister et qui auraient vu d'un bon œil arriver chez eux ce subside exceptionnel qui dépasse de loin le budget qui fait vivre tous les CEC de la Communauté française.

D'autres CPAS encore ont témoigné de leurs difficultés à pouvoir dépenser tout le budget alloué ; souvent, ils ont dû se tourner vers des associations culturelles pour prendre en charge cette nouvelle mission.

Une mission que d'aucuns voudraient voir élargie, ainsi au cours d'un atelier du colloque, Anne-Sylvie Mouzon (Présidente - PS - du CPAS de Saint-Josse) a proposé qu'à côté de l'épanouissement culturel, on parle aussi d'épanouissement social, un épanouissement qui passerait selon Sylvie Mouzon par les syndicats : *"Pourquoi les syndicats ne pourraient-ils pas se charger de sensibiliser les usagers aux devoirs que les CPAS ont envers eux ? On pourrait aussi utiliser les subsides alloués pour donner des notions sur la manière dont fonctionnent nos institutions, sur la citoyenneté, etc."*

Le financement d'un accompagnateur ? Pas encore pour cette fois !

Autre point noir soulevé par les CPAS présents : il n'existe aucun financement dans cette mesure pour un accompagnateur. Or, un assistant social ne s'improvise pas du jour au lendemain accompagnateur culturel ou sportif et surtout ne dispose pas de temps pour ces tâches. *"La reconduction de la mesure en 2004 n'a pas tenu compte de cette lacune dans les moyens alloués",* regrette-t-on du côté des CPAS. *"Il est vrai que certains grands CPAS ont pu déléguer une personne, précise Lamia Mechbal, chargée de mission à Culture et Démocratie et collaboratrice scientifique au centre de sociologie générale de l'ULB. Par contre, les petits CPAS comme les CPAS ruraux, poursuit notre*

L'arrêté royal

C'est par un arrêté royal du 8 avril 2003 qu'une subvention de 6.200.000 d'euros a été octroyée, pour un an, aux CPAS. Son objectif : financer des activités et des projets sociaux, culturels et sportifs pour leurs publics, afin de stimuler la participation et l'épanouissement social et culturel des usagers. La subvention courrait du 1er mai 2003 au 30 avril 2004. L'arrêté royal visait trois types d'activités :

La participation des personnes à des manifestations locales, culturelles et sportives (tickets d'entrées ou frais de transport ou de garderie lors d'une visite de musée, d'un concert, d'une séance de cinéma, ...) ;

La participation des personnes à des associations sociales, culturelles ou sportives, y compris le matériel et les cotisations (inscription à un club de sport, un mouvement de jeunesse, une académie, un cours de cuisine, de photographie, un stage linguistique, ...) ;

La participation des personnes à des initiatives sociales, culturelles ou sportives développées par eux ou avec eux au sein des CPAS ou en collaboration avec des associations locales qui partagent le même objectif (pièces de théâtre, spectacle de marionnettes, voyage, rencontre sportive, ...).

interlocutrice, n'ont pas eu les moyens de détacher une personne pour s'occuper de ce projet. Il faut savoir que 159 CPAS en Belgique sont dans des communes de moins de 10 000 habitants et n'ont reçu pour subsides que 5 000 euros sur l'année."

"Parmi les autres critiques formulées par les CPAS lors de l'évaluation, on peut relever l'obligation d'avoir dépensé la première tranche pour obtenir la 2^e, qui est d'ailleurs arrivée très tard (début avril 2004), note Lamia Mechbal. Les CPAS entrent alors dans une logique consumériste, ce n'est pas le but de la mesure. Le fait aussi que la mesure ait été annoncée en 2003 comme un 'one shot', a conduit beaucoup de CPAS à ne pas vouloir entrer dans des projets à long terme. Il est clair que si on aide une maman à payer l'inscription de son fiston au club de foot et qu'on lui dit l'année suivante, on n'a plus les sous, on crée des attentes et des nouveaux besoins qu'on ne peut plus assumer après. Le fait que la ministre ait annoncé que la mesure devenait structurelle va améliorer les choses à cet égard. On a aussi constaté dans le type de dépenses qui étaient faites, le besoin de faire plaisir aux gens, d'où le succès d'initiatives telles que la distribution de tickets pour les concerts de Johnny Hallyday ou de Lorie ou encore les excursions d'un jour à la mer, à Six Flags, etc."

Élargissement vers l'accès aux TIC

Lamia Mechbal, chargée dans l'évaluation³ de faire des recommandations, note la demande des CPAS de créer un point d'appui. "Les CPAS ont besoin d'être informés et coachés. Ils n'ont pas eu d'interlocuteurs pour savoir comment ils pouvaient dépenser ces subsides et quelles types d'activités ils pouvaient développer, la circulaire était à cet égard très peu claire. L'élargissement du public cible est également souvent revenu. Pourquoi octroyer un ticket ou payer une excursion à telle famille sous le prétexte que la maman est bénéficiaire du revenu d'insertion et que la maman voisine, elle chômeuse, n'y a pas droit alors qu'elle gagne juste 50 euros de plus par mois ? Beaucoup de CPAS ont eu une interprétation plus souple de l'arrêté royal sous peine de devoir faire une discrimination qu'ils trouvaient injustifiée."

Marie Arena avait promis d'élargir la mesure à un 4^e champ qui est celui de la réduction de la fracture numérique en donnant un meilleur accès aux techniques d'information et de communication, les fameux «TIC», aux usagers des CPAS, c'est désormais chose faite, seule restriction : les subventions devront impérativement financer des projets collectifs et non l'équipement individuel d'usagers de CPAS.

10 CPAS vont se voir confier un parc informatique. À charge pour ceux-ci de les mettre à disposition de leurs services de réinsertion, de maisons de repos, d'espaces collectifs de logements sociaux, de maisons de quartier ou de restos du cœur, et de les animer. Ces 10 parcs informatiques seront constitués d'un serveur neuf sécurisé et de terminaux générés au départ de matériel recyclé et équipés en logiciels libres.

Autre changement annoncé : les CPAS ne recevront les subsides que sur base d'un projet à déposer à l'administration.

EXPO

Des artistes issus du CPAS d'Ixelles exposent à Flagey

Au CPAS d'Ixelles, le budget «Épanouissement culturel et social» a servi à différentes actions : la participation des usagers à des manifestations culturelles ou sportives en collaboration avec l'asbl article 27 ou encore une intervention dans les frais de cotisation à un club sportif, les frais d'inscription dans une académie (dessin, musique) ou à des stages, dans l'achat de matériel, etc. À côté de ces interventions plus «classiques», d'autres projets ont été développés comme la mise sur pied d'un spectacle (« L'envers du décor ») par la troupe du CPAS « Qué passa Josette ? », et la tenue d'une expo⁴ dans les studios 2 et 3 du bâtiment Flagey, cadre prestigieux s'il en est. Des artistes bénéficiaires du CPAS d'Ixelles, des membres de son personnel et des mandataires du Conseil de l'aide sociale y ont durant une semaine, du 19 au 25 juin 2004, exposé leurs œuvres : peintures, sculptures, photographies, etc. «L'objectif de cette expo était double, explique Anne Herscovici, présidente du CPAS d'Ixelles. Il s'agissait d'abord d'abolir les frontières habituelles qui séparent les bénéficiaires d'une aide, les travailleurs sociaux et les mandataires et leur permettre de se rencontrer dans un espace culturel partagé. Ensuite le CPAS avait la volonté de promouvoir la reconnaissance des artistes du CPAS, de valoriser un capital artistique de qualité, mais jusqu'ici inconnu du public.»

Au terme de l'exposition, des prix ont été décernés par un jury indépendant composé de personnalités du monde culturel et artistique.

À noter qu'en Région bruxelloise, l'asbl Article 27 a développé des projets en partenariat avec 12 des 15 CPAS de la Région (qui ont pour la plupart un référent culturel, ce qui facilite les choses) et a édité une petite brochure qui reprend les activités possibles dans ces CPAS⁵.

4 Infos : Irène Tumba et Fabrice De Cafmeyer, chez Cap Emploi, av. G. Macau, 45 à 1050 Ixelles - tél. : 02 641 56 22 - 54 95 - fax : 02 641 54 76.

5 Infos auprès de Céline Galopin à l'asbl Article 27, rue de Lisbonne, 31 à 1060 Bruxelles - tél. : 02 646 30 28.

3 Effectuée côté francophone auprès d'un échantillon de 34 CPAS.

LA RUPTURE DES LIENS, *une conséquence du surendettement***

Le 9^{ème} rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale est sorti de presse¹ en avril 2004. C'est le 4^{ème} rapport de l'équipe actuelle de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, service à gestion séparée de la Commission communautaire commune. Il a été réalisé en collaboration avec les CPAS, avec près de 100 services sociaux publics et privés et avec près de 20 groupes d'habitants concernés par la pauvreté.

Outil de travail des CPAS bruxellois, il analyse les demandes d'aide sociale qui leur sont adressées et présente des indicateurs de pauvreté.

Outil d'aide à la décision politique, il évalue les politiques sociales en matière de manque de revenus et de surendettement.

Outil d'information des travailleurs sociaux des secteurs publics et privés, il centralise les informations concernant ces deux thématiques.

Outil de dialogue avec les représentants politiques, il offre une base de discussion pour la table ronde qui réunira au Parlement bruxellois les différents acteurs de lutte contre la pauvreté, qu'ils soient députés bruxellois, communes, CPAS, travailleurs sociaux ou habitants concernés par la pauvreté.

Outil d'élaboration de nouvelles politiques, il offre aux députés et aux gouvernements bruxellois de nouvelles pistes sur lesquelles asseoir une politique de lutte contre la pauvreté «éclairée» par la pratique de terrain des différents acteurs.

Quelles en sont les principales conclusions ? Quelles sont aussi les conséquences sociales de la pauvreté ?

• *D'abord, une mise en garde...*

Les indicateurs de pauvreté peuvent illustrer différents aspects de la pauvreté en fonction de l'objectif recherché. Les indicateurs de ce rapport ne donnent qu'une réponse partielle à la question de l'évolution de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale. L'interprétation des données nécessite une grande prudence.

* Observatoire de la Santé et du Social - Avril 2004

** Le titre est de la Rédaction

1 Le rapport peut être obtenu en français et en néerlandais sur simple demande à l'Observatoire de la Santé et du Social, 183 av. Louise - 1050 Bruxelles, 02 552 01 89, ou par courriel à observat@ccc.irisnet.be. Vous pouvez aussi visiter le site www.observatbru.be

• *En Région bruxelloise, la pauvreté a de nouveau augmenté*

Trop de Bruxellois n'ont pas de travail stable et par conséquent, n'ont pas de revenu qui leur permette de bâtir un avenir digne. Cette situation a un impact important sur d'autres dimensions de la pauvreté, telles que le logement, l'enseignement et la santé. Après une stabilisation des chiffres de la pauvreté à la fin des années 1990, un grand nombre d'indicateurs montrent de nouveau une recrudescence du nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté. L'aide sociale a augmenté de 6,6 % entre 2001 et 2002. Au 1^{er} janvier 2003, 7,6 % des Bruxellois de plus de 65 ans dépendent d'allocations minima. 11,2 % de la population majeure entre en ligne de compte pour l'octroi d'une intervention majorée de l'assurance soins de santé. En 2003, le chômage des Bruxellois a dépassé les 20 %. Ces chiffres donnent une indication du nombre minimum de personnes qui ont des difficultés financières en Région de Bruxelles-Capitale.

• *Les ménages bruxellois se débattent plus avec des problèmes financiers que le reste du pays*

Globalement, la situation des Bruxellois est plus critique que dans les deux autres régions du pays. Plus d'1/4 des Bruxellois vit dans un ménage sans revenu du travail et près d'1/4 des Bruxellois vit dans un ménage qui reporte ses soins de santé pour des raisons financières.

En 2002, le montant du revenu d'intégration sociale d'une famille monoparentale s'élevait à 42 % du revenu moyen en Belgique. Cela représente moins que 60 % du revenu médian équivalent, qui est utilisé comme seuil minimal de revenu pour les indicateurs européens de risque de pauvreté!

• *La jeunesse est l'avenir de Bruxelles ? Un avenir pauvre en perspectives*

La Région de Bruxelles-Capitale suit une évolution démographique différente des autres régions. La population y augmente le plus et c'est la seule région où la population rajeunit.

Le nombre d'enfants pour lesquels des prestations familiales

garanties sont payées a augmenté spectaculairement en 2002 ; au moins 2,3 % des 0-19 ans vit dans un ménage qui a de sérieuses difficultés financières. Cela représente 8 fois plus qu'en Flandre et 3,5 fois plus qu'en Wallonie. **40 % des enfants bruxellois vit dans un ménage sans revenus du travail.**

En 2002, près d'1/4 des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale avait moins de 25 ans. Parmi les bénéficiaires de l'équivalent RIS, les 30 ans forment le groupe le plus important. Pour les deux catégories (RIS et équivalent RIS), la moitié a moins de 35 ans.

Les jeunes sont en grande partie les victimes du chômage, près d'1/3 des 18-24 ans est sans emploi. Parmi les Bruxellois de 20 à 29 ans, 30 % a peu de qualification (diplôme inférieur à l'enseignement secondaire supérieur), c'est plus de la moitié de plus que la moyenne belge (20 %).

• *Le fossé entre les communes riches et pauvres*

En 2002, dans la plupart des communes de la deuxième couronne de la Région de Bruxelles-Capitale, on enregistre une légère progression de la part des personnes qui doivent vivre avec des allocations minima. Cette part reste limitée à 3 % de la population totale. A Saint-Gilles et à Saint-Josse-ten-Noode, cette part est de près de 10 %. Les contrastes entre les communes du sud-est les plus riches et les communes du centre les plus pauvres restent importants. Le revenu moyen par habitant varie entre € 6.000 par an à Saint-Josse-ten-Noode et plus de deux fois plus à Woluwé-Saint-Pierre (€ 14.000).

Cependant, il est de plus en plus difficile de répartir les 19 communes entre communes riches et communes pauvres, étant donné que beaucoup de communes font des scores moyens pour la plupart des indicateurs.

Molenbeek-Saint-Jean est la commune pour laquelle bon nombre d'indicateurs montre des difficultés croissantes. Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode sont toujours les communes les plus pauvres de la Région.

• *Mission impossible pour les CPAS*

Malgré la création de services d'insertion socioprofessionnelle dans les CPAS, le nombre de leurs bénéficiaires ne diminue pas. Les besoins d'accompagnement des personnes qui sont exclues de notre société dépasse les moyens des CPAS. Ce sont surtout les personnes qui dépendent depuis longtemps du CPAS qui sont les plus difficiles à réinsérer.

• *De plus en plus de Bruxellois ont un revenu trop faible pour vivre décemment*

Les revenus des Bruxellois sont inférieurs à la moyenne du pays, sauf en ce qui concerne les plus riches. Par contre, le montant des allocations minimales sont identiques dans tout le pays. La part des revenus du travail constitue 56 % des revenus moyens des Bruxellois et la part des allocations sociales 29%. **Pour environ la moitié de la population bruxelloise, les revenus des allocations sociales sont plus importants que les revenus professionnels.**

28 % des travailleurs indépendants bruxellois sont classés parmi les personnes les plus défavorisées, alors que la moyenne belge est de 18%.

Dans la Région bruxelloise, plus de 50% des ménages ne peuvent équilibrer leurs dépenses avec leurs revenus : ils dépensent plus qu'ils ne gagnent. De plus, à l'exception des plus riches, les

dépenses des Bruxellois sont globalement inférieures à la moyenne du pays.

La plus grande part du budget des Bruxellois est consacrée au loyer, à la consommation d'énergie, aux frais médicaux et pharmaceutiques et aux impôts et taxes.

• *Le surendettement touche toutes les couches de la population bruxelloise.*

La société contemporaine fonctionne selon un modèle économique basé sur la production, la distribution et la consommation. La consommation des ménages est essentielle pour "faire marcher" l'économie. L'argent participe à l'organisation des rapports sociaux. Acheter et consommer sont devenus des facteurs d'intégration, voire d'identité.

Le surendettement est lié à quatre raisons : soit à une consommation excessive, soit à un manque de revenus, soit à la suite d'événements et de situations de rupture ou encore à la suite d'absence ou d'insuffisance de couverture sociale.

De plus en plus de personnes issues des classes moyennes s'enfoncent dans le surendettement, mais ce sont les personnes qui ont les plus faibles revenus qui sont les plus vulnérables, qu'il s'agisse de personnes bénéficiant de revenus de remplacement, du revenu d'intégration sociale, de l'aide sociale du CPAS, de la garantie de revenus aux personnes âgées ou de petits salaires.

• *Les Bruxellois sont plus surendettés que la moyenne des habitants du pays.*

Il n'existe pas de source unique d'information statistique. Dès lors, les chiffres du surendettement sont difficiles à trouver, spécialement pour la région bruxelloise.

Selon la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale de Belgique, qui rassemble les informations sur le crédit à la consommation, **11,5 % des Bruxellois sont surendettés**, alors que c'est le cas pour 8,3 % des habitants du pays.

Nous ne disposons pas d'indications suffisantes pour affirmer que le profil des personnes surendettées est différent de celui de la population bruxelloise. Parmi les personnes qui s'adressent à un service de médiation de dettes, les personnes qui ont des revenus de remplacement sont sur-représentées.

• *Le surendettement naît d'une superposition de différents types de dettes.*

Seules les dettes liées au crédit à la consommation font l'objet d'un recensement clair et complet grâce à la loi et à l'existence de la Centrale des crédits aux particuliers au sein de la Banque nationale. Les dettes de loyers, d'énergie, de téléphone, de soins de santé, d'assurances et de pensions alimentaires sont difficilement quantifiables. Les statistiques concernant ces arriérés de paiement sont soit inexistantes, soit partielles, soit non centralisées, soit non communiquées par les organismes concernés, y compris par certaines administrations publiques.

Dans la Région bruxelloise, plus de 50 % des ménages ne peuvent équilibrer leurs dépenses avec leurs revenus : ils dépensent plus qu'ils ne gagnent.

Les crédits à la consommation sont la source la plus importante du surendettement.

Comme le coût moyen des loyers est plus élevé à Bruxelles que dans les autres régions du pays, Les Bruxellois consacrent en moyenne 25,5 % de leurs dépenses pour le loyer alors que pour le pays, ce taux est de 21 %. Certains CPAS bruxellois constatent que cette part peut s'élever à plus de 50 % du revenu d'intégration sociale.

La moitié des Bruxellois a des revenus qui les classe dans les critères d'admission des logements sociaux, alors que 7,7 % des logements bruxellois sont des logements sociaux ou assimilés et que 25.000 familles (juin 2004) sont inscrites sur la liste d'attente des logements sociaux. Les arriérés de loyers dans ces logements augmentent continuellement. On évalue le nombre d'expulsions décidées par les Justices de paix bruxelloises (majoritairement pour non-paiement du loyer) à 2,6 expulsions pour 1000 logements.

Les personnes défavorisées confirment qu'elles préfèrent payer le loyer afin d'éviter de se trouver sans toit, et retarder ou économiser d'autres dépenses telles que la nourriture, l'énergie, la santé.

En ce qui concerne les dettes d'énergie et d'eau et les dettes de téléphone, des chiffres récents n'ont pu être obtenus.

La part du budget consacrée aux soins de santé est la plus élevée pour les ménages aux revenus les plus bas (6,3 %). Pour ces ménages, 85 % de ce budget santé est consacrée aux honoraires médicaux et aux médicaments. 40 % des ménages bruxellois estiment que les dépenses de santé sont difficiles à supporter pour des raisons financières, alors que pour les ménages à faibles revenus, cette proportion est de 70 %. De plus en plus de factures d'hospitalisation ne peuvent plus être payées.

Il y a beaucoup de demandes d'aides financières de débiteurs d'aliments dont l'intégralité des revenus a été saisie suite au non-paiement de la pension alimentaire, mais ce nombre est difficile à quantifier. En outre, les CPAS procèdent à des avances sur pensions alimentaires aux personnes dont le conjoint ne les a pas payées. C'est ainsi qu'en 2002, 324 avances ont été effectuées par 11 CPAS bruxellois.

En 2000 et 2001, 47 % des résidents bruxellois en maison de repos sont aidés par les CPAS. Ceux-ci ne peuvent recouvrer que 22 % de cette aide auprès des débiteurs d'aliments, notamment parce que le budget restreint de ces derniers ne permet pas de financer la solidarité envers leurs parents.

Selon certaines sources, les dettes fiscales auraient augmenté de 76 % depuis 1980. De nombreuses dispenses de paiement des cotisations de sécurité sociales sont octroyées aux indépendants chaque année.

• **Les conséquences du surendettement sont dramatiques pour nombre de personnes, leur vie se module au rythme des échéances de remboursement et de la peur du huissier**

Les familles surendettées doivent gérer des situations impossibles qui les épuisent psychologiquement. L'étroitesse de leur budget les oblige à choisir des dépenses prioritaires. Toutes les dépenses doivent toujours être maîtrisées. Elles se sentent stigmatisées par le regard des autres.

• **Le surendettement est un frein important à la participation à la vie sociale. Il peut entraîner le repli sur soi, la désocialisation physique et intellectuelle notamment à cause du harcèlement des créanciers, des intermédiaires de crédit et de certains huissiers. Les saisies laissent des traces psychologiques.**

Certains groupes vivent des difficultés spécifiques : les hommes et les femmes vivent cette situation différemment, les indépendants représentent souvent une charge supplémentaire pour leur conjoint, les malades mentaux vivent dans le souci constant de consacrer leurs dépenses prioritaires à leurs soins. L'absence de domicile élude la questions des saisies des personnes sans abri. Parmi les personnes d'origine étrangère, certaines voient leurs difficultés renforcées par la méconnaissance de la langue du pays. Pour résister et sortir de ces situations particulièrement difficiles, les personnes pauvres développent des stratégies diverses, elles doivent mobiliser toute leur énergie dans cette lutte quotidienne et cette lutte les occupent en permanence.

• **Le surendettement peut provoquer le repli sur soi et la rupture des liens**

On participe de moins en moins à la vie sociale. Tout est trop cher, on reste chez soi, on perd tous les contacts sociaux. Les enfants subissent le même sort.

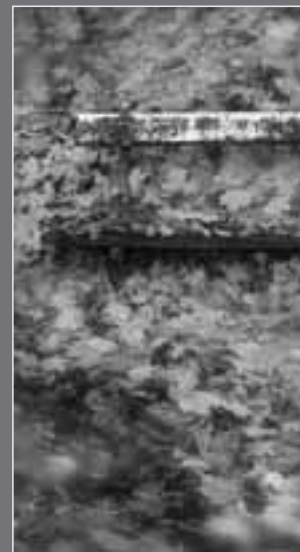
Les sentiments qui dominent dans les situations de surendettement sont la honte, le repli sur soi, l'isolement social, l'angoisse, la peur de tomber malade, le sentiment de rejet, la déstabilisation et la perte de confiance en soi, les problèmes relationnels, conjugaux et familiaux, les problèmes de santé, le stress, l'angoisse de ne pas être de bons parents, la perte de sommeil, la dépression, la sous-consommation notamment dans le domaine médical, les tensions familiales qui peuvent mener à la rupture, à la marginalisation, à l'exclusion, voire au suicide.

«On ne vit plus comme avant. Cela a changé totalement ma vie, c'est un poids moral destructeur».

Les personnes passent leurs journées à satisfaire les nombreuses exigences des services sociaux et à chercher à couvrir leurs besoins au moindre prix, ou à chercher désespérément un logement moins cher et salubre.

«C'est un malaise quotidien, il y a toujours quelque chose qui ne va pas, on n'a jamais l'esprit tranquille.»

«La montagne de dettes qui existe chez le huissier, auprès du fisc, de la compagnie d'eau, des banques pour les crédits à la consommation, à la sécurité sociale, les intérêts sur les sommes empruntées, n'a pas de limites et cette personne ne sait même pas quel est le montant total de ses dettes. Elle n'ose plus se montrer tellement elle a honte. Elle évite certains visages, parce qu'elle ne peut pas rembourser immédiatement. Et elle pense que ce n'est qu'un début, elle va totalement s'isoler. Parfois, lorsqu'on sonne à la porte, elle n'ose pas ouvrir parce qu'elle attend l'huissier qui vient dire quand aura lieu la vente publique. Elle essaie toujours d'avoir un peu d'argent pour apaiser l'huissier et pour ralentir la vente ...» (Wijkpartenariaat)



La pudeur interdit à beaucoup de personnes d'exhiber le spectacle de leur misère. «Il est difficile d'inviter des amis pour prendre un verre ... d'eau du robinet et partager un repas déjà trop frugal.»

Les adultes restent donc à la maison parce qu'ils n'ont pas d'argent pour participer aux activités du quartier. D'autres fuient leur logement insalubre.

«Tu habites souvent dans un mauvais logement. La plupart du temps, tu préfères ne pas y être. Alors, tu vas au café, et cela te coûte fort cher» (Vrienden va het Huizeke, 2003).

Pour les enfants, c'est la même chose : pas de cinéma, pas de cirque, pas d'activités sportives comme le football ... Sortir au restaurant fait partie des rêves. On aime bien fumer une cigarette, mais cela entraîne souvent des disputes parce qu'il ne faut pas gaspiller ... dans certaines cultures, les deux fêtes importantes sont l'anniversaire et la Saint-Valentin : pas de cadeau, pas de fête ... Les 'petits plaisirs' sont généralement sacrifiés. Cette pénurie permanente entraîne des tensions.

Le manque d'argent provoque beaucoup de tensions au sein de la famille, voire de la violence verbale ou physique. Pour éviter les mauvaises fréquentations ou la délinquance, les parents donnent souvent l'argent de poche réclamé par les jeunes, même si cela déséquilibre leur budget. Certains jeunes fuient leur famille, cessent leurs études pour quitter la misère familiale, en espérant mieux s'en sortir s'ils sont seuls. D'autres fuient leur famille à cause d'une ambiance exécrationnelle. Les tensions existent aussi avec les amis et les connaissances. Les personnes voudraient pouvoir aider leurs proches encore plus mal lotis et 'ont de la peine' de ne pouvoir le faire.

La dépression peut plonger la personne dans une passivité dans laquelle elle ne donne plus suite à ses obligations sociales. Dans ce cas, le retard ou l'absence d'envoi à l'employeur d'un certificat médical dans les délais peut entraîner le licenciement pour faute grave, la pénalisation et la 'dégringolade' vers la rue.

«Quand c'est difficile, tu perds courage, tu n'as plus envie de te soigner. Tu n'as plus de jolis vêtements à mettre. Tu te laisses aller, tu ne prends plus soin de toi et tu tombes dans un cercle vicieux» (Vrienden van het Huizeke, 2003)

«Quand c'est difficile, tu n'as pas envie de culture ou de sport. Il y a bien l'article 27, mais tu n'as pas envie de l'utiliser» (Vrienden van het Huizeke, 2003)

Lorsqu'il y a des dettes de solidarité et qu'il est impossible de rembourser ce qui a été prêté, les disputes d'argent sont donc fréquentes entre membres de la famille ou avec des amis parce que ces personnes ont également des difficultés à nouer 'les deux bouts', ont des besoins et des souhaits financiers et qu'il est alors difficile de partager. Les conflits peuvent conduire à des ruptures de liens amicaux qui sont très durement ressenties par les personnes défavorisées. Psychologiquement, ces dettes ont d'ailleurs plus d'importance affective pour ces personnes et elles se sentent plus 'redevables' envers leurs amis et leur famille qu'envers les instances extérieures.

• Sur le plan législatif, la lutte contre le surendettement se mène surtout sur le plan fédéral

Il n'existe pas à proprement parler de plan bruxellois de lutte contre la pauvreté coordonné, mais différents dispositifs disparaissent : le Plan régional de développement et les Plans communaux de développement, les recommandations parlementaires émises dans le cadre du rapport annuel sur l'état de la pauvreté et la partie bruxelloise du Plan national d'inclusion sociale.

La loi relative au crédit à la consommation de 1991 est une loi courageuse qui a mis l'accent sur la protection des consommateurs plutôt que sur le profit des entreprises.

La loi relative au règlement collectif de dettes offre des possibilités très positives pour aider les personnes à rembourser leurs dettes, à se dégager du harcèlement des créanciers et à retrouver une situation normale. Malheureusement, cette loi n'est pas applicable aux personnes dont le niveau de revenus ne permet pas de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour rembourser leurs dettes. C'est le cas des personnes qui vivent du revenu minimum.

La Centrale des crédits aux particuliers recense les personnes et les contrats de crédit à la consommation défaillants. Depuis 2003, elle enregistre non seulement tous les contrats de crédit dont les remboursements ne sont pas honorés, mais aussi l'ensemble des contrats de crédit (à certaines conditions). Les créanciers et les intermédiaires de crédit ont maintenant l'obligation de s'informer de l'état d'endettement du consommateur avant de lui octroyer un nouveau crédit. Une diminution significative des contrats de crédit défaillants est enregistrée depuis 2003. L'existence de la Centrale positive a freiné le chiffre du surendettement en 2003, sans doute parce que les conditions administratives ont été modifiées (communication du numéro de registre national des emprunteurs et raccourcissement du délai d'inscription des crédits régularisés).

La loi instaurant un service bancaire minimum est maintenant d'application. Elle permet à quiconque de bénéficier d'un service minimal, c'est un outil essentiel pour la gestion du budget des personnes, mais ce service semble encore peu utilisé et certaines questions ne sont toujours pas réglées (récupération par la banque elle-même).

La loi instaurant un service de créances alimentaires a vu son application limitée à la seule récupération auprès du débiteur d'aliments et se trouve dès lors vidée de son sens. Elle aurait pourtant permis de soulager la situation financière de nombreuses familles monoparentales pour lesquelles la pension alimentaire est un revenu essentiel.

Des dispositions légales en vue d'assurer la fourniture d'énergie minimale et de prévenir les coupures de fourniture de gaz à usage domestique et d'eau ont été prises en Région de Bruxelles-Capitale et ces dispositifs sont actuellement revus en vue de leur amélioration. Certaines communes octroient des aides financières à l'énergie pour certaines catégories de personnes. Cependant, de nombreuses personnes vivent dans des situations de fourniture minimale d'énergie voire de coupures. La question reste épineuse.

Les personnes défavorisées ont comme tout autre citoyen le droit d'être défendues en justice. Une modification récente de la loi améliore l'accès à la justice. Cependant, l'accès dans des délais raisonnables n'est pas encore garanti en Région de Bruxelles-Capitale.





- ***Des services de médiation de dettes ont été agréés par les autorités bruxelloises***

L'agrément des services de médiation de dettes est obligatoire. Afin d'aider les personnes à sortir de leur surendettement, les trois pouvoirs de tutelle compétents pour l'aide aux personnes dans la Région de Bruxelles-Capitale (la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et la Communauté flamande) ont défini par voie d'ordonnance ou par voie de décret, les modalités d'agrément des services de médiation de dettes publics et privés : les 19 CPAS et 5 services bicommunautaires, 5 services sont agréés par la CCF et 1 par la Communauté flamande.

Ces 3 réglementations reflètent une certaine cohérence. Les services de médiation de dettes des CPAS sont subventionnés par le Fédéral en ce qui concerne les dettes relatives aux factures d'énergie. La Commission communautaire commune subventionne des formations destinées aux travailleurs sociaux des CPAS. Les services privés ne sont pas subventionnés.

Tous ces services font un travail d'information, de guidance et de médiation remarquable. Cependant, ils sont débordés de demandes et manquent de moyens financiers, humains et d'équipement. Les conditions de travail ne sont pas optimales. Le modèle d'intervention est curatif. La prévention et l'évaluation de l'action des services de médiation de dettes en sont à leurs balbutiements, manque de temps et de forces.

De nombreux services sociaux qui ne sont pas agréés pour la médiation de dettes la pratiquent en Région bruxelloise, alors qu'ils ne sont compétents que pour la guidance budgétaire. Depuis 2003, un service d'appui des services de médiation de dettes, le GREPA, est subventionné par la CCC. Il a une mission de concertation entre les services de médiation de dettes publics et privés, de centralisation des informations administratives, juridiques et économiques, de centralisation des données quantitatives et de formation.

La Coordination Gaz-Electricité-Eau a mis sur pied un «Réseau de vigilance pour la gestion du contentieux en énergie». Il rassemble les praticiens des services de médiation de dettes publics et privés vise à garantir le prise en compte dans les différents dispositifs des difficultés sociales et financières des ménages bruxellois. La CGEE assure également un rôle de groupe de pression en vue de l'accès à l'énergie pour tous.

- ***La prévention reste cependant le «parent (très) pauvre» de la lutte contre le surendettement***

En plus du travail des services de première ligne (connaissance des droits et devoirs, utilisation du réseau social,...), des actions intéressantes sont menées en vue de prévenir le surendettement : des outils de prévention et d'animation de groupes (méthodes d'animation, fiches techniques, logiciel informatique, jeu pédagogique,...), des écoles de consommateurs (échange d'expériences, maîtrise des choix de consommation,...), des groupes de paroles (expression individuelle et collective, expertise du vécu de certaines situations,...) et des alternatives au surendettement, le micro-crédit et les prêts sociaux.

Cependant, tous les moyens des services sociaux sont absorbés par l'aide curative et ne laissent que peu de place à la prévention.

- ***En conclusion***

Les indicateurs disponibles ne montrent en aucun cas une diminution de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ils confirment les constatations du précédent rapport sur l'état de la pauvreté. La plus grande préoccupation pour l'avenir de la RBC n'est pas le vieillissement de la population, mais bien le nombre de jeunes sans perspectives d'avenir, les grandes différences entre pauvres et riches, les attentes importantes envers le secteur social comparativement aux moyens disponibles et le manque de politique coordonnée de lutte contre la pauvreté.

Au moins un quart des ménages bruxellois est confronté à d'importantes difficultés financières. Beaucoup de Bruxellois sont touchés par le surendettement. Les conséquences sur la vie quotidienne des personnes et par conséquent sur la vie sociale sont innombrables. Les mesures prises pour lutter contre le surendettement sont positives, mais elles ne peuvent pas offrir des solutions suffisantes tant qu'un grand nombre de Bruxellois qui vivent des minima sociaux ne dispose pas d'un revenu suffisant pour mener une vie conforme à la dignité humaine.

- ***Améliorer la lutte contre la pauvreté passe par l'augmentation des revenus minima et la lutte contre le surendettement***

En ce qui concerne le détail des propositions, nous renvoyons le lecteur au rapport complet.

Une première série de propositions est basée sur l'analyse consacrée aux indicateurs de pauvreté et ont été formulée par l'Observatoire de la santé et du Social. Ces 16 propositions visent à améliorer le recueil des données et l'élaboration de la politique de lutte contre la pauvreté.

Une deuxième série de propositions d'actions fait suite à l'évaluation portant sur le manque de revenus et le surendettement. Ces propositions ont été élaborées en concertation avec différents organismes publics et privés et avec des personnes concernées par la pauvreté. Ces 68 propositions s'articulent dans différents domaines : en matière d'aide sociale, en matière de sécurité sociale, dans le cadre de l'organisation des services sociaux en général, dans le cadre de l'organisation des services de médiation de dettes, en matière de prévention, dans le cadre de l'aide juridique, en termes de politique fédérale de lutte contre le surendettement, en termes de politique régionale de lutte contre le surendettement, en termes de politique communale de lutte contre le surendettement, en termes de simplification des lois et des procédures et dans le cadre de l'évaluation.



INTERNET N'«ISOLERAIT»

en fait que celles et ceux... qui l'étaient déjà, ou en passe de l'être!

Les «sujets de société», ceux dont on parle à la salle de gym, dans le tram, au bistrot ou autour de la machine à café, ont toujours les faveurs des médias. Le thème du PC (Personal Computer, pas de malentendus !) «qui lobotomise», déshumanise et fait plonger dans une aliénation profonde ? C'est la délectation assurée pour le journaliste «politiquement correct». Il y a peut-être –sans doute «quelque chose de vrai» là-dedans. Il y a toujours «quelque chose de vrai» dans toute chose, d'ailleurs. Mais quoi ?

Les chercheurs, les livres, les magazines (spécialisés en psy... comme en coiffure !) se penchent sur ce grand méchant Internet. Un nouveau débat pour un nouveau mode de communication.

Le titre, seul, pourrait faire sourire... Il évoque une de ces plongées au cœur de l'un des débats «pédagogiques» que la RTBF «service public» affectionnait aux temps glorieux de l'«Ecran Témoin»... et de ses lieux communs faussement unificateurs.

Gaston, y'a l'téléphon qui son (air connu)

Nos grands-parents aimaient raconter ces petites anecdotes autour de leur première machine à laver/radio, les péripéties de l'avènement du téléphone dans les chaumières de l'entre-deux-guerres, la télé ensuite... Leurs réactions suivaient toujours, en gros, le même cycle.

- A une **première phase de surprise** (en entendant pour la première fois une voix connue qui «sortait» du vide, mon grand-père avait lâché le cornet des mains !) mêlée de fascination («Je peux parler à quelqu'un qui n'est pas là ! C'est magique...») correspondait toujours, presque simultanément, une seconde phase.
- Une **phase de rejet** : le téléphone est un objet désincarné, fantomatique, écrivait Proust, un objet qui vous plonge à coup sûr dans les affres de l'angoisse ; dans la peur du vide ? Certains gardent cette inquiétude au fond d'eux-mêmes encore aujourd'hui...
- Et finalement la **troisième phase, celle de la banalisation** de «l'engin», considéré comme ni plus ni moins qu'un instrument ; un nouvel «outil» surprenant, certes, mais un outil



tout simplement. Le téléphone sans fil et le GSM susciterent déjà moins d'émotions fortes (phase d'amélioration d'une technique, plus d'invention).

L'ordinateur personnel (et donc son rapport au monde, Internet) est une de ces véritables révolutions, présentées et signalées - signées ?- comme telles. C'est dire l'angoisse que le «web», la toile d'araignée, peut susciter. La peur du vide... Il n'y a pas de fond, là-dedans ! Le gouffre, à coup sûr, juste derrière l'écran, forcément hostile.

suite page 34 ➔



Technica diabolica : pourquoi certains disent-ils qu'Internet nous «isole» ?

L'être humain a peur depuis qu'il est (sur terre). Il a donc peur aussi des nouveautés (notamment techniques) parce qu'il a peur du changement, qui est inquiétant. Et, accessoirement, il est agacé par ces «nouveautés» qui parfois, il est vrai, n'apportent strictement rien... quand elles ne nuisent pas.

Pourtant, les novateurs continuent à sévir. Galilée et Copernic auraient pu se contenter d'une... crêpe en guise de terre, au centre de l'univers qui tourne autour d'elle, mais ils découvrirent une sphère perdue dans les limbes et en furent «justement» punis. Darwin et Einstein rencontrèrent la même résistance à leurs audaces : la résistance au changement.

Si le rejet de la découverte «fondamentale» est une étape importante au sein de la communauté scientifique -parfois pour de bonnes raisons, les (hypo)thèses n'étant pas «la» vérité !- les sociologues et les historiens des techniques constatent que l'habitude, l'appropriation de la «nouveau» par la société des hommes est en général précédée par une longue phase rétive.

Et, quand il a décidé de «résister», l'esprit humain est plein de ruses. En gros, il s'agit de décrédibiliser l'invention, la nouvelle technique, l'outil, qui sera qualifié tantôt de «ridicule», tantôt d'«incompréhensible» ... ou bien d'inutile, tout simplement.

Desservi par un qualitatif encore balbutiant, le PC et son grand méchant web, l'Internet, subissent un peu actuellement ce genre de crise de puberté.

L'ordinateur qui aliène : récit d'une «belle» manipulation

Début février 2004, les Etats-Unis sont ébranlés par une terrible nouvelle. Une étude universitaire (1) démontre clairement que les habitués du PC sur le Net négligent leur vie sociale. Les médias se saisissent de la nouvelle comme le miséreux d'un quignon de pain rassis. À se demander qui sont les vrais «accros» ! Avec l'usage accru (et sans doute parfois abusif, il est vrai) d'Internet, les Américains «consacrent moins de temps aux contacts avec leur famille et leurs amis, au shopping «concret» dans des vrais magasins, aux médias traditionnels. En plus, ils rapportent leur travail à la maison» (un «suivi» facilité par la connexion Internet évidemment, surtout en réseau).

Les chercheurs ont interrogé 4.113 adultes dans 2.689 foyers. Une personne virgule 53 par foyer. Le quart des répondants utilisant fréquemment le Net (plus de cinq heures par semaine selon le barème de l'étude, cela reste correct) ont déclaré «passer moins de temps avec leurs proches».

L'Agence France-Presse (AFP) s'est emparée de ces résultats avec une avidité très... médiatique : les cinq heures par semaine sur le Net sont devenues cinq heures par jour! Dixit : «Plus d'un tiers des internautes américains passent plus de cinq heures par jour à "surfer" sur la toile au détriment de leur vie familiale et sociale». L'AFP enfonce le clou : «22% des internautes passent entre cinq et dix heures par jour sur le réseau et 14% y consacrent plus de dix heures». Des chiffres... tout simplement absents de l'étude de l'Université de Stanford.

Une foule de médias pompe «l'info», bien sûr, en autant de dérapages non-contrôlés et sans que cela suscite de commentaires indignés (sauf dans les milieux spécialisés).

Tout se passe comme s'il «fallait» qu'Internet signe la mort des relations humaines en chair et en os. Une sorte de fantasme morbide...

Ensuite, médias et «observateurs» dévoilent (sic) ce qui serait la découverte-clé de l'étude: «Plus les gens utilisent Internet, moins



ils passent du temps avec de véritables (re-sic) êtres humains». Le professeur Norman Nie, directeur de l'Institut à l'Université de Stanford commente dans le Washington Post : «Nous passons d'un monde dans lequel vous connaissiez tous vos voisins, voyiez tous vos amis, interagissiez avec beaucoup de gens chaque jour, à un monde fonctionnel où l'interaction se fait à distance.» Une interaction forcément dégradée : «Pouvez-vous obtenir de l'affection, une voix chaleureuse sur Internet? NON !».

Le Boston Globe «rappelle» qu'«Internet tue les rapports sociaux : des psychologues se spécialisent même dans le soin des cyberdépendants. Avec une concession pour ceux qui soutiennent qu'Internet permet d'entrer en contact avec des gens éloignés de notre environnement immédiat. En 1998, une enquête du groupe de recherche HomeNet de l'Université Carnegie Mellon a découvert que les internautes «accros» démontraient une plus grande disposition à la dépression».

L'étude de l'Université de Stanford «décrit» en fait une tautologie que tout internaute a pu noter: «Plus on consacre de temps à son PC et à Internet, moins les «autres activités» conservent de place». Et puis, il y a quand même une bonne nouvelle pour ces internautes aliénés : ils regardent moins souvent... la télé, autre outil démoniaque et désocialisant pour les milieux «conscientisés».

«Près de 6 % des internautes seraient des «junkies» (drogués) virtuels. Vraiment ?»

Isolement par cyberdépendance ?

Que font ces pauvres cyberdrogués cinq, voire dix heures /par jour/ par semaine /ne sait pas (biffez les mentions inutiles...) ?

L'étude épingle des faits significatifs, mais pas ceux que les médias espéraient : pour l'énorme majorité des gens l'«ordi» via le net est un outil communicationnel... et non «aliénant».

- le courriel est le premier usage du Net, le plus populaire : 84% des répondants;
- l'opinion dominante est qu'Internet n'est qu'une «énorme bibliothèque publique avec un penchant commercial plutôt viril»;
- le tiers des répondants utilisent le Web pour se divertir et rire avec des internautes parfois/souvent inconnus (jeux,



Ne pas jeter le bébé...

Exagération des médias, désinformation ? Peut-être.

Mais attention : la question d'une éventuelle «dépendance» est effectivement posée, mais avec des nuances, et non dépourvue d'ambiguïtés. Hugues Draelants, sociologue à l'Université catholique de Louvain et auteur d'un récent livre sur le phénomène des chats (2) : «*j'en viens à distinguer deux types idéaux de dépendances au chat : une dépendance sociale (drogue douce, version soft pas vraiment pathologique, celle qu'on rencontre le plus fréquemment chez les chatteurs, générée spécifiquement par le chat) et une dépendance identitaire (drogue dure, qui peut confiner au pathologique, qui reste très rare, dont la cause est à rechercher moins dans le chat en tant que tel que dans la personnalité de l'addict). La dépendance identitaire tient au fait qu'à partir d'un certain moment on revient dans les salons de chat pour retrouver un groupe qui existe et qui est constitué au sein du cyberspace, c'est en quelque sorte une nécessité d'y revenir pour garder le contact avec ses connaissances. La dépendance identitaire se rencontre parfois chez des individus à priori fragilisés au niveau identitaire et psychologique qui peuvent trouver là une manière de fuir le réel (l'Internet comme «drogue du moi»). On rejoint alors la problématique générale de la dépendance à la drogue, indissociable de la recherche du changement de personnalité.*»

échange de blagues...);

- un répondant sur cinq fréquente les canaux de chat pour échanger et relier : une habitude qui disparaît cependant presque complètement après 30 ans;
- le shopping et les transactions en ligne (bref, ce qui pourrait effectivement être de l'ordre de la procédure isolée et aride) n'intéressent qu'une faible proportion des répondants, le quart ayant déjà effectué des achats en ligne et seulement 10% se livrant au boursicotage, à la vente aux enchères et aux transactions en ligne avec des institutions financières.

A la lumière de ces résultats, Internet serait donc d'abord utilisé comme un outil de communication.

Mais la «logique mathématique» de Norman Nie, directeur de l'étude réalisée par l'université de Stanford, ne rejoint pas ces constatations : «**Plus les gens passent de temps à utiliser Internet, moins ils en consacrent aux contacts humains**» ! «**Plus les gens passent de temps à dormir, moins ils en consacrent à rester debout**» a-t-on envie de lui rétorquer.

Nie tempère cependant : «**Les gros consommateurs d'Internet représentent une petite fraction de la population, mais attention, celle-ci ne cesse de se développer**». Pour lui, les choses sont claires : «**Internet pourrait devenir l'ultime facteur d'isolement social, réduisant nos actions dans la communauté bien plus que l'automobile et la télévision ne l'ont fait avant lui**».

Le docteur David Greenfield, président du Centre d'études sur Internet, physiologiste et auteur d'ouvrages sur les méfaits du virtuel, s'est également penché sur la question. Grâce à l'appui de ABC NEWS, il a questionné des internautes de passage sur la Toile. Résultat : près de 6 % des internautes seraient des «junkies (drogués) virtuels».

Dans le monde, ce seraient plus de onze millions d'internautes (sur deux cents millions d'usagers) qu'il conviendrait de classer dans la catégorie des «virtual addicts», des personnes dépendantes de l'Internet... ou plutôt de son utilisation.

Depuis 1995, un service de psychologie en ligne, le www.psynternaute.com, met en garde l'internaute contre l'utilisation abusive du virtuel... sous peine de contracter des «**Troubles Obsessionnels Compulsifs**», les «**TOC**». Un autre sujet en or pour les magazines !

«*Même si le nombre de cas pathologiques est marginal*» précise Hugues Draelants, «*Il faut admettre que bon nombre d'adolescents disent «c'est plus fort que moi», «on y revient toujours, on ne peut pas s'en empêcher». On est poussé par la curiosité, l'envie de recevoir des nouvelles des copains. Mais l'idée toute faite qui consiste à dire «plus de virtuel engendre moins de réel» est fautive. Les chatteurs ne se coupent pas du monde. Certaines études montrent même l'inverse : plus ils sont sociables sur le Net, plus ils le sont en dehors. Car ces bavardages en ligne ont aussi des vertus : ils permettent de nouer de réels échanges, de créer une culture commune, de découvrir un «dialecte», un langage hybride entre l'oral et l'écrit – tout chatteur doit maîtriser des codes (expressions, acronymes, smileys...), avoir un bon esprit de répartie, de l'humour, une rapidité d'écriture...».*

Les effets positifs l'emportent assez clairement : «*En y regardant de près, on peut même s'apercevoir que le Net ne crée pas mais rompt l'isolement : une part importante des échanges relève de la camaraderie, de la plaisanterie, du bavardage sur des sujets souvent sans rapport avec le nom du canal. Sous-entendu : Le contenu du message importe moins aux yeux des usagers que la possibilité d'être ensemble, de lier, de partager.*».

On ne peut donc exclure la possibilité d'une compulsion... mais pas d'une dépendance. Qui se rapprocherait davantage du «gambling» compulsif que du shoot à l'héroïne : pour les cyber-dépendants potentiels, l'ordinateur participe de l'engrenage qui amène progressivement à fuir la réalité. Les spécialistes parlent même de prison virtuelle. Ce dépendant «happé par le système» serait un homme de 25-30 ans, scolarisé, vivant confortablement, qui négligeait déjà ses amis et sa famille auparavant (consolidation de l'asocialité) et complètement surexcité à l'idée de recevoir un courriel, ou au contraire déçu et anxieux quand il n'en reçoit pas.

suite page 36

1 Etude de l'Institute for the Quantitative Study of Society, Université de Stanford, 16/2/2004

2 «*Bavardages dans les salons du Net*», éd. Labor, 2004. Un petit livre bien agréable à lire !

Un p'tit test ?

Pour savoir si l'on est «accro», le test. Des questions simplistes mais qui ont au moins le mérite d'être claires :

- «Est-ce qu'un des premiers gestes que vous accomplissez le matin est de démarrer votre ordinateur ?»
- «Trouvez-vous difficile d'être éloigné de votre PC pendant plusieurs jours au cours des vacances ?»
- «Interrompez-vous volontiers une activité utile, agréable et/ou socialisante par besoin d'allumer votre PC ?» Etc.

Pareillement, pourquoi ne pas mesurer son degré de dépendance -et donc, d'isolement- en se privant temporairement des «bienfaits» de l'Internet ? Un jour sans courrier électronique, deux jours sans «chat», etc. Un sevrage volontaire qui dévoile le ressenti : supportable ? Insupportable ? Etc.

Bref, la psycho-médicalisation made in US... Il n'y a pas de petits profits !

Le PC «isolerait»... les isolés !

Dans la jungle, il y a de beaux arbres, il y a plein d'oxygène, de superbes paysages ; il y a le silence et l'authenticité aussi...

Et puis, il y a des mauvaises rencontres, des morsures et des piqûres données par plein de grosses bestioles pas belles du tout et très méchantes, et cet air lourd et putride... Sans parler de ces déplacements longs et ennuyeux dans des pirogues qui prennent l'eau...

Notre ordi avec son ADSL est un peu à l'image d'une de ces pirogues. Ce n'est pas de sa faute s'il n'y a que de la jungle autour d'elle !

Suivant notre état d'esprit, notre vécu, notre quête personnelle... mais aussi notre sens de l'orientation et notre faculté de discernement, nous découvrirons dans le web des choses belles... et moins belles (et parfois franchement moches, c'est évident). Nous y passerons du temps, parfois plus, parfois moins.

Parfois trop, au détriment de notre famille, de notre «cohérence/cohésion» sociale, peut-être; de notre boulot, pour certains. Des obsédés par le vertige de la «boîte aux lettres blanche» en sont au point d'appeler un ami pour se faire envoyer un e-mail... dans le seul but de vérifier que la connexion fonctionne encore. Hugues Draelants : *«En fait j'ai l'impression que de plus en plus, le truc devient d'espérer recevoir un "vrai" courriel, c'est-à-dire un courriel qui vous est adressé spécialement à vous par une de vos connaissances plutôt que de recevoir des publicités, des courriers non sollicités (spams, pourriels) qui inondent quotidiennement nos messageries.»*

Bref, un individu qui se crée des attentes. Mais il est difficile de délimiter la passerelle entre raison et dépendance. Pour les psys, c'est que le ver était déjà dans le fruit : tendance à la dépendance et à l'assuétude naturelle/culturelle ? Ennui ? Peur de l'extérieur ?

Dans un récent «Envoyé spécial», on a vu ces jeunes Asiatiques qui vivent ce syndrome déjà décrit de «locked-in» (enfermé dedans, mais volontairement). A leur propos, on confond alors l'outil technique (l'ordinateur) avec le désordre que sous-tend son utilisation abusive (et encore, abusive : comment définir les termes de l'abus ?). On dit pareillement que le problème de l'alcoolique, ce n'est pas sa bouteille d'alcool (enfin, si elle n'est pas vide...).

Le vrai problème psychosocial ne serait-il pas en fait «réservé», non pas aux internautes, mais à celles et ceux qui n'ont pas les moyens financiers de surfer sur le net... voire même de posséder ne serait-ce qu'un simple ordinateur ?

C'est la pauvreté qui isole, pas l'Internet !

Informatique et isolement ? Le bon sens nous invite à relativiser. D'abord parce que les analyses sont surtout réalisées outre-Atlantique, continent de la démesure et de la consommation à outrance, et ne concernent donc pas (encore ?) le Vieux Continent.

Pour la plupart des observateurs -qu'ils soient sociologues ou non, d'ailleurs- c'est l'accès à Internet, la qualité et la sécurité de son contenu qui constituent un véritable problème de société, pas son utilisation.

A cet égard, le taux de pénétration du PC et (éventuellement) d'Internet dans les foyers belges suit très exactement la distribution socioéconomique classique : les 20% de familles les plus pauvres du pays sont aussi celles qui sont privées de fait de cette révolution informatique... Et les équipements (communaux ou fédéraux) disponibles au public (Orbem, Forem, certaines ALE...) ne compensent évidemment pas du tout cette exclusion de fait. Une de plus, serait-on tenté de dire... *Internet «isole» en fait encore davantage celles et ceux... qui ne peuvent l'utiliser, faute de moyens financiers ! Il est là, le «vrai problème social» !*

Nicolas (12 ans^{1/2}) :

«Le PC, c'est «que du fun» !

Pour beaucoup de gens, surtout les 10-30 ans (mais parfois des moins jeunes), le courriel et surtout les messagers (le «chat» par exemple, la conversation en temps quasi «réel») sont -après leur GSM- de formidables outils de communication et de reliance. Il suffit de sonder nos enfants et leurs petit(e)s copains/copines. Tout le contraire de l'isolement préconisé par les «chercheurs» catastrophistes !

Bien sûr, ça ne plane pas toujours très haut et cela flanque des boutons aux profs de français, mais cela soulage aussi, parfois si pas souvent, de réelles souffrances communicationnelles... Une échappatoire à laquelle les personnes qui ne peuvent pas s'offrir ce très coûteux Internet n'auront pas droit, on l'a vu.

Il ne faut en tout cas pas, d'après Joël Bloch, psychologue et créateur du «Psycho Net», se borner à cautionner un marché potentiellement très lucratif : une clinique norvégienne s'est déclarée prête à ouvrir un département «pour désintoxiquer les accros du Net et combattre leur syndrome d'isolement». Bien sûr...

«C'est une misérable tentative opportuniste en vue d'élargir une clientèle» stigmatise Bloch.

Entre une vision alarmiste et paranoïaque – le net conduirait au délitement des «vrais» liens sociaux ; il regorgerait de pédophiles aux aguets... – et un discours béat et prophétique – dans le grand Village global, tous les chatteurs seraient égaux devant la Machine, au diable les barrières sociales et culturelles... –, il faut commencer par analyser les us et coutumes de la «tribu», ses codes de langage, ses normes et ses logiques d'utilisation.

Bloch conclut finement en notant que *l'internaute risque surtout de contracter beaucoup de fatigue visuelle, un peu de nervosité... et une bonne luxation du poignet due à une trop longue manipulation de la souris* (ndlr, non, Internet ne rend pas sourd !).

Le bon sens devrait nous enjoindre à suivre son raisonnement...

LA FIGURE DU SANS LOGIS

comme paradigme de l'isolement social

Etre sans logement, est une situation peu acceptée. Elle l'est peu par les individus qui la vivent et peu par la société qui la côtoie... Nous ne tenterons pas ici de cerner des causes, mais d'évoquer de quelle manière le sans-logis est ou non isolé.

La déchéance du clochard inquiète. Leur image traverse la tête de beaucoup d'entre nous lorsqu'un événement malheureux se présente. Les syndicats en brandissent l'image à chaque fermeture brutale d'activités. Les familles en séparation sont confrontées à des réorganisations profondes de leur manière d'habiter. Les mutations urbaines sont plus rapides que l'adaptation de la population, autant de férociétés réelles des sociétés dites post-modernes alimentant le fantasme de «tomber à la rue».

Et pour certains, c'est une réalité. Etre sans logement ou dans un abri (précaire par nature), c'est entre révolte et résignation, une des ruptures radicales que notre monde moderne connaît finalement peu. Derrière l'habitat, apparaissent les protections sociales qui le sous-tendent : la famille, la sécurité sociale, l'employeur, le médecin, les amis, les associations que l'individu active comme ressource, en plus de ses capacités personnelles.

C'est à cet éclatement multiple et profond que correspond la survie en rue, faite de comportements à risque et de réflexes de survie. Alors que la personne investit l'espace public, dans une privatisation perverse et délétère, elle subit le «regard oblique des passants honnêtes» (avec l'accent de Sète), consacrant une complète situation d'isolement social.

Le gîte et le couvert ont constitué depuis le Moyen Age des services plus ou moins contraints pour les errants. Aujourd'hui, il existe un ensemble d'environ huit cent lits dans des maisons d'accueil à Bruxelles dans lesquelles la professionnalisation s'accroît. Un travail ambulatoire s'y développe.

Les accueils de jour sont beaucoup plus récents. Ils constituent des espaces nouveaux et ne proposent donc pas d'hébergement. Ils s'adressent à des publics qui ne peuvent intégrer des structures collectives car ils en rejettent le principe (songeons à la rupture des relations primaires (parents, fratrie), à l'incapacité de vivre en collectivité, et au coût de ces hébergements).

Quant aux sans papiers à la peau et aux perspectives sombres, ils n'y sont pas admis pour des motifs financiers et parce qu'ils n'existent pas administrativement.

L'accueil de jour, c'est «entrée libre» ou encore «ligne zéro», par référence aux services de première ligne. Les Flamands l'évoquent sous le vocable d'inloopcentra.

Contrairement au centre résidentiel, le centre de jour permet plus aux personnes une présence et des demandes modulables en fonction des désirs, des besoins et des capacités. Il ne faut pas manifester ou revendiquer une insertion sociale pour prendre une douche, s'y reposer un peu, jouer aux cartes ou faire ôter des fils de suture, prendre un repas. Outre le contact du quotidien, un certain nombre de démarches peuvent être faites sur une base volontaire.

Les centres de jour s'adressent donc à des publics particulièrement fragilisés, cumulant une grande précarité économique et des désaffiliations sociales plus ou moins profondes. Il y figure nombre de personnes atteintes de troubles du comportement dus à la maladie mentale ou /et à une maltraitance personnelle : alcoolisme, multi-toxicomanies, dépendances affectives et sexuelles, jeu. Les centres ont des services matériels répondant à des besoins du public sans logis ou vivant dans des habitats inadaptés. L'accueil est collectif mais les relations qui s'y développent sont toutes singulières.

Doit-on ajouter que ces lieux du quotidien par nature ne sont pas des services d'urgence, alors qu'ils accueillent précisément des usagers en urgence perpétuelle ? Il y a là un décalage qui cadre l'intervention et on peut émettre l'hypothèse que nombre d'usagers viennent pour y être de cette manière contenus, protégés.

Il est notoire de constater l'absence d'initiatives des CPAS du pays quant aux services socio-sanitaires pour SDF. Cette absence est-elle liée au fait que le secteur associatif ne manque jamais de comprendre rapidement les mutations des besoins de la population ? Mais aussi que concernant les SDF, le secteur charitable est évidemment aux premières loges.

Posons l'idée que la territorialisation communale de l'aide sociale avec les CPAS, est confrontée ici à une logique individuelle

* Consigne article 23/ Espace Social Télé-Service
Avec la collaboration de : Véronique Liebling, Tina Rudolph (La Rencontre), Bart Dewin (Bij ons), Antoine d'Hoop (La Fontaine), Florence Bauloye (Assoc. des Maisons d'Accueil), David Giannoni (Espaces de parole)



d'errance et rend difficile le mandat pour l'octroi d'aides publiques. D'où ces conflits perpétuels de compétence. La pratique de l'adresse de référence, au CPAS, autorisée par la loi depuis 1997 fait son chemin dans une ambivalence entre secours et assignation à domicile...

Le mandat des centres de jour qui est sans rapport avec le domicile des usagers, permet naturellement l'intervention sociale auprès de ces populations particulières.

L'exclusion... Voilà un terme qui, s'il représente une réalité, a été maintes fois exploité en tous sens. L'exclusion intrigue par la mise en évidence des dérives de notre société. Image confrontante... Mais elle effraie surtout lorsqu'elle pose la question des devenirs du lien. En stigmatisant, elle ruine et dissipe le lien social. Ce lien qui, lorsqu'il souffre, fragmente la vie.

LE GUIDE DU DÉROUTARD

• LA RENCONTRE

Quartier de la Senne, sud ouest du pentagone 

La Rencontre est à la fois un restaurant social et un centre d'animation. L'idée qui ouvre les portes de ce lieu tous les jours de l'année est la suivante : permettre aux personnes sans abri et au tout venant de créer des contacts qui au fil du temps enrichissent, sécurisent et maintiennent l'importance de la rencontre de l'autre. Parfois, c'est ce qui permet de trouver un logement et de l'essayer, parfois aussi c'est ce qui permet de ne pas perdre le sien...

Ce lieu veut permettre à des personnes vivant en rue de poser leurs sacs quelques heures, de se poser... On y prend un repas, on y prend une douche ou on y lave son linge, on s'y arrête un peu. Les personnes qui sont hébergées à la maison d'accueil Source y prennent leurs repas et y passent beaucoup de temps. «Décloisonner» les murs de la maison d'accueil et la maintenir ouverte sur l'extérieur, sur la rue et sur la vie des autres... C'est dans ce même but que les activités proposées sont le plus souvent ouvertes à tous et organisées au départ des investissements de chacun.

Infos pratiques : LA RENCONTRE

78 rue de la Senne à 1000 Bruxelles - 02 514 33 32
source@misc.irisnet.be

- Ouvert du lundi au vendredi de 12h à 14h et de 17h à 22h, le samedi de 12h à 22h et le dimanche de 17h à 21h • Les douches sont accessibles aux heures d'ouverture jusque 21h au prix de 1€. Le lavoir idem au prix de 2 € • La Rencontre est aussi un lieu de permanence sociale pour tous, de 8h à 22h.

• LA FONTAINE

Quartier des Marolles 

C'est un centre d'accueil et d'hygiène pour «sans domicile fixe», faisant partie des activités caritatives et humanitaires de l'Ordre de Malte en Belgique. La Fontaine n'a aucune subvention publique et fonctionne avec des dons.

L'équipe est composée d'un coordinateur salarié et d'un peu plus de soixante bénévoles, travaillant dans la durée. En 2003, la Fontaine a assuré près de 7000 accueils, soit plus de 45 personnes par jour, presque exclusivement des hommes.

1. L'accueil est le plus inconditionnel possible.
2. Dans un même lieu, nous proposons douche, lessive, vestiaire mais aussi infirmière.
3. Le travail de l'infirmière est unique à Bruxelles : poux, gales, autres parasites, soins aux pieds, pansements divers, etc. gratuit et ouvert à tous.

Entre 10h et 13h, il existe un fourmillement d'activités : des douches, des lessives, un vestiaire, le coiffeur, l'infirmière, chaque personne a une fiche individuelle où sont reprises son identité et ses demandes. Les hommes peuvent venir une fois par semaine et les femmes tous les jours.

A la Fontaine tout est gratuit. Les trois douches ne désemplissent pas. Au lavabo, des hommes se rasent avec application, et l'after-shave, les coton-tiges, coupe-ongles et gel pour les cheveux sont prisés pour rendre au corps quelque contenance que la rue malmène. A l'étage, un «babelkot» permet aux usagers de prendre un café après la douche ou d'attendre une lessive qui sèche.

Au palier un petit parloir pour parler à l'aise avec quelqu'un du centre pour un renseignement ou une démarche plus personnelle. Etre en ordre administratif quand on est complètement désorienté est une gageure. Ce parloir peut aussi servir de cabine d'essayage.

La Fontaine a entamé récemment des maraudes afin d'encourager et de permettre à des individus qui n'ont plus la force (morale ou physique) de venir seul, de pouvoir prendre une douche. Après 13h00, l'équipe ferme la porte, clôture les services, nettoie et mange ensemble pour évoquer le contact du jour. Les souffrances sont évidemment lourdes à porter pour les sans logis comme pour ceux qui ont avec eux des contacts réguliers.

Infos pratiques : LA FONTAINE

La Fontaine 13, rue des Fleuristes à 1000 Bruxelles.
lafontainebruxelles@belgacom.net

- Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 13h00

• LE CLOS Ste THÉRÈSE

Parvis de St Gilles 

Au Clos, il est question de mission : répondre à des besoins vitaux en offrant des repas (déjeuner, dîner, potage le soir), un service d'hygiène (douches et machine à laver), coiffure, consignes, suivi social. Les services sont à un prix symbolique afin de maintenir l'idée d'un échange et de rester en lien avec la réalité. Le cabinet dentaire où se relaye des praticiens bénévoles est une exclusivité qui remporte du succès.

Le Clos est une bulle, un phare, un lieu de ressourcement, un «terrain protégé de murs et cultivé», un espace à l'abri. Ce lieu s'est créé sur l'initiative de l'Ilot qui compte trois maisons d'accueil. Précisément car certains tournent le dos aux structures d'hébergement. Néanmoins, après quelques années, le Clos a élaboré une carte de membre, délivrée ou non après un entretien social. Elle est prolongeable de mois en mois, aussi longtemps que la situation le requiert. Un contact s'élabore avec les travailleurs sociaux aidant les usagers à réfléchir sur leur situation. L'objectif final est de les réconcilier avec la société et de les rendre acteur de leur vie. Le Clos Ste Thérèse est une structure plus ample que les autres centres de jour (6 temps plein + 15 bénévoles) qui ouvre 365j/an, de 8h30 à 17h30 et propose 35 consignes, douches, lessives, repas, coiffeur.

Deux types de populations fréquentent le Clos : les « usagers », essentiellement des sans abri possédant des documents d'identité et en ordre administratif, et les « transits », personnes sans papiers qui peuvent bénéficier gratuitement pendant une journée de tous les services. Elles sont ensuite réorientées vers des structures plus à même de les aider. (*L'essentiel de ce passage sur le Clos Ste Thérèse est de F. Bauloye, tiré de l'Echos Ama n°29, avec leur aimable autorisation.*)

Infos pratiques : LE CLOS Ste THÉRÈSE

Parvis de St Gilles à 1060 Bruxelles - 02 537 33 33

- Tous les jours de 8h30 à 17h30.

• LA CONSIGNE ARTICLE 23 Quartier de la Senne



L'article 23 est la référence constitutionnelle de 1993 proclamant le droit à la santé, au logement, entre autres. Créer une consigne en 1995 pour des sans logis, voilà qui a pu laisser perplexe plus d'un alors que le « secteur sans abri » était à l'époque constitué essentiellement des maisons d'accueil. Télé Service depuis trente cinq ans connaissait les contours de la précarité économique, nous avons découvert les ressorts personnels d'une sédentarité malmenée... C'est un service **d'aide à la vie quotidienne**. Durant une durée illimitée, des personnes fréquentent ce lieu qui offre dix consignes individuelles, permet la lessive, la douche. Le centre du dispositif est une salle d'accueil collectif. Nous accueillons environ vingt usagers en même temps pour permettre un contact dans un lieu pas trop massif. La vie en rue est considérée comme une souffrance, sur laquelle la plupart des errants parlent de manière stéréotypée.

C'est un endroit pour prendre soin de soi. Les uns viennent y prendre un café, d'autre un bain de pieds, celui-ci une douche, celui-là hurle que la lessiveuse est toujours occupée. Un usager attend le journal et un autre du courrier qu'il adresse ici. L'accueil est inconditionnel, autant orienté vers les services que vers l'écoute. Les deux salariés et cinq bénévoles se sont à cet égard nommés animateurs, forment des équipes de deux à trois animateurs par matinée. L'équipe suit une supervision mensuelle pour assurer sa cohérence et un travail de décodage des situations. Comme travailleurs sociaux, nous pouvons faire diverses hypothèses. L'homme est seul, isolé, démuné, désaffilié, égaré, fou. Nous pouvons, cependant, tenter de le considérer dans un système de relations. Pas celui que les travailleurs sociaux ont entre eux, il s'agit de comprendre au cas par cas quel est le réseau personnel que développe chaque personne. C'est dans cet accompagnement que s'inscrit notre travail de contact, en tentant une sédentarisation soutenable.

La consigne fait partie du centre d'action sociale globale, Espace Social Télé-Service, mais ne bénéficie d'aucun subside pour cette action qui est soutenue par le mécénat et les dons. Outre les services dont on a pu plus haut se rendre compte de l'intérêt qu'ils représentent, épinglons également deux spécificités :

- L'article 23 accueille depuis l'entame du projet fin 2002 une réunion mensuelle des espaces de parole.
- Les deux salariés assurent l'accompagnement social de personnes demandeuses et incapables de mener une vie totalement indépendante (11 usagers en 2003 dont 6 depuis plus de cinq ans)

Reprenons des éléments du rapport d'activités 2003 qui peuvent donner une indication de ce milieu non homogène des sans domicile.

Infos pratiques : LA CONSIGNE ARTICLE 23

bd de l'abattoir, 28 à 1000 Bruxelles - 02.548 98 00

article23@tele-service.be

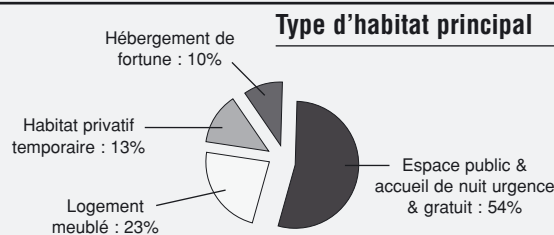
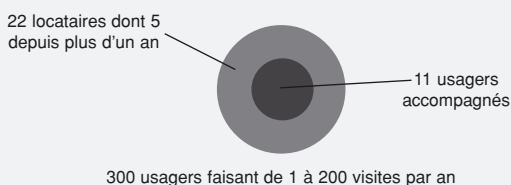
Ouvert le lundi mardi, mercredi et vendredi de 9 à 12h00.

Débat sur l'aide aux illégaux

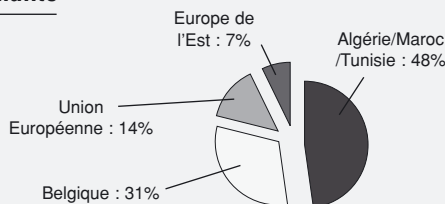
Nous prenons nos distances par rapport à cette distinction entre « usagers » avec papiers et « transits » sans papiers que le Clos Ste Thérèse assure nécessaire pour garantir ses objectifs dans le strict respect des lois et d'autre part pour éviter d'installer ces exclus dans l'illégalité et la clandestinité. Notons aussi que le CASU (structure publique) assume cette même mesure en invoquant pour sa part d'autres raisons.

L'étude du Germe-ULB de 2001 sur le secteur sans logis n'avait pas développé cet aspect du fait qu'il s'agissait d'une étude pour une autorité régionale alors que la politique en matière de réfugiés et clandestins est fédérale. Ce qui est tu c'est le nombre d'errants clandestins, supérieur aux autochtones, qui effraie les responsables sociaux, inquiète responsables politiques et alimente le racisme des irresponsables et des pauvres qui subissent les conséquences d'une lutte pour les mauvais emplois et les mauvais logements. Il serait temps d'admettre que les migrations sont immémoriales, ancrées dans la nature humaine. Il serait temps de songer au fait qu'un lien existe entre exil et errance. Avec un Front National et un Vlaams Blok à plus de 20%, errance politique s'il en est, le temps de poser les problèmes ne serait-il pas venu ?

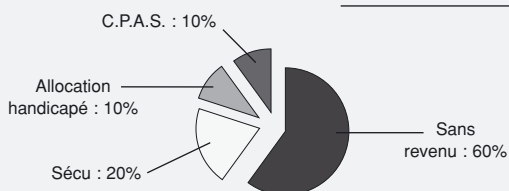
FRÉQUENTATION ET MODULATION DU TRAVAIL



Nationalité



Revenu principal



• BIJ ONS Proche de la Bourse



Le quartier Dansaert n'est pas uniquement occupé par la nouvelle classe entreprenante flamande, qui assure renouveau et revitalisation au centre ville longtemps en déshérence.

Bij ons est un lieu d'accueil né en 1996, des initiatives conjointes des responsables de l'Opération Thermos et du Resto-Jette.

Un lieu d'accueil collectif en partie soutenu par des bénévoles usagers du service. Il est ouvert six jours par semaine de 11h à 18h30. Il accueille une population très marginale qui fréquente le quartier de la Bourse. Repas légers toute l'après-midi, accompagnement dans certaines démarches sociales.

Travail de relation avec le RBDH, Dune, l'habitat accompagné.

Infos pratiques : BIJ ONS

rue des Chartreux, 60 à 1000 Bruxelles - 02 513 35 96
cheznous.bijons@skynet.be

• ESPACES DE PAROLE POUR PERSONNES SANS-ABRI Lieux de réunions itinérants



Cette activité a pour projet de constituer un lieu multiple d'expression libre des personnes sans-abri (et anciens sans-abri) de la Région de Bruxelles-Capitale. Réflexions, échanges, propositions de projets ou d'actions y trouvent leur place. Les personnes concernées, dénommées «usagers des services» y sont d'abord invitées en tant que «personnes» justement, afin de rappeler à l'ensemble des acteurs concernés (usagers, travailleurs, institu-

tions d'aide sociale, autorités politiques, etc.) qu'au centre de problématiques complexes il y a avant tout des personnes singulières avec leurs souffrances mais également avec leurs ressources propres. C'est en qualité d'«experts» d'une série de problématiques que les usagers sont invités à «prendre la parole», ce premier et élémentaire exercice de liberté et de citoyenneté. A terme, l'on compte travailler sur la constitution d'identités plus collectives et positives via la réalisation de comptes-rendus réguliers des réunions, d'un rapport annuel, d'un journal réalisé par les usagers, etc. Il s'agit aussi d'un lieu où usagers et travailleurs/responsables d'institutions peuvent se rencontrer dans un autre type de rapport que celui de «receveur-donneur» de services. La relation tend alors à devenir horizontale : les deux parties sont invitées à «recevoir et donner». Un relais des questions amenées lors de ces réunions est également réalisé auprès des institutions, des autorités politiques concernées, ainsi que d'un plus large public via les médias et la presse.

David Giamoni (Psychologue)

Infos pratiques :

Cette activité est réalisée grâce au soutien financier conjoint du Fonds Maribel (1/2 tps) et de la Cocom (aide complémentaire ainsi que frais de fonctionnement) ainsi que grâce au soutien administratif de l'Asbl Pierre d'Angle qui héberge depuis 2 ans déjà le travailleur chargé de la mise en place des ces espaces. L'Asile de Nuit Pierre d'Angle ainsi que l'Article 23 (Télé Service) hébergent quant à eux, en alternance, les réunions en tant que telles (mise à disposition de locaux, logistique, nourriture, etc.).

| Muriel Maldague

SEUL DANS LA VILLE...

Rencontre avec Monique Gobbe, Présidente de l'asbl le Babbekot

Fondé en 1980 par Télé-service, le Babbekot a comme objectif d'offrir un lieu de rencontre pour tous ceux qui souffrent d'isolement.

Cinquante habitués s'y retrouvent pour bavarder, jouer aux cartes, ..., peu restent seuls à leur table. Leur profil ? En majorité des jeunes, souvent des illégaux, des sans-abri, des personnes parfois en dépression.

En tout, le Babbekot compte 200 membres. Tous se sont engagés à respecter le règlement de l'association qui précise certaines attitudes, par exemple: ne pas être agressif, rester courtois, ...

Plus d'une trentaine de volontaires se relayent pour les accueillir et les écouter. Une réunion des bénévoles a lieu chaque mois pour échanger leurs expériences vécues au Babbekot, parler de

Tout près de la très à la mode rue Dansaert, dans un des plus vieux quartiers de Bruxelles où les dichotomies sont frappantes, un café, le "Babbekot", est ouvert la majorité des soirées ...

leurs problèmes, ... Des formations pour les volontaires sont aussi prévues. L'asbl ne reçoit aucun subside public et fonctionne grâce aux dons ; cette année, c'est l'entreprise Unilever qui s'occupera de la rénovation du café.

Deux fois par an, l'assemblée générale réunit le Conseil d'administration, le comité, les volontaires et tous les membres.

BABELKOT - rue des Chartreux, 20 à 1000 Bruxelles

L'ISOLEMENT SOCIAL, INÉVITABLE MOMENT DE VIE *de la personne âgée ?*

En sociologie, l'isolement social est défini comme un manque de réseau, une absence, une pauvreté de contacts sociaux, un nombre restreint de relations satisfaisantes et valorisantes. Cela peut être une absence de relations avec ses voisins, sa famille, ...

Certaines populations sont plus exposées que d'autres à l'isolement comme les personnes âgées. Après la retraite, elles perdent leur réseau social lié à l'emploi ; en vieillissant, leur réseau familial et amical se rétrécit. Et pour elle, il y a souvent un effet boule de neige, ...

Une personne âgée isolée est souvent aussi moins active ce qui peut engendrer des problèmes de santé ; et les problèmes de santé peuvent accélérer leur isolement, ...

Aujourd'hui, en Région bruxelloise, plus de 20 % des Bruxellois sont des personnes âgées (plus de 65 ans). A Bruxelles, qu'a-t-on créé, conçu, inventé, innové pour combattre l'isolement des personnes âgées ?

Me voilà fort embarrassée à choisir parmi la diversité des projets ... A ce sujet, je tiens à remercier le groupe vieillissement du CBCS pour son apport en informations. Le bis avait déjà cité des associations comme les Trois Pommiers, la Barricade, Abracadabus, Entr'Âges, ..., et j'en oublie sûrement. Il existe aussi le concept Abbeyfield, une façon d'habiter ensemble tout en gardant son autonomie ; ATOLL, un centre d'accueil de jour ; Activdog, une Association qui développe des activités animées autour d'un chien en maison de repos ; l'asbl Clownement Vôtre qui s'occupe d'activités de clownthérapie en maison de repos ; ... Voici en quelques pages des projets nouveaux et anciens, tous intéressants dans leur approche, ...

L'ergothérapie à domicile : un nouveau projet ? Un ancien projet ?

Rencontre avec Catherine Ballant, directrice de Soins chez Soi

En décembre 2003, La Cocof lançait un appel à projet dans le but d'améliorer les relations transversales dans le réseau social-santé. Parmi les projets sélectionnés, celui de l'asbl Soins chez Soi, coordination de soins et services à domicile, sur le thème de l'ergothérapie à domicile.

Comme l'affirme, Catherine Ballant : «Il attendait depuis longtemps dans nos cartons de trouver le financement qui permettrait sa réalisation.»

L'ergothérapie à domicile est un thème fréquemment abordé ; les conclusions du groupe vieillissement du CBCS en 2002 rappelait d'ailleurs l'importance de l'ergothérapeute dans le cadre d'une politique de maintien à domicile et soulignait que les interventions des ergothérapeutes à domicile n'étaient toujours pas remboursées par l'INAMI.

En quelques mots, le projet d'Ergothérapie à domicile vise à permettre à des personnes de rester dans leur environnement familial tout en améliorant leur bien-être, leur qualité de vie, maintenir leur indépendance et retrouver une certaine autonomie mais aussi éviter les hospitalisations successives, réduire les risques de chute et diminuer les coûts en santé publique.

Le rôle de l'ergothérapeute consiste donc à accompagner les personnes présentant des dysfonctionnements physiques, psychiques ou sociaux, essentiellement des personnes âgées, en réaménageant l'environnement familial et réapprenant les gestes quotidiens tout en valorisant leurs ressources et leurs capacités d'autonomie.

L'essentiel est que ces personnes soient en demande d'autonomie et de non-dépendance envers les tiers que ce soit la famille ou des intervenants comme les infirmières, les aides-familiales, ...

«Ce qui est primordial, c'est que le projet redonne de la dignité à la personne, elle redevient acteur de sa propre vie et peut se tourner à nouveau vers l'autre.» ajoute Catherine Ballant. En d'autres termes, elle sort de l'isolement social et peut se resocialiser.

Les partenaires du projet sont le GRAPE (groupe de recherche appliquée en ergothérapie) qui met à disposition son équipe



41

d'ergothérapeutes et Télé-Secours, un service de télé-vigilance à travers toute la Belgique, 24 h sur 24h.

Dans la pratique, à la demande du médecin généraliste, la personne âgée pourra contacter Soins chez Soi pour demander le passage d'un ergothérapeute et d'une assistante sociale à son domicile, afin de procéder à l'analyse de la situation particulière du patient. L'intervention est gratuite.

L'ergothérapeute proposera les apprentissages nécessaires, les aides techniques à mettre en place ainsi que l'aménagement du domicile. Les aménagements suggérés pourront être réalisés par les services 'petits boulots' de Télé-service, des CPAS ou des communes.

En tout, déjà 70 personnes profitent du projet, il devrait bientôt atteindre le nombre de 120 personnes ; l'âge moyen des personnes bénéficiaires est de 75 ans.

Ce projet unique avait une durée de vie d'une année et a été reconduit en 2005.

Soins chez Soi - rue de Stalle 65/4 - 1180 Bruxelles -
Tél. 02 420 54 57, www.soinschezsoi.be

L'Antenne Andromède : un lieu de vie pour personnes âgées, 20 années d'expérience et toujours marginale

Rencontre avec Marie-Claire Giard, assistante sociale au CPAS de Woluwe-Saint-Lambert et formatrice en validation

Au début des années 80, le CPAS de Woluwe-Saint-Lambert constatait que beaucoup de personnes âgées s'inscrivant à la Maison de repos du CPAS étaient encore autonomes et à partir du moment où elles passaient la porte de l'institution, elles perdaient très vite toute une part de leur autonomie et de leurs capacités.

Le CPAS s'est tourné vers une de ses assistantes-sociales, Marie-Claire Giard, afin d'analyser les raisons de cette inscription.

Les raisons rencontrées étaient souvent la solitude : «Je suis seul, je déprime, je suis entre mes quatre murs et j'en deviens malade» ou «Je suis seul et j'ai peur de ce qu'il pourrait m'arriver.»

Comment répondre à cette demande bien spécifique en évitant la prise en charge globale comme dans les Maisons de repos ?

Les circonstances ont fait que six grands appartements de cinq chambres appartenant à la société de logement social Habitation Moderne ont été trouvés dans le quartier.

L'Antenne Andromède, formule d'hébergement en appartements communautaires pour cinq personnes, était née ...

Comme l'affirme Marie-Claire Giard : «*Pour répondre à la problématique de la solitude, il ne faut plus être seul et il faut pouvoir créer des relations, la notion de petit groupe émergeait ...*»

Aujourd'hui, l'Antenne Andromède offre, ainsi, à une trentaine de personnes âgées, la possibilité de créer de nouvelles relations tout en préservant leur vie privée et leur indépendance. L'âge moyen tourne autour de 75 ans, plus jeune que dans les maisons de repos.

On y rencontre deux catégories de personnes âgées : les gens de plus de 80 ans qui commencent à avoir l'une ou l'autre difficultés et qui veulent garder leur indépendance et ceux qui au moment de la retraite, avec le cumul des phénomènes d'exclusion, sont fragilisés et aboutissent dans le secteur psychiatrique. Beaucoup d'autogestion a été laissée au groupe et une structure d'aide aussi souple que possible existe (l'aide à domicile par des

aides-familiales et une supervision par des assistants-sociaux).

Le groupe s'organise et prend ensemble les décisions en tenant compte des uns et des autres, tout en respectant les libertés de chacun.

Pour Marie-Claire Giard, ils deviennent quelqu'un l'un pour l'autre, ils se soucient l'un de l'autre ... ; ils jouent un véritable rôle de prévention en santé physique et mentale l'un pour l'autre. Les gens n'ont pas besoin d'aide 24h sur 24 mais de sécurité. Et le relationnel sécurise.

Ils organisent parfois des activités ensemble.

Les assistantes sociales veillent également à ce qu'ils maintiennent la continuité de contact avec leur environnement précédent et à ce qu'ils connaissent le tissu associatif dans le quartier de manière à ce que leur réseau relationnel s'ouvre.

«On a beaucoup de demandes mais pas de liste d'attente, les gens qui souffrent de solitude veulent une solution dans l'immédiat. Depuis 20 ans, nous restons les pionniers dans ce projet ... On est frileux, on ne fait pas confiance aux personnes âgées, on ne leur laisse pas vraiment la place.» affirme Marie-Claire Giard.

L'Antenne Andromède a eu la chance d'exister avant toute la législation, les décrets sur la vie en Maison de repos car elle n'entre dans aucune norme, elle n'est ni Maison de repos, ni résidence services, elle est une petite unité de vie pour personnes âgées. «*Les grands ensembles avec une logique de sécurité de normes d'encadrement ont été soutenus alors que le coût de l'Antenne Andromède est nettement moins élevé que celui d'une Maison de repos. Abbeyfield rencontre aussi beaucoup de difficultés et eux ne sont pas attachés à un réseau comme le CPAS.*

"Si on pense que le législateur a voulu éviter les abus dans les petites maisons ..., la garantie serait la transparence à la fois financière mais aussi le travail en réseau avec d'autres services.» ajoute Marie-Claire Giard.

L'Antenne entre dans une phase de changements : le rajeunissement de la population et parallèlement, le développement des services de soins pour les plus âgés afin de les accompagner jusqu'au bout.

D'autres projets sont à l'ordre du jour comme la rénovation des logements et l'accueil des plus handicapés. La rénovation de la Maison de repos du CPAS s'est inspirée de l'Antenne Andromède : dans chaque service, il y aura 10 à 15 personnes âgées et non plus 25 comme avant. Et pour l'avenir, ce qui serait utile : la création de petites unités de vie pour personnes démentes ; différents aménagements seraient à faire mais des personnes démentes pourraient mieux vivre dans une logique de vie 'normale' avec le respect de leur rythme et de leurs besoins plutôt que dans une logique institutionnelle.

CPAS de Woluwe-Saint-Lambert - rue de la Charrette, 27 - 1200
Bruxelles - Marie-Claire Giard : Tél. 02 777 75 48 - Renate Reijnders :
Tél. 02 777 75 49

La validation, une façon de retisser des liens

Rencontre avec Marie-Claire Giard, assistante sociale au CPAS de Woluwe-Saint-Lambert et formatrice en validation

La validation est une démarche de communication verbale ou non-verbale avec les personnes âgées démentes, une méthode d'accompagnement, d'écoute du vécu émotionnel.

Concept créé par une américaine, Naomi Feil, la validation va reconnaître la valeur de ce que dit ou fait la personne âgée démente.

Pour Marie-Claire Giard, les personnes démentes sont les personnes les moins bien aidées sur le plan médical ou social. Bien souvent, leur richesse est délaissée et ne s'inscrit pas dans notre mode de fonctionnement.

Avec la validation, elle leur permet d'avoir une position de sujet, de briser l'isolement et de tisser des liens.

Marie-Claire Giard affirme : «*Dans sa démence, la personne revit des choses de son passé, elle s'arrête sur des moments importants pour elle.*

La mémoire cognitive et la capacité de raisonnement ont disparu mais la mémoire affective est toujours présente.

Si elle peut partager avec quelqu'un ce qu'elle vit, on va l'aider à faire la paix avec sa vie, elle apaise donc son émotion.

Dans cette manière de rester en lien, les gens retrouvent une capacité de paroles.»

Une formation inspirée des outils de la validation a été développée qui permet de situer la personne âgée et le soignant dans son concept. Cette formation en soins relationnels basée sur la relation soignant-soigné, tient compte de l'environnement du soignant et de la personne âgée (vie professionnelle, vie institutionnelle) et a comme objectif de changer le regard vis-à-vis de la personne âgée.

A la question "Les soignants ont-ils le temps ?" Marie-Claire Giard répond «*Il s'agit d'habiter le temps ; il y a des petites choses à changer dans la manière d'aborder les personnes âgées. Pour les soignants, cela demande une disponibilité personnelle.*»

Des structures comme des maisons de repos sont en demande de cette formation. «*On doit arriver à accueillir décemment les personnes âgées démentes aussi et ne plus les exclure parce que déclarées bien souvent dérangeantes*

Si on veut proposer autre chose que les asiles psychogériatriques, il faut se donner les moyens, ...

Et cela fait peur d'être confronté à notre vieillesse à venir, d'accepter que la personne âgée, ce soit la même que nous.»

Centre Rhapsodie - Didier Barbieux - chaussée de Waterloo, 788 - 1180 Bruxelles - Tél 02 372 23 51 - rhapsodie@skynet.be

Un nouveau projet, Versailles seniors asbl

Rencontre avec Virginie Verdier, coordinatrice de l'asbl

Tout nouvellement créée par la société de logements sociaux de la Région de Bruxelles-Capitale, Lorèbru et le CPAS de Bruxelles, l'asbl Versailles Seniors est née d'un double constat : dans les logements sociaux, les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses (à Lorèbru, 39,56% de la population a plus de 60 ans, près du double de la moyenne régionale bruxelloise qui est de 21%) et suite à une perte d'autonomie, certaines personnes âgées entrent en Maison de repos sans vraiment l'avoir choisi.

Pour Virginie Verdier, coordinatrice du projet, l'idée est de créer une structure de logements à dimension humaine qui est accessible pour les personnes à bas revenu, «soutient» tout en garantissant le maintien de l'autonomie et le respect, se veut une alternative à un placement définitif en institution, une étape transitoire permettant une continuité dans l'histoire de vie, s'ouvre vers l'extérieur.

Un immeuble de 32 logements sociaux situé avenue de Versailles a été choisi pour le projet, il est composé majoritairement de flats et l'âge moyen des habitants y est particulièrement élevé.

La première philosophie du projet est le respect du choix de vie de la personne âgée. Les personnes âgées ont chacune leur lieu de vie, elles auront la possibilité de partager un espace commun et décideront de ce que l'on y fait.

Dans cet espace commun, il y aura une cuisine, une salle à manger et un salon avec une bibliothèque.

L'important est de favoriser les contacts et développer la solidarité entre les seniors. Un soutien individuel dans la vie quotidienne existera mais en ne débordant pas sur le travail de l'aide familiale.

L'équipe sera formée de quatre personnes : un coordinateur, poste subsidié par la Cocof, chargé, entre autres, de mettre en œuvre le projet, d'élaborer un projet d'accompagnement du résident et trois accompagnants avec le statut d'article 60 ou le ACS, engagés pour les activités collectives qu'elles soient ludiques, culturelles ou ménagères, ...

Des services d'aide à domicile du CPAS de Bruxelles (aides familiales, aides ménagères, ...) seront proposés mais sûrement pas imposés.

Le projet s'inscrira dans la vie sociale du quartier : autour de l'immeuble, il y a une maison médicale, un centre de contact, un lavoir social, des cours d'alphabétisation ; toute occasion pour créer des liens et des projets en partenariat.

Des travaux d'aménagement et d'adaptation vont être effectués. La Srlb (Société régionale de logement bruxellois) sera partenaire et interviendra dans les logements communautaires et la rénovation des appartements, comme la transformation des baignoires en douche par exemple. L'asbl a reçu un subventionnement de la Cocof pour l'achat du mobilier et des équipements des espaces communautaires et un financement du Ministère de la santé publique.

Le projet a été présenté aux habitants de l'immeuble. **17 locataires, la majorité des personnes âgées, ont décidé de rester et d'adhérer au projet.**

De nouvelles personnes vont s'y installer.

Les critères d'entrée ? Le/la candidat(e) personne doit avoir plus de 60 ans, présenter une difficulté de se gérer dans la vie quotidienne, qu'elle soit d'ordre physique ou psychique et répondre aux conditions de logement social.

Virginie Verdier, coordinatrice de l'asbl, a rencontré chaque résident déjà installé. Des craintes par rapport au projet ressortent de ces rencontres, essentiellement la peur de perdre leur intimité mais également beaucoup d'idées pour l'espace communautaire. Un projet individualisé sera élaboré et réévalué pour chaque résident. Chacun va sans doute y trouver quelque chose de différent.

Les prochaines étapes ?

Les travaux ont commencé en septembre, les deux articles 60 seront engagés et suivront des formations.

Il faut aussi réfléchir à la vie communautaire, au concept de solidarité, à l'accueil des nouvelles personnes, à un règlement d'ordre intérieur, ...

Versailles-Seniors - avenue de Versailles 125/15 - 1120 Bruxelles - Tél. 02 261 12 70

Nouvelle coordinatrice : Martine Grosjean

IMMEUBLES BRUXELLOIS

en fête !

En 1999, à Paris, le concept «Immeubles en fête» est créé. Son objectif ? Renforcer les liens de proximité, créer une solidarité entre voisins, se mobiliser contre l'isolement et l'exclusion, lutter contre l'individualisme et l'anonymat urbain. Son principe ? Se retrouver autour d'un verre entre voisins d'un même immeuble.

Cette année, l'événement avait lieu le 25 mai et se déroulait dans plus d'une trentaine de villes européennes réunissant plusieurs millions de voisins.

Son créateur, Atanase Périfan explique : «Avec 2,5 millions de participants en France l'an dernier, immeubles en fête suscite un engouement qui dépasse les clivages et les communautarismes. Porteur de sens et de lien social désintéressé, ce rendez-vous citoyen génère un vrai bénéfice social. Il met en jeu des pratiques d'échange ou la relation est infiniment plus importante que la transaction ...». (1)

Robert Rochefort, sociologue français : "Nous avons mis trente ans à nous construire dans notre individualisme. Cela a signifié rompre avec beaucoup de codes et de liens sociaux. Depuis 10 ans, nous avons commencé à prendre conscience que cet individualisme était devenu excessif. Après une phase de déconstruction collective, la tendance est aujourd'hui à recréer du lien social. Les événements qui rapprochent et qui rassemblent sont donc les bienvenus. En témoigne aussi le succès des carnivals et des grandes fêtes collectives". (2)

En France, ajoutons que l'intérêt et la particularité de l'événement sont que des organismes de HLM y ont participé.

Qu'en est-il à Bruxelles et particulièrement dans des quartiers fragilisés ? «Immeubles en fête» en est à sa deuxième édition, Carl de Moncharline, importateur du concept en Belgique note que «S'il a été longtemps un vecteur de socialisation, le cadre urbain est aujourd'hui fragilisé. Or, pour remédier à cette tendance, il ne demeure rien de tel qu'une action collective positive. En l'occurrence, une grande fête.» (3) Il était intéressant de voir si des logements sociaux avaient adhéré à l'événement.

Rencontre avec Nadège Fol - RESPONSABLE SOCIAL COLLECTIF ET GESTION DES COMMERCES DU FOYER BRUXELLOIS

C'est la deuxième année que l'événement «Immeubles en fête» a lieu au Foyer Bruxellois.

Parti du Rempart des Moines en 2003, il s'est étendu cette année à d'autres quartiers comme celui de la Querelle et du Vautour. Pour cet événement, le Foyer Bruxellois s'est associé à des associations du quartier ; aux Remparts des Moines, ce fut avec des associations pour femmes, enfants et personnes âgées.

L'objectif était de combattre l'isolement, de rapprocher les gens dans ces énormes immeubles où des dizaines de nationalités, de cultures, de générations, ... se côtoient et où la proximité n'est pas toujours évidente.

Comme le dit Robert Rochefort «La ville se caractérise par des relations étroites avec les autres. Elle laisse aussi la liberté de choisir ses relations, même si les marges de choix sont faibles car l'homogamie sociale est très forte. La vie au sein même de l'immeuble est différente. Dans 99 % des cas, les habitants ne choisissent pas leurs voisins. En raison de ce caractère forcé, il existe une réticence à engager une relation avec lui au quotidien.»

Dans certains quartiers, ce fut un succès, dans d'autres, le résultat est plus mitigé. Le pari est difficile dans des immeubles «tours» de mobiliser les locataires ; le quartier des Remparts des Moines, par exemple, compte à lui seul 320 appartements. Dans les immeubles plus petits, les gens se connaissent mieux et n'ont pas attendu «Immeubles en fête» pour sympathiser.

Un autre constat : les jeunes et les personnes âgées ont peu participé. Les jeunes, comme l'exprime Nadège Fol, ne veulent pas s'identifier comme locataires de logements sociaux. Cette situation est pour eux temporaire, ils rêvent d'acheter leur maison ; ils ne s'investissent donc pas dans la vie de l'immeuble.

Pourtant, au fil des années, ils restent là ...

Beaucoup de personnes âgées restent chez elles, pourtant, le sentiment d'insécurité s'est atténué, des aménagements ont été réalisés comme la rénovation des halls d'entrée, des portes sécurisées. Les gens se plaignent moins.

Un souhait serait que les locataires eux-mêmes prennent en charge la fête, certains avancent le coût de la fête.

Pour Nadège Fol, «Immeubles en fête» devrait s'étendre au-delà des tours de logements sociaux, ce qui permettrait une rencontre avec les autres habitants du quartier. Un autre projet serait d'organiser l'événement aux immeubles du haut des Marolles, quartier où les associations sont peu présentes.

Mais les gens sont réticents et peu enthousiastes à faire la fête dans des immeubles qui ne sont pas encore rénovés.

Une dernière phrase de Robert Rochefort en forme de conclusion : «... L'intérêt d'«Immeubles en fête», c'est de lever le frein et de montrer que beaucoup de choses positives peuvent émaner de ces relations ...» (4)

Ouvrez déjà vos agendas : la version d'immeubles en fête 2005 aura lieu le 31 mai. (5)

1, 2, 4 www.immeublesenfete.com

3, 5 www.immeublesenfete.be

“... les usagers existent, leur comportement est parfois risqué, et il faut les aider en acceptant la réalité de leur choix à gérer le mieux possible leur consommation.”

Etre populaire dans un secteur... qui ne l'est pas ?
L'accompagnement des usagers de drogues,
une longue route tortueuse et semée d'épines ...

FABIENNE HARIGA

*« Je suis une personne stable...
dans son besoin de bouger ! »*

Il n'a pas été facile de convaincre la discrète et très réservée directrice de l'association Modus Vivendi, le docteur Fabienne Hariga (48 ans) de se livrer au jeu du portrait «vérité» : «Je ne vois pas très bien en quoi je pourrais vous intéresser... Vous ne feriez pas erreur sur la personne ?» nous assure-t-elle tout de go ! La manière, souvent un peu «courte» voire sensationnaliste, dont les journalistes et leurs médias font leur beurre ne facilite pas non plus les échanges constructifs. Surtout quand ils «abordent» le domaine de la santé publique et a fortiori le secteur si malaisé mais si spectaculaire des «toxicomanies», ou «consommation problématique de substances illicites»...

Pour le ...bis, cependant et après bien des palabres, une exception est faite... Chercher à comprendre, c'est aussi convaincre ! La glace rompue, c'est un regard autre (même s'il est controversé) sur un tabou de la santé publique restant difficilement accessible et en général mal compris, qui se manifeste. Et de ces regards autres, notre société en pleine crise de déliance sociale en a bien besoin...

Docteur en médecine, spécialisée en santé publique et épidémiologie, Fabienne Hariga a vécu plusieurs vies avant de rejoindre «Modus Vivendi», une asbl créée par Jean-Pierre Jacques (un des fondateurs du projet Lama) en 1993.

Fabienne Hariga semble être une femme déterminée... bien que perpétuellement sur le qui-vive. Peut-être parce que le «secteur toxico» ne plaît pas à tout le monde... et surtout pas à ceux qui prêchent la surveillance et la punition pour tous «Les drogués». Elle a roulé sa bosse dans plusieurs autres secteurs avant d'arriver dans celui-ci.

Elle fut notamment chargée de mission dans plusieurs pays en voie de développement pour le compte de Médecins Sans Frontières (France) de 1987 à 1988. Elle sera à MSF Somalie durant 3 mois puis au Sud Soudan (6 mois) avant de travailler pour le HCR de 1992 à 1995 (au Soudan aussi). Dans un premier temps, elle n'a pas toujours l'occasion de faire ce qu'elle veut vraiment faire : «Après des études de médecine à l'UCL, j'ai

entamé, de 1983 à 1987, une spécialisation en chirurgie... que j'ai arrêtée de mon plein gré en fin de cursus. Ça ne plaisait pas, ou plus. L'ironie du sort a voulu que ce soit justement ce rôle dont Médecin Sans Frontières a voulu me charger au Soudan ! Eux par contre étaient ravis d'avoir quelqu'un qui était capable de pratiquer de la chirurgie, même si c'était contre sa volonté... J'ai donc été engagée pour effectuer très exactement ce que j'avais décidé d'abandonner lors de ma spécialisation avortée (Elle sourit)... Par la suite, heureusement, j'ai pu évoluer davantage vers mes domaines de prédilection».

Etre utile, tout simplement

Michel, le père de Fabienne Hariga, est médecin : «Il exerce toujours aujourd'hui ! Il s'accroche...» plaisante-t-elle. C'est tout naturellement que la jeune femme s'oriente vers le même secteur. Etait-elle naturellement attirée par le secteur médico-social ? Et... pourquoi ?

«Qu'est-ce qui me motive ? Mais comme pour beaucoup d'entre nous dans le monde associatif, mon idée fondamentale est tout simplement d'être utile aux autres. Rien de très original ! Mes études secondaires à l'Institut des Dominicaines, à Schaerbeek m'ont également ouvert à tout ce qui est débats d'idées, argumentation... Je me souviens que l'école était très active en ce qui concernait la vie des idées, et l'implication personnelle, citoyenne, que l'on peut avoir face aux enjeux et conflits du monde. A

l'époque, dans les années septante, je ne suis pas sûre que beaucoup d'établissements étaient aussi ouverts d'esprit. Cela m'a façonnée, très probablement».

Ses «années MSF» la plongent dans la vie quotidienne d'une pratique pas toujours très gratifiante, dans les problèmes à régler «au jour le jour», dans la misère à secourir souvent avec de pauvres moyens. Avant que Fabienne Hariga ne se rende compte qu'il lui manque une dimension dans ce combat.

«J'ai toujours été très déterminée dans ma volonté de changer. Ces quelques coopérations à l'étranger m'ont en tout cas éloignée de la Belgique durant plusieurs années. Comme la plupart des coopérants, j'ai éprouvé beaucoup de difficultés, par la suite et surtout en 1996 après l'UNHCR, à me réadapter au «pays» et j'ai même été dans la dèche : j'étais considérée comme très stable dans son besoin de partir et les personnes que mon profil intéressaient avaient peur de me voir quitter le navire dès que j'en aurai marre. Mais pour être vraiment totalement dans mon élément, il fallait que je comprenne très exactement ce que je fais, comment je le fais et pourquoi je le fais. Or, c'est justement ce que je ne distinguais plus très bien chez MSF après quelques années, tout en étant bien consciente de la grande utilité de mon travail».

Quelques études supplémentaires signalent cette réorientation : *«C'est en effet ce manque de recul sur le terrain qui m'a amenée à effectuer des études supplémentaires à l'École de Santé Publique de l'UCL, à partir de 1989, et qui ont débouché sur un poste de chercheur en épidémiologie au Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres (le CRED) en 1992. J'ai parallèlement mené entre 1989 et 1992 de la consultance en tant que conseillère technique pour l'OMS et l'UNITAR».*

Le «secteur toxico», sans déterminisme ...

Aucun déterminisme particulier ne la pousse donc dans les bras du secteur des assuétudes et de la toxicomanie, qu'elle rencontre par hasard : *«Le secteur toxico ? Je n'avais aucune prédestination particulière à y entrer. Modus Vivendi existait déjà depuis plusieurs années. Je pouvais amener à cette association mes qualités spécifiques de spécialiste de la santé publique et une connaissance de terrain, mais le secteur en lui-même m'était peu connu».*



MODUS VIVENDI : UN PETIT BOUT D'HISTOIRE

En 1991, lors de la création de l'Agence de Prévention du Sida, la coordination des interventions était organisée en «thématiques» prises en charge par différents organismes.

En 1993, l'asbl modus vivendi est mise sur pied en tant qu'association responsable de la prévention du sida pour le public des usagers de drogues (sous-entendu, les injecteurs de drogues par voie intraveineuse).

Dans ce cadre, l'association avait un rôle de coordination de toutes les actions et interventions de prévention du sida destinées à ce public en Communauté française. Peu à peu, le projet de prévention du sida s'est élargi à la réduction de tous les risques liés à l'usage de drogues. L'asbl a donc étendu au fil du temps son champ de compétences... Le projet de modus vivendi vise dès lors aujourd'hui la mise en place de programmes de promotion de la santé et ce, à deux niveaux :

- d'une part, la prévention du sida et des hépatites chez les usagers de drogues;
- d'autre part, la réduction des autres risques associés à la consommation de drogues.
- Le projet a également pour objectif de réduire les risques d'exclusion et de stigmatisation des usagers de drogues. De loin le but le plus ambitieux... et le plus problématique !

L'encadrement ou l'aide aux usagers de drogues n'existe quasiment pas dans les années 80. Le secteur «se cherche» et les personnes œuvrant dans l'encadrement social ou médical de celles et ceux qu'on appelle péjorativement «les toxicos» (dire plutôt «usagers», merci !) passent davantage dans «l'état-CVP» pour des délinquants eux-mêmes que pour des intervenants responsables. La gestion de la dépendance est déjà bien difficile, mais la régulation sociale vient mettre d'autres bâtons dans les roues et la répression s'exerce contre «la drogue» confondue –volontairement ?- avec «Les drogués» et les «irresponsables qui les aident à se droguer» ; des complices, quoi...

«Dans ce contexte conflictuel et très sensible, je me suis rapidement passionnée pour les risques liés à la consommation -qu'elle soit problématique ou non !- des substances dites illégales».

Un secteur, on peut effectivement le pressentir, assez controversé : *«Moi, j'ai les idées claires là-dessus : les usagers existent, leur comportement est parfois risqué, et il faut les aider en acceptant la réalité de leur choix à gérer le mieux possible leur consommation. Mais c'est loin d'être l'avis de tout le monde : il y a trop d'émotionnel, trop d'implications personnelles dans «la drogue». On pense automatiquement à ses propres enfants, par exemple. Le dialogue est rarement serein».*

Le «secteur toxico», sans déterminisme ...

Que ce soit dans ses activités de recherche et en santé publique ou «sur le terrain» du milieu festif, large convoyeur de consommation, Modus Vivendi est basé sur quelques idées et choix simples et précis : *«Sans vouloir rentrer dans les détails, je dirais que Modus Vivendi définit que le principe de la réduction des risques sanitaires et sociaux liés à l'usage de drogues est naturellement une pratique de santé publique et de promotion de la santé»* explique Fabienne Hariga. *«Mais cette pratique est souvent fort mal comprise. Mis à part le recours à la répression, toujours plus facile et populaire, notre société est en effet en grande partie axée sur l'idée de prévention : il ne faut pas se droguer, donc il ne faut pas commencer à se droguer. Et tout est mis sur la dissuasion. Quant à celles et ceux qui passent à travers les mailles du filet, bof... qu'ils se débrouillent, ce sont des contrevenants, sinon des déviants.»*

«Or, *Modus Vivendi* ne propose pas encore un autre modèle de prévention. Notre attitude se veut à la fois spécifique et pragmatique : la réduction des risques liés à l'usage de drogues est une pratique qui, d'abord, s'adresse spécifiquement aux consommateurs de drogues.

Elle vise non pas à prévenir la prise de substances diverses, illicites ou non, (l'amont) mais à éviter que des personnes ne détériorent leur santé, parce qu'elles consomment des produits qu'elles connaissent mal ou qu'elles consomment de manière inappropriée.

Il faut dès lors bien sûr accepter l'idée qu'il y a des personnes – beaucoup de personnes – qui consommaient, consomment et consommeront des substances considérées comme illicites. C'est ce caractère volontaire qui semble tant indisposer une partie de la société. Si vous voulez, la réduction des risques va à la rencontre et pas à l'encontre de l'usager de drogues, là où il se trouve dans son parcours de consommation... et ceci sans porter de jugement sur son comportement de consommation. Elle vise aussi à dé-stigmatiser l'usager de drogues, à changer le regard porté sur lui.

Le moins que l'on puisse dire est que cette façon d'envisager l'aide médico-sociale n'est pas dominante... Cela renvoie, je l'ai déjà dit, à la grande peur du début des années 80 : le Sida et l'un de ses modes de transmission, la seringue. Tout ce qui a trait aux drogues – surtout injectables – est devenu un danger potentiel plus que redoutable ; une pratique à éradiquer, pas à contrôler».

SIDA-drogués, un raccourci dangereux

Le séisme «HIV» aura eu aussi à ce niveau un rôle catastrophique : «Il faut se rappeler que ce secteur est né du traumatisme des années sida, en pleine pandémie, lorsqu'on a compris que la transmission de seringues utilisées, d'usager(s) de drogues à d'autre(s) usager(s) de drogues, était une cause clairement établie de transmission du virus. Je pense que le Sida a changé le regard que porte (une partie de) la société sur les usagers de drogues en injection (et sans doute aussi d'autres groupes de population plus particulièrement à risque), les a vus comme des personnes, qui peut-être ont des problèmes, qui peut-être n'ont pas d'autres choix que de s'injecter des drogues... Pas comme des déviants, des délinquants, etc.»

La société protège d'abord et avant tout... elle-même

A priori, on pourrait supposer que les partis dits «de droite» ou confessionnels, se montreraient plus répressifs que les partis dits «de gauche» sur le sujet des drogues et de leur consommation, ou encore que les divergences se situent entre les générations ?

Fabienne Hariga ne suit guère ce raisonnement, assez simpliste il est vrai : «Nous avons eu des échos favorables dans tous les partis (démocratiques, s'entend) et des soutiens déterminés dans tous les bastions idéologiques. Je pense notamment à une très importante personnalité dite de gauche du domaine de la santé publique qui a des difficultés à comprendre encore aujourd'hui le combat que nous menons, alors que d'autres dites de droite sont toujours positives par rapport à nos actions. Donc, les choses sont beaucoup plus nuancées qu'on pourrait le croire... Ce qui dérange probablement davantage, c'est que la démarche de *Modus Vivendi* est une démarche de promotion de la santé individuelle, basée sur la responsabilisation de la personne. Elle vise à donner au consommateur de drogues l'information nécessaire et les moyens nécessaires pour réduire ses risques. Et

c'est ce caractère individualisé qui pose sans doute problème à ceux qui pensent que la cohésion sociale est plus importante que le devenir individuel.

Pourtant, notre démarche procède aussi d'une démarche de santé publique, dans la mesure où elle vise à éviter la propagation de maladies telles le sida ou les hépatites (surtout l'hépatite C, un gros problème aujourd'hui) ; ou encore, qu'un problème de santé ne frappe un groupe important de la population : par exemple, les overdoses».

Drogue : le syndrome de l'autruche

En quelque sorte, il s'agit d'un «idéalisme réactionnaire», qui ne veut pas voir une certaine réalité (ici, la prise de drogues avec risque, mais une prise volontaire, régulière, non-contrainte, éventuellement même agréable : consommation de type hédoniste) et au nom de son refus de cette réalité, nie toute tentative d'encadrement et/ou de gestion de ces comportements à risques : «Tout se passe comme si les réalités qu'on ne veut pas voir n'existent forcément pas, et donc la gestion du risque est considérée comme inutile... puisque le but est l'éradication. Ce qui est une logique absurde : comme le consommateur de drogues ne doit pas consommer du tout, on ne doit pas encadrer sa consommation ou l'aider à la contrôler ! Ce sont ces systèmes d'idées rétrogrades qui freinent énormément nos efforts, qui visent à aider à éviter des risques souvent facilement évitables et non à favoriser une consommation... surtout qui ignorent l'existence des consommateurs de drogues et leurs besoins en termes de santé.»

Comme si le fait que la société donnait son feu vert à un comportement justifiait en soi ce comportement, le laisser faire et le

RDR...La réduction des risques, qu'est-ce que c'est ?

Qu'est-ce que ça veut dire, au fond ? Deux exemples pratiques.

L'échange de seringues:

Les comptoirs d'échange de seringues offrent un accès gratuit (en rue ou dans lieux précis), à des heurstartives, au matériel d'injection stérile et aux préservatifs.

Dans l'échange de seringues on va:

- Donner une information aux usagers sur les risques infectieux liés aux injections : sida, hépatites, abcès, endocardites etc..
- Distribuer des seringues stériles, et l'ensemble du matériel d'injection (cupules, tampons désinfectants, filtres, eau pour injection), dans des comp-

Sous la pression des événements sur-médiatisés que nous avons connus, les bonnes volontés d'«origine» sont souvent balayées par le besoin de réassurance d'une opinion publique très frileuse quand il s'agit de «La Drogue»

laisser consommer qui s'y rattachent. Alors que la dangerosité de la surconsommation (ou de la consommation problématique) d'alcool ou de cigarettes est certainement aussi grande -et aussi totalement établie- que celle d'autres substances...

«En fait, nous avons édité une brochure de réduction des risques (RDR) consacrée à l'alcool. Je pense que si nous avons des difficultés à parler de RDR pour le tabac à l'heure actuelle, c'est parce que dans le domaine santé tout est axé sur la prévention ... Nous nous retrouvons dans le même cas de figure que pour les drogues. On ne veut pas entendre parler de RDR au moment où on pense à «éradication» ou même «prohibition» du tabac. Nous venons tout de même d'obtenir un budget de la Communauté française pour développer un projet de RDR du tabac.»

Faire des compromis... sans compromissions

Donc Modus Vivendi, utile, certes, mais moins que d'autres ? Non. Car les «points forts» de l'asbl résident en partie dans l'étendue de son champ d'action : *«Pour Modus Vivendi, la réduction des risques ne se limite pas à la prévention du sida. La consommation de drogues comporte d'autres risques réductibles : overdoses, risques liés aux relations sexuelles non-désirées ou non-protégées, bad trip, sécurité routière, déshydratation... Et la*

réduction des risques, c'est aussi la prescription de traitement de substitution, voire d'héroïne dans certains cas. La réduction des risques s'adresse aussi à tous les consommateurs de drogues : que cette consommation soit occasionnelle, festive ou permanente. Qu'il soit dépendant ou non, tout consommateur est concerné par la réduction des risques.»

Modus Vivendi occupe en fait une fonction de deuxième ligne, à l'exception des projets pilotes où sa fonction consiste en une prise en charge de la première mise en place et du premier contact avec les partenaires-relais et de Modus Fiesta, un lieu d'accueil, de RDR et de relais pour usagers de nouvelles drogues de synthèse à Bruxelles. A ce jour, l'organisme compte près de 150 partenaires relais .

Pour l'association, il s'agit de développer avec eux des actions sur les lieux même de vie des usagers de produits psychotropes (par exemple, en rue, en milieu festif ou en milieu carcéral); de sensibiliser les intervenants -spécialisés ou non- à la problématique de la consommation de produits psychotropes et à la réduction des risques liés à celle-ci. Au cours des interventions, l'association effectue un travail de collecte de données. Cette collecte est une constante des interventions.

Obtenir l'aide des consommateurs eux-mêmes

L'une des originalités de Modus Vivendi est par exemple de faire appel à des usagers «formés» pour venir en aide (ou simplement informer) d'autres qui le sont moins ou pas du tout : *«Notre démarche, la réduction des risques, est participative : elle considère l'utilisateur de drogues comme un partenaire, acteur de sa santé et de celles des autres. Par exemple, à travers les opérations de prévention par les pairs, les opérations boule-de-neige dont je reparlerai, ce sont les usagers de drogues eux-mêmes qui informent leurs pairs. Cela implique enfin une stratégie de proximité : les intervenants et usagers de drogues formés, les jobistes se rendent sur leurs lieux mêmes de vie de consommateurs : en milieu festif, en prison, dans la rue...».*

Résistances, vous avez dit résistances ?

Selon Fabienne Hariga, la réduction des risques est souvent davantage tolérée qu'acceptée ... et encore, au niveau théorique. Sous la pression des événements sur-médiatisés que nous avons connus, les bonnes volontés d'«origine» sont souvent balayées par le besoin de réassurance d'une opinion publique très frileuse quand il s'agit de «la drogue». Ceci débouche souvent sur une relative absence de reconnaissance tant sur le plan légal que sur le plan des moyens.

Si, en janvier 2001, dans sa «Note politique fédérale relative à la problématique de la drogue», le gouvernement reconnaît pour la première fois la réduction des risques comme une stratégie au même titre que la prévention, le traitement et la réhabilitation, seules de rares actions (et spécifiquement la prévention du sida) ont été réglementées, et ce après avoir traîné parfois des années.

- toirs d'échange, en rue, ou auprès de pharmaciens
- Organiser le relais des usagers qui le demandent vers des centres de dépistage ou de soins, ou vers des centres spécialisés en toxicomanie.

La R.R. en milieu festif, comme la pratique l'équipe mobile de Modus Vivendi :

Lors des opérations en milieu festif, on va :

- Donner une information sur les produits, sur les mélanges, sur les risques sexuels etc. en distribuant des brochures, en tenant un stand d'information où les consommateurs peuvent trouver des réponses à leurs questions.
- Donner du matériel de réduction des risques : préservatifs, kits de sniff, voire des seringues
- Accompagner les personnes en «bad trip» (ndlr, «bad trip» signifie une prise qui tourne mal avec de nombreuses manifestations psychopathologiques style attaque-panique, confusion, délirium, etc.)

«*Les jeunes qui consomment des substances ne nous ont pas attendus pour décider (ou non) de les consommer !*»



C'est ainsi qu'un Arrêté Royal donnant un cadre légal à l'échange de seringues n'est paru que 6 ans après l'ouverture du premier comptoir d'échange !

Réglementées ou non, de toutes façons, les actions de réduction des risques subissent fréquemment les ingérences du monde judiciaire.

Les initiatives de réduction des risques se développent ainsi dans un environnement très inconfortable, qui les fragilisent, et ce, au détriment de la santé de la population visée par ces actions : «*Le problème est que notre démarche ne peut exister ou avoir un quelconque intérêt que dans la mesure où l'on gagne la confiance du consommateur. Si l'insécurité produite par un Tout au sécuritaire l'emporte, c'est le travail de respect et de confiance mutuels qui risque d'être anéanti ! Et encore, la situation dans notre Communauté française est encore enviable par rapport à la politique flamande, qui est encore bien plus répressive sous la pression idéologique locale...*».

Ainsi, depuis 2002, Modus Vivendi a assisté :

- à la remise en question de la pertinence d'une brochure de réduction des risques sur l'usage de la cocaïne,
- à l'interdiction de tenir un stand d'information avec brochures dans une soirée à Ciney,
- à l'impossibilité de réaliser des interventions de réduction des risques avec testing de pilules,
- et, dans la plupart des villes où l'échange de seringues se pratiquait parfois de longue date, à une remise en question des principes fondamentaux qui soutiennent ces actions...

Bref, la gestion des risques est un combat qui est loin d'être gagné, d'autant que les besoins sont élevés : les ressources actuelles ne permettent certainement pas de tous les couvrir. Timidement, elle fait ses premiers pas en prison, elle est absente en milieu sportif, elle ne permet pas l'accès au vaccin contre

l'hépatite B, elle manque de moyens pour prévenir efficacement les hépatites C, ou pour toucher le plus largement possible les consommateurs de drogues dites «festives»...

Les opérations «boule de neige»

Outre l'activité des comptoirs d'échange de seringues et les kits stérifix vendus en pharmacie, l'autre activité «parlante» de Modus Vivendi est sans conteste l'organisation des «opérations boule de neige». Elles reposent sur une démarche de prévention par les pairs (usagers ou ex-usagers de drogues). Concrètement, un recrutement des usagers de drogues est réalisé sur les lieux de vie de ces derniers afin de toucher les usagers davantage marginalisés. Ces opérations s'inscrivent dans un programme de prévention du sida, des hépatites et des autres risques liés à la consommation de drogues. Elles permettent également de récolter toute une série de données sur les opinions, les attitudes et les comportements à risques chez les usagers de drogues. Ces interventions sont effectuées en partenariat avec différentes associations : le centre alfa (aide liégeoise aux alcooliques et à leur famille), Namur entraide sida, l'asbl Ajmo (aide aux jeunes en milieu ouvert), Parenthèse, les centres locaux de promotion de la santé, etc.

Chaque année, environ 1000 usagers de drogues sont touchés par ces opérations à Bruxelles, Charleroi, Liège, Namur et Mons. Le Projet «boule de neige», grâce au soutien de la Commission européenne, s'est depuis étendu à l'Espagne, la Finlande, la Grèce, l'Italie, le Portugal et la Slovaquie.

Drogue et isolement social

Dans certains milieux, on a reproché souvent, et dès le début, à Modus Vivendi d'adopter une attitude éthique par trop permissive : «*Les jeunes qui consomment des substances ne nous ont pas attendus pour décider de les consommer*» réagit F. Hariga. «*La constatation se veut pragmatique : de nombreuses personnes consomment des drogues, souvent dans un état d'isolement social avancé. Il n'y a que peu d'occasions pour pouvoir les approcher : concerts, raves, etc. Que fait-on, alors ? Ou bien on ne les «suit» pas et on ne fait rien (la désapprobation est toujours très facile) ou on tente de limiter les risques inhérents à leur prise de drogues, notamment en donnant des conseils simples mais utiles à court terme*». Modus Vivendi tente, par exemple, de «repérer» les consommateurs chez qui «l'expérience» (la prise, l'injection...) ne se déroule pas de manière optimale. Ceci, afin de les rassurer, de les pousser à se reposer, à bien respirer ; à se réhydrater surtout, car de nombreuses substances (mêlée à la chaleur des lieux publics, salles de concerts...) entraînent une déshydratation parfois dramatique.

«Vous voulez inciter les jeunes à se droguer !»

Depuis 1996, Modus Vivendi développe avec des partenaires de terrain un projet de vente en pharmacie du stérifix, un kit contenant 2 seringues, 2 flapsules d'eau stérile, 2 tampons désinfectants et une brochure de conseils. Par cette intervention, il est possible de sensibiliser également les pharmaciens à la réduction des risques. Cela excite les reproches, entendus parfois, de ceux qui décidément ne goûtent pas trop le travail de protection médico-sociale : «*Puisque la question du caractère potentiellement incitatif brûle les lèvres de toutes les personnes qui doutent de la réduction des risques liés à l'usage de drogues, en réponse je fais, moi aussi, une analogie avec le problème de la sécurité routière. Posez-vous simplement cette question : Circulez-vous*

plus rapidement en voiture parce qu'on vous oblige à porter une ceinture de sécurité ?».

Les interventions en milieu festif : le «testing»

Les interventions en milieu festif, déjà évoquées, peuvent se dérouler lors de soirées, de rave, de techno parade ou d'un Festival de musique (surtout le festival de Dour, cheval de bataille de Modus Vivendi). Parmi d'autres tâches, comme la distribution de matériel d'information, de préservatifs et de lubrifiants et l'échange gratuit de seringues : le testing de pilules. Ce «testing», encore peu répandu, est une méthode de réduction de risques pour les consommateurs de ce qu'on appelle «les nouvelles drogues synthétiques» et qui leur permet de ne pas consommer n'importe quoi. Les nouvelles drogues de synthèse comme l'XTX et le MDMA entrent dans les mœurs. Ressemblant à des pilules médicamenteuses, elles offrent un aspect «banalisé» à la consommation. Le «petit problème» est que les substances psycho-actives contenues à l'intérieur ne sont pas toujours stables dans leur biodisponibilité.

Les «testeurs» de Modus Vivendi vont dès lors proposer de déterminer la composition de ce que les fêtards s'appêtent à avaler. Une manière de les responsabiliser dans leur consommation. Répandu aux Pays-Bas ou en France, le testing n'est pas très courant dans notre pays. Du côté francophone, l'asbl Modus Vivendi le pratique depuis plusieurs années au festival musical de Dour et, depuis juin, a reçu la permission de l'étendre à d'autres activités. Toutefois, la méthode n'a pas vraiment la cote chez nous, les instances judiciaires l'assimilant souvent à de l'incitation à la consommation (encore !).

Fabienne Hariga ne considère pas le testing comme la panacée, mais comme un outil parmi d'autres, dont l'utilité est d'ailleurs autant de déterminer la composition d'un cachet ... que de permettre -surtout- d'établir le contact avec les consommateurs.

Fabienne Hariga, finalement, évolue de façon somme toute posée et raisonnable entre les deux «pôles» : la répression aveugle (oh combien hypocrite) de la plupart des pays européens, et une certaine libéralisation dans certains pays nordiques et au Portugal :

«J'observe depuis longtemps les diverses politiques nationales en matière de drogues, et ce dans tous les pays du monde... qui en ont une. L'idéologie prohibitionniste et répressive n'a jamais donné de résultats probants, comme une réduction ou un arrêt des consommations et/ou une plus grande sécurité des usagers et des non-usagers. Au contraire, les consommateurs stigmatisés sont alors parfois amenés à consommer dans de mauvaises conditions ou dans une grande insécurité, notamment financière, qui les poussera ensuite à évoluer peut-être vers la criminalité afin d'assurer leur propre consommation. Il ne s'agit pas d'une position isolée : toutes les études démontrent la faillite et la stérilité des idéologies prohibitionnistes».

Pas encore découragée, la femme continue à enfoncer le clou de l'accompagnement contre vents et marées... populistes. «Il faut passer par la porte étroite» écrivait André Gide...

Pour lire un peu sur le sujet ...

“Prévenir les toxicomanies”

Sous la direction d'Alain Morel, Editions Dunod, 2004.

En marge de ce portrait, certain(e)s seront sans doute intéressé(e)s par une analyse plus poussée de la problématique des assuétudes, un sujet peu prisé par les médias ! L'ouvrage d'Alain Morel, psychiatre spécialisé en toxicomanie et directeur du «Trait d'union», un centre spécialisé de la région parisienne, est «le» livre à lire en 2004.

Morel, avec F. Hervé et B. Fontaine, souligne que si la prévention des abus de substances psycho-actives est, depuis des décennies, affichée comme une priorité politique, et si elle motive des campagnes d'informations publiques (et la multitude d'actions qui s'en réclament), jamais les usages de drogues (licites et illicites) ne se sont autant répandus... ni la tentation de la répression qui «va avec».

Parallèlement, la confusion règne dans les idées comme dans les actions.

Devant un tel bilan, Morel s'interroge sur les raisons de cet échec et tente d'ouvrir de nouvelles pistes afin de rendre la prévention plus cohérente et efficace.

Cet ouvrage interroge aussi les fondements éthiques d'une entreprise qui vise à empêcher ou contrôler des conduites individuelles de modification de ses propres états de conscience. Pour ce faire il analyse les divers modèles et méthodes d'intervention. Il a l'ambition de jeter les bases d'une approche transdisciplinaire qui intégrerait la dimension sociale, souvent réduite au profit des aspects psycho-pharmacologiques.

L'objectif est donc pragmatique : proposer un guide à tous ceux qui ne se satisfont pas des lieux communs sur «La Drogue» et «Les Toxicomanes» et qui désirent s'impliquer avec sérieux dans la prévention : professionnels, ou simples citoyens. Comme le livre date de 2004, les approches les plus novatrices sont reprises.

Modus vivendi asbl

Avenue Emile de Béco 67 - 1050 Bruxelles
Tél. 02 644 22 00 - fax 02 644 21 81
E-mail : Modus.vivendi@skynet.be
Site web : [Http://www.modusvivendi-be.org](http://www.modusvivendi-be.org)

ÉCRIVAINES AFRICAINES

(...) on s'extasie devant nos œuvres qui ne sont pas des chefs-d'œuvre : «Comment peut-on être persan ?»

Mouloud FERAOUN (*La littérature algérienne, 1957*)

Samedi 14 février 2004, 14 heures, sous la Pyramide de la place Rogier, dans une chaleur moite, il faut s'armer de patience pour faire dédicacer à l'encre mauve son exemplaire du «Ventre de l'Atlantique» (1).

Enfin Fatou DIOME vous sourit, vous trousse une phrase de son cru et le charme vous re-prend. A nouveau vous naviguez au fil des pages de cet extraordinaire roman, sans tabou ni concession mais toujours stylé, du mythe migratoire.

Épinglons une phrase racée, parmi tant d'autres, pour vous mettre le lait à la bouche : «*La gauche reste notre mère à nous, les humbles, mais c'est une mère qui trop souvent nous refuse son lait et se contente d'exhiber ses beaux seins.*».

Dans la cinquantaine de notices biographiques du savant «Littérature africaine» (2), publié en 1987, on ne relève que deux femmes (dont Mariana Bâ décédée en 1981).

Or, à considérer ce XXI^{ème} siècle naissant, les lettres africaines se déclinent au féminin.

Pas l'ombre d'un doute pour les récits : de la dénonciation de l'esclavage domestique par la Togolaise Henriette AKOFA (3) à celle de la condition d'enfant soldat par China KEITETSI (4), d'origine ougandaise, sans oublier le témoignage de Yolande MUKAGASANA (5), survivante du génocide rwandais, ce genre narratif prospère.

Quant aux œuvres romanesques, outre notre promiseuse et souriante Sénégalaise de la Pyramide, on ne peut passer sous silence la vertigineuse production, plusieurs fois couronnée, de Calixthe BEYALA, née au Cameroun.

«Femme nue, femme noire» (6) est-il le premier livre érotique de la plume d'une femme africaine, d'une Anaïs Nin méridionale ressuscitée ? Certainement pas, Beyala se métamorphose plutôt en divine marquise et nous donne un conte moral. Écoutons Irène, son héroïne : «*Je revendique une morale de l'excès, de la luxure et de la débauche.*» ou encore «*J'aime le désespoir ... Il ne faut pas faire des choses médiocres.*».

Biographies, fictions, contes ... et même le roman policier avec la Malienne Aïda Mady DIALLO (7).

Ce foisonnement d'auteurs remarquables, plongez-y, lisez leurs nouvelles en ligne sur www.arts.uwa.edu.au (le titre du site est plus éloquent que l'adresse : lire les femmes écrivains et les littératures africaines).

Cette qualité sera-t-elle distinguée ?

La consécration suprême, le Nobel de littérature, laisse songeur. Une femme africaine ... blanche, Nadine GORDIMER (8) l'a obtenu en 1991. Deux ans plus tard, le jury choisissait une noire ... américaine, Toni MORRISON dont le propos éclairera utilement notre réflexion : «*(...) je suis un écrivain noir qui se débat*

avec et à travers un langage qui peut évoquer et renforcer puissamment des signes cachés de supériorité raciale, d'hégémonie culturelle (...). Ma vulnérabilité serait de rendre la noirceur romantique plutôt que de la diaboliser ; d'avilir la blancheur au lieu de la réifier.» (9).

Les académiciens suédois, qui ont néanmoins consacré les lettres africaines «noires» avec le dramaturge nigérian Wole SOYINKA en 1986, me rappellent donc que j'ai intentionnellement omis de définir le champ de la littérature africaine ; problème peu soluble dont d'autres se préoccupent avec science (10).

«*Quand t'auras le Nobel, très chère, n'oublie pas tes tout dévoués !*» disent à Eve-Marie les premiers témoins de ses velléités littéraires (11).

Cependant, cinq ans plus tôt, Beyala avait rédigé le dialogue suivant entre Sorraya et Assèze :

«(S) - *Ton avis ne compte pas. Je veux devenir célèbre, un point c'est tout !*

(A) - *Je me demande bien comment tu vas faire. Tu es noire, tu es femme ... Trop de handicaps pour la route.*» (12).

Bonne lecture !

(1) DIOME, F., *Le ventre de l'Atlantique*, Paris, Anne Carrière, 2003.

(2) CHEVRIER, J., *Littérature africaine*, Paris, Hatier, 1987.

(3) AKOFA, H., *Une esclave moderne*, Neuilly-sur-Seine, Michel Lafon, 2000.

(4) KEITETSI, Ch., *La petite fille à la Kalachnikov*, Bruxelles, Ed. Complexe - GRIP, 2004 (éd. danoise orig. : 2002).

(5) MUKAGASANA, Y., *N'aie pas peur de savoir*, Paris, Laffont, J'ai lu, n° 5453, 1999.

(6) BEYALA, C., *Femme nue, femme noire*, Paris, Albin Michel, 2003.

(7) DIALLO, A. M., *Kouty, mémoire de sang*, Paris, Gallimard, Série Noire, n° 2641, 2002 (éd. orig. : Bamako, 1998).

(8) De nombreux ouvrages de Nadine Gordimer ont été publiés dans la collection 10 / 18 : *Feu le monde bourgeois*, *Histoire de mon fils ...*

(9) Extrait de la préface de l'abscons *Playing in the dark* (en fait quatre conférences données à Harvard ; 10 / 18, n° 2643) ; pour découvrir Toni Morrison, lire de toute urgence son chef-d'œuvre : *La chanson de Salomon* (10 / 18, n° 2509).

(10) Voir HAUBRUGE, P., *Cette littérature africaine qui n'existe pas ...*, supplément MAD (p. 2), *Le Soir*, Mercredi 12 juin 2002. Pour les plus curieux, voir également l'excellent article de Valérie Marin La Meslée dans le Magazine littéraire de mai 2002 (n° 409, pp. 98 - 103).

(11) BEYALA, C., *Amours sauvages*, J'ai lu, n° 5752, 2000 (éd. orig. Albin Michel, 1999) : p. 113.

(12) BEYALA, C., *Assèze l'Africaine*, J'ai lu, n° 4292, 1996 (éd. orig. Albin Michel, 1994) : p. 100. Plusieurs autres romans du même Auteur sont aussi disponibles en J'ai lu : *Le petit prince de Belleville*, *Les honneurs perdus*, *La petite fille du réverbère ...*



"Je veux devenir célèbre, un point c'est tout!"

*"Je me demande bien comment tu vas faire. Tu es
noire, tu es femme... Trop de handicaps sur ta route."*

FEMMES IMMIGRÉES, FEMMES ISOLÉES ?

Deux associations parmi d'autres, à Schaerbeek, développent vaille que vaille des projets sociaux et culturels. Remarquables. Comme le sont la solidarité et le dévouement des personnes impliquées, tellement habituées à devoir improviser en fonction de l'insuffisance de leurs moyens et de la diversité des problèmes qui surgissent quotidiennement, qu'elles en sont devenues ingénieuses, pour ne pas dire expertes au fil des années. C'est le cas d'Agnès Derynck, leur pilier, qui nous parle du «GAFFI» (Groupe d'Animation et de Formation pour Femmes Immigrées) et de la maison d'enfants «Les Amis d'Aladdin». Avec le sentiment que la problématique de l'insertion des femmes empire.

Dans les années soixante, les travailleurs immigrés arrivaient en Belgique, suite à des accords bilatéraux entre pays. Dans les années 70, notamment pour faire face au déclin de la démographie, le regroupement familial permettait aux familles turques et marocaines d'être réunies. Les femmes immigrantes qui rejoignaient leur mari ne travaillaient pas. Elles développaient des activités autour de leur foyer. Depuis 1990, on observe que de plus en plus de femmes arrivent en Belgique, parfois seules, parfois accompagnées de leurs enfants. Etant responsables du ménage et vivant dans une misère croissante, ces femmes n'ont souvent pas d'autre choix que celui d'émigrer, à la recherche d'une situation meilleure...

La vague de migrations féminines enregistrée ces dernières années est surtout due à la dégradation des structures sociales, à la crise économique avec en cortège toutes les formes de violence selon les circonstances : pauvreté, misère, abus, non-respect des droits de l'homme, guerre, dégradation de l'environnement...

Les femmes, plus particulièrement, envisagent l'émigration comme stratégie et une réponse à une situation difficile dans le pays du départ. L'émigration est un appel pour une vie meilleure, non pas pour soi comme l'expriment la plupart du temps les femmes, mais pour les enfants, pour ceux qui représentent l'avenir. Dès leur arrivée, et souvent pendant des années, ces mêmes personnes se retrouvent souvent confrontées aux dures réalités

Les femmes migrantes ont le désir de s'en sortir, d'aller de l'avant, de se battre contre la précarité, la solitude, la difficulté de dénouer les drames conjugaux ; le désir de protéger les enfants coûte que coûte.

de l'immigration qui se concrétisent parfois par de nouvelles formes de discriminations lors de la recherche d'un emploi, d'un logement, de l'obtention d'une reconnaissance de compétences ou pour l'accès à des formations.

Etes-vous optimiste ou pessimiste face aux perspectives d'avenir des femmes immigrées en Belgique?

Au GAFFI, nous voulons briser cette logique de discrimination en reconnaissant tout d'abord aux personnes leurs compétences et en revendiquant avec elles une place dans la société qui est désormais aussi la leur.

Proches des personnes que l'exclusion menace un peu plus qu'à l'ordinaire parce qu'immigrées, parce que femmes, parce qu'habitantes d'un quartier moins favorisé. Nous saisissons chaque opportunité pour qu'elles deviennent des porte-parole de leurs difficultés et de leurs aspirations, que ce soit par l'expression verbale ou par l'écrit...

Les femmes migrantes ont le désir de s'en sortir, d'aller de l'avant, de se battre contre la précarité, la solitude, la difficulté de dénouer les drames conjugaux ; le désir de protéger les enfants coûte que coûte. Cela revient comme un leitmotiv dans leurs propos. Il leur est donc nécessaire de pouvoir se réunir, de confronter leurs expériences et de retrouver des solidarités qui peuvent leur permettre d'aller de l'avant. En ce sens, le GAFFI, comme toutes les autres associations de femmes, joue un rôle important en tant que lieu de rencontres et d'échanges.

Quel est votre parcours au GAFFI ?

Le GAFFI est l'une des premières maisons de femmes immigrées, créée en 1978 et installée depuis 1986 dans les locaux actuels. Au début, j'y travaillais seule pour environ trente personnes, au premier étage et dans un grenier aménagé de la rue de Potter. Je faisais un mi-temps là et l'autre mi-temps dans une association pédagogique d'accueil pour jeunes immigrants. J'ai travaillé à temps complet au GAFFI au bout d'un an. Nous avons alors déménagé rue Verte où venaient surtout des familles turques et arabes, formant à l'origine un groupe de développement. Au démarrage, le choc des cultures était violent.

Vous avez eu besoin d'être aidée ?

Le GAFFI est une section locale de l'asbl Culture et Développement, fondée en 1973 sous l'impulsion des groupes de base bruxellois et wallons, et qui est reconnue comme centre d'Education Permanente.

Dès la deuxième année d'existence du GAFFI, une deuxième personne d'origine marocaine a été engagée et, deux ans après, nous avons obtenu des contrats CST (ACS actuellement) via la Région bruxelloise.

Les activités se diversifiaient en réponse aux demandes et leur fonctionnement s'est vite instauré en autogestion, de façon informelle.

C'est dans les années 90 que le GAFFI s'est vraiment développé, avec l'arrivée des nouveaux moyens financiers du FSE, pour l'insertion socioprofessionnelle, et des nouveaux postes ACS. L'association s'est constituée en asbl en 1994.

Si nous avons pu faire évoluer notre champ d'action, c'est aussi grâce aux multiples partenariats qui se sont construits au fil des années. Citons le Réseau Coordination Enfance, les associations voisines et l'école Ste-Marie Fraternité au niveau de l'accueil extrascolaire, Culture et Développement, la Cobeff, Cenforgil, la Febisp, les associations du quartier, Lire et Ecrire, le CFIP, le Planning Familial et le Centre Culturel de Schaerbeek au niveau des secteurs de l'éducation permanente et de l'insertion socioprofessionnelle.



Deux cents adultes et septante enfants fréquentent régulièrement l'association et on dénombre actuellement plus de vingt nationalités. Dans ce formidable creuset interculturel, nous faisons de la différence une richesse et nous expérimentons chaque jour un peu plus le vivre ensemble dans la diversité.

Les femmes venaient avec leurs enfants ?

Dès le début du GAFFI, elles ont demandé à l'association un soutien pour leurs enfants à travers la création d'une école de devoirs, mais aussi d'ateliers d'expression et de découvertes. Les femmes migrantes sont souvent le moteur du processus d'intégration de leurs familles puisqu'elles assurent l'éducation de leurs enfants. Les mamans l'ont bien compris, elles qui n'ont parfois pas eu la chance d'avoir accès à l'éducation.

Que faites-vous, au GAFFI ?

Dès le début, le GAFFI s'est attaché à répondre aux besoins des femmes et des enfants pour qui peu de choses étaient prévues en matière d'accueil, d'information et de formation. L'atelier de couture, les cours de français et d'alphabétisation ont favorisé les premières rencontres. Puis à la demande des femmes, les activités pour les enfants ont été organisées.

Actuellement, le GAFFI est structuré en trois secteurs organisés selon les motivations du public. Le secteur qu'on appelle secteur de l'éducation permanente accueille surtout des femmes qui sont dans un processus d'alphabétisation. Elles aspirent à une meilleure maîtrise du français pour accéder à plus d'autonomie.

Le secteur de l'Insertion Socioprofessionnelle développe avec des personnes demandeuses d'emploi des formations de base conduisant à l'emploi ou à la préparation d'une qualification professionnelle. Le projet d'autonomie est alors plus concrètement lié à l'emploi. Quant

aux enfants de 6 à 12 ans, ils sont accueillis pour des activités extrascolaires, école de devoirs et ateliers d'expression, et ce depuis 1980. Les pionniers de l'extrascolaire dans le quartier sont désormais des adultes que nous croisons parfois encore.

Cette répartition en secteurs implique une organisation et des objectifs particuliers, ce qui n'empêche cependant pas une philosophie commune dont les grands principes se rattachent aux axes définis dans le contexte de l'éducation permanente : conscientiser, participer, être

acteur de changement.

Le GAFFI est un lieu de rencontre et d'accompagnement où le chemin individuel est nourri de l'échange avec d'autres. Il accueille des femmes pour qui les problématiques ont certes changé au cours des années mais qui, en tant que femmes et immigrées, sont confrontées à des difficultés particulières. Elles ont besoin d'un lieu tel que le GAFFI pour se retrouver, échanger leurs expériences, rompre la solitude et créer de nouvelles amitiés.

Deux cents adultes et septante enfants fréquentent régulièrement l'association et on dénombre actuellement plus de vingt nationalités. Dans ce formidable creuset interculturel, nous faisons de la différence une richesse et nous expérimentons chaque jour un peu plus le vivre ensemble dans la diversité.

suite page 36

Et les très jeunes enfants, vous pouviez vous en occuper aussi ?

Avec l'arrivée des formations d'insertion socioprofessionnelle dans les années 90, nous étions confrontés à la demande des femmes de faire quelque chose pour l'accueil des tout petits.

La politique d'intégration et d'emploi ne prenait pas en compte la problématique d'accueil des enfants en bas âge. On contraignait les femmes à se former, à chercher un emploi... sans tenir compte de cet aspect.

Les places en crèche étaient et sont toujours insuffisantes. Les solutions de garde étaient souvent trop coûteuses et face à cette situation, les femmes étaient souvent obligées de «bricoler» un système de garde au détriment du bien-être de l'enfant et de la tranquillité des parents.

Vers les années 92-93, nous avons, avec les femmes, au sein du GAFFI puis à la chaussée de Haecht, démarré un accueil des enfants dans des conditions difficiles. Nous avons recherché des subsides auprès de la Cocof, de l'ONE et de la commune. Nous avons dû nous battre pour créer une structure d'accueil d'enfants qui répondait à de vrais besoins de notre public. Durant quelques années, cet accueil a fonctionné en partenariat avec le CPAS de Schaerbeek. Enfin, en 1997, la structure est devenue autonome. La maison d'enfant «Les Amis d'Aladdin» était née.

Vous avez trouvé une identité et un lieu stable pour le GAFFI ?

Nous ne nous trouvons pas mal rue de la Fraternité, la bien nommée. Quant à notre identité, elle s'est développée dans une ambiance multiculturelle, ponctuée d'histoires, de projets et de fêtes, en lien avec d'autres réseaux ou associations. L'expression et la formation y ont trouvé des chemins multiples et c'est à leur croisée que se sont constitués des groupes qui se sont alors orientés vers l'éducation permanente, l'insertion socioprofessionnelle ou le secteur des enfants. Les besoins de qualification d'un public peu scolarisé demeurent énormes. Dès le début, le GAFFI a fait sien la devise de Paulo Freire pour qui «Lire le monde est un acte antérieur à la lecture de la parole» et depuis plus de vingt-cinq ans, adultes et enfants y lisent le monde ensemble durant les cours d'alphabétisation et de français, les ateliers d'expression, dans un Réseau d'Echanges de savoirs, les ateliers de calcul ou d'écriture, les séances d'information, les cours de vie sociale, de théâtre, de peinture, de couture, les sorties, ... L'école de devoirs organisée trois fois par semaine accueille les enfants qui viennent en majorité de l'école voisine. Le GAFFI est un centre de formation avant tout, pas un service social.

En 1997 s'est donc créée l'association des «Amis d'Aladdin» ?

A la demande insistante de parents en formation qui ne pouvaient suivre leurs cours en l'absence de solutions de garde pour leurs jeunes enfants, un projet de halte-garderie a fait ses premiers pas dès 1994 au 212, chaussée de Haecht. C'est devenu une asbl fondée non seulement par le GAFFI mais aussi avec la COBEFF (Coordination Bruxelloise pour l'Emploi et la Formation des femmes) et la Maison de Quartier d'Helmet. Elle emploie environ douze personnes dont sept puéricultrices à temps plein, une diplômée en psycho, une autre en comptabilité et des postes ACS. Alors qu'elle était reconnue pour accueillir 24 enfants au départ, elle a été élargie à 30. Ce sont, pour la plupart, des enfants de familles précarisées. De femmes seules,



dépendantes du CPAS, au vécu parfois très lourd. De parents en recherche d'emploi qui multiplient les démarches auprès d'employeurs et de multiples administrations en raison de leur statut. L'accueil des parents est aussi important que la prise en charge des enfants.

Des enfants de quel âge ?

De 0 à 3 ans et, en extrascolaire, de 3 à 6 ans. Ceux-ci pendant les vacances aussi. La priorité est accordée, par souci d'égalité des chances, à un public dont la situation sociale et professionnelle est caractérisée par une série de phénomènes d'exclusion. Un public qui n'est pas prioritaire dans les crèches traditionnelles, parce qu'il ne travaille pas.

«Les Amis d'Aladdin» mène aussi une action dans le quartier ?

Elle découle presque naturellement de ses principales activités. Cette maison est un espace de rencontre, de convivialité et de participation ouvert aux habitants du quartier, avec une attention particulière pour les publics isolés, entre autres les personnes âgées, les femmes seules avec enfants.

Les participants sont également très actifs au niveau culturel. Leurs réalisations sont nombreuses et aussi originales que peu médiatisées !

C'est vrai. Cela a débuté, je crois, avec des puzzles en tissu. Plus tard, en 2001, une fresque appelée «Les mains de l'espoir» a été réalisée, porteuse de messages de paix et de respect, avec d'autres associations et écoles du quartier ; un comité de quartier a été créé ; le coin a été embelli, les ordures ont déménagé, les personnes de la commune ont installé un banc, des bacs de fleurs que les habitants entretiennent ... Ce sont de petits aménagements immensément importants !

Un CD a également vu le jour, réalisé par les parents, l'équipe et beaucoup d'amis de l'association : des «Berceuses et chants d'enfants» de quelques pays du monde. Les chansons étaient accompagnées d'une brochure où se trouvaient retranscrits les textes, multilingues et parfois très difficiles à traduire à cause de la langue parlée, textes illustrés par des dessins.

En 2003, un livre de «Contes et proverbes», avec une superbe mise en page par des étudiants, a été publié. Les textes ont été reproduits sur fond de tissus des pays d'origine de ces contes et proverbes. Un sacré travail !

Pour la fin de cette année s'annonce un projet de livre de recettes de cuisine multiculturelles, à partir de la nourriture de base. J'ajoute, parce que c'est un événement à chaque fois, que le jour

de la fête des pères, un voyage est organisé avec les femmes, les enfants et les papas, emmenés par quatre autocars où règne une ambiance formidable! Toutes ces activités sont évoquées dans le journal «Paroles d'Aladdin».

Et les projets culturels du GAFFI ?

Nos cours d'expression orale débouchent sur une représentation théâtrale en collaboration avec la Compagnie Maritime. En 2002, nous avons voulu marquer la journée Internationale des femmes par la création d'un patchwork. Tous les talents se sont donné rendez-vous pour créer, à partir du calque des mains de chacune, un dessin et une parole de paix. Tous les tissus ont ensuite été assemblés pour former un immense patchwork, multilingue et multiculturel. Créé dans le cadre de l'opération de sensibilisation à la paix «Les mains de l'espoir» menée par l'asbl Afous, il a ensuite voyagé d'institution en institution. Il est revenu sur les murs du GAFFI au moment des fêtes de quartier ou pendant la manifestation contre la guerre en Irak. Des ateliers d'écriture produisent chaque année une brochure avec les textes, parfois très touchants et poétiques, écrits par les femmes participantes. Une chorale multiculturelle a été mise sur pied lors du 20^e, puis du 25^e anniversaire du GAFFI. Des fresques murales ont été réalisées avec l'aide d'une artiste... Et nous avons encore d'autres projets culturels et artistiques pour l'avenir.

Pour votre 25^e anniversaire, vous avez aussi publié, au mois de juin dernier, le recueil «Femmes en toutes lettres»...

C'est exact. A travers les textes des femmes, nous avons voulu donner un aperçu de leurs difficultés et de leurs espoirs. Nous avons opté pour une présentation sous forme d'abécédaire. De A, comme Apprendre, à Z comme (ex-)Zaire, nous invitons le lecteur à parcourir l'alphabet en tournant par l'intermédiaire de chaque lettre une page sur une thématique vécue, et pour laquelle nous souhaitons mettre en exergue une parole de femme, une explication ou une revendication. Choisir le mot qui illustre une lettre représentait sûrement la tâche la plus difficile. **Les textes que ces femmes nous confient avec pudeur et émotion, et souvent dans un élan de révolte, sont autant de clés de compréhension de ce qui se joue ici ou ailleurs.** Paulo Freire, le pédagogue qui a mis en avant la dimension sociale et politique de l'acte d'éduquer, a aussi écrit : «L'espérance toute seule ne transforme pas le monde et agir sur la base de cette naïveté est le meilleur moyen de tomber dans le désespoir, le pessimisme ou le fatalisme. Mais se priver de l'espérance dans la lutte pour améliorer le monde est une illusion frivole. (...) Car l'espérance est une nécessité ontologique qui a besoin de s'ancrer dans la pratique, de façon à se concrétiser en réalité historique.» Cette brochure est aussi un acte d'espérance.

Etes-vous entendues par le pouvoir politique ?

Nous estimons que le travail que nous accomplissons au quotidien devrait recevoir davantage de reconnaissance de la part des pouvoirs publics et des politiques. Des incertitudes existent aussi quant aux orientations politiques futures : l'incertitude des subsides du Fonds Social Européen pour les formations en insertion socioprofessionnelle à partir de 2006, la survie du FESC

(Fonds d'Equipeement des Services Collectifs), la mise en application de différents décrets et textes concernant l'éducation permanente, l'accueil extrascolaire, les programmes d'insertion sociale...

Il ne nous paraît pas logique, en effet, que nos actions soient fragilisées par des incertitudes financières et une complexité administrative croissante. **Un soutien structurel suffisant devrait pouvoir assurer la pérennisation des activités que nous avons mises en place. Il est primordial pour une association comme la nôtre de recentrer l'attention et l'énergie sur les aspects pédagogiques du projet et la prise en considération des besoins de notre public en ayant la possibilité de rester à l'écoute et d'être inventifs.**

A terme, nous souhaitons bien sûr que la situation sociale et économique des personnes s'améliore et que nos services soient de fait rendus moins nécessaires. Malheureusement, nous constatons pour l'instant que la demande s'accroît et que nous sommes dans l'obligation de refuser des personnes qui se présentent au GAFFI et aux Amis d'Aladdin, faute de places.

L'octroi de moyens et la garantie de conditions de travail suffisamment stables devrait pouvoir faciliter le travail des associations et leur permettre de développer des projets à long terme pour les enjeux de demain. Soutenir les associations comme la nôtre, c'est aussi soutenir la construction d'une société démocratique, interculturelle et participative.

Le GAFFI

rue des Palais, 68 à 1030 Bruxelles
Tél. 02 221 10 10 (ouvert de 8h à 18h)
Email : gaffi@belgacom.net

Les AMIS D'ALADDIN

rue Destouvelles, 18 à 1030 Bruxelles
Tél. 02 203 95 84 (ouvert de 7h30 à 17h30)

A black and white photograph of a narrow, rocky canyon. The walls are steep and textured with shadows and highlights. A path or road leads from the foreground towards a bright light source at the far end of the canyon, creating a strong sense of perspective and depth. The overall mood is one of a journey or a path leading to a bright future.

“

Sortir de l'isolement social implique que soit prise en compte la dimension personnelle et individuelle des trajectoires et des projets de vie. Cela implique également que soit travaillée la dimension relationnelle et communautaire du vivre ensemble.

”

Le CDCS c'est...



1

Plus de 9000 associations et autres organismes bruxellois actifs dans le secteur social et de la santé repris dans une base de données. Outre des informations telles que leurs coordonnées et activités, celle-ci gère également de nombreux documents s'y rapportant tels que leur statuts et brochures de présentations.

- Un fichier des acteurs, personnes, ressources et partenaires.
- Un fonds documentaire comprenant: des milliers d'articles issus de la presse ou de revues spécialisées, des ouvrages, des rapports de recherche, des rapports d'activités, des brochures, des actes de colloques, séminaires, des répertoires...

2

www.cdcs.irisnet.be



3

Un outil "passeur de frontières". Service d'information bilingue, le CDCS permet un accès facile et rapide aux informations, initiatives et professionnels de l'action sociale tant francophone que néerlandophone et bilingue à Bruxelles

4

Une équipe à votre service du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et les après-midi sur rendez-vous.



Centre de Documentation et de Coordination Sociales

Avenue Louise 183 - 1050 Bruxelles - Tél. 02 511 08 00 - Fax 02 512 25 44

E-mail: info.cdcs@cdcs.irisnet.be - <http://www.cdcs.irisnet.be>

ABAKA ASBL
 ACTION VIVRE ENSEMBLE
 ARÉMIS - CITÉ SÉRINE
 ASSOCIATIF FINANCIER
 ASSOCIATION POUR LE VOLONTARIAT
 ASSOCIATION CHRÉTIENNE DES INVALIDES ET DES HANDICAPÉS
 ASSOCIATION DES CENTRES ET SERVICES BRUXELLOIS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
 ASSOCIATION DES ERGOTHÉRAPEUTES
 ASSOCIATION DES MAISONS D'ACCUEIL
 ASSOCIATION DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES
 ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AIDE AUX HANDICAPÉS MENTAUX
 ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNAUTÉS ÉDUCATIVES
 ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'ÉTUDE DU VIEILLISSEMENT
 BRUXELLES ASSISTANCE - 3IÈME MILLÉNAIRE
 BRUXELLES LAÏQUE
 CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE
 CENTRE DE COORDINATION DE SOINS ET SERVICES À DOMICILE INDÉPENDANTS
 CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES
 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN ANIMATION SOCIALE
 CENTRE DE SERVICES ET SOINS À DOMICILE
 CENTRE DE TÉLÉ-ACCUEIL DE BRUXELLES
 COORDINATION BRUXELLOISE DES INSTITUTIONS SOCIALES ET DE SANTÉ
 COORDINATION LAÏQUE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ
 ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS
 ENTRAIDE DES MAROLLES
 EQUIPES D'ENTRAIDE
 ESPACE P
 FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES INSTITUTIONS POUR TOXICOMANES
 FÉDÉRATION BRUXELLOISE FRANCOPHONE DES ORGANISMES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE
 FÉDÉRATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL
 FÉDÉRATION DES CENTRES DE SERVICE SOCIAL MUTUALISTES BRUXELLOIS
 FÉDÉRATION DES INITIATIVES ET ACTIONS SOCIALES
 FÉDÉRATION DES INSTITUTIONS MÉDICO-SOCIALES
 FÉDÉRATION DES MAISONS DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE
 FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES ET DES COLLECTIFS DE SANTÉ
 FÉDÉRATION DES MUTUALITÉS SOCIALISTES DU BRABANT - SERVICE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 FÉDÉRATION DES SERVICES BRUXELLOIS D'AIDE À DOMICILE
 FÉDÉRATION LAÏQUE DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL
 FÉDÉRATION NATIONALE DE PROMOTION DES HANDICAPÉS
 FÉDÉRATION SOCIALISTE DES PENSIONNÉS
 FONDATION JULIE RENSON
 FONDS DES AFFECTIONS RESPIRATOIRES
 FONDS DU LOGEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
 FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
 GRANDIR ENSEMBLE
 HAUTE ECOLE CATHOLIQUE CHARLEROI-EUROPE - INSTITUT CARDIJN
 HAUTE ECOLE ICHEC - ISC SAINT-LOUIS - ISFSC
 HAUTE ECOLE LIBRE DE BRUXELLES ILYA PRIGOGINE - DÉPARTEMENT SOCIAL
 HAUTE ECOLE PAUL-HENRI SPAAK - DÉPARTEMENT SOCIAL
 INFOR-HOMES
 INFOR-JEUNES BRUXELLES
 LE NID
 L'ESCALE
 LIGUE BRAILLE
 LIGUE BRUXELLOISE FRANCOPHONE POUR LA SANTÉ MENTALE
 LIGUE DES FAMILLES - BRUXELLES
 LIRE ET ECRIRE BRUXELLES
 LOGER JEUNE À BRUXELLES
 MUTUALITÉ SAINT-MICHEL
 PERSPECTIVE ASBL
 PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLES BRUXELLES
 PROXIMITÉ ET SANTÉ
 R2 PROFILÉURS DE PROJETS
 SERVICE LAÏQUE D'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF - AIGUILLAGES
 SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX PERSONNES
 SERVICE POUR LA TRANSFORMATION, L'INNOVATION ET LE CHANGEMENT SOCIAL
 SOINS CHEZ SOI
 SOLIDARITÉS NOUVELLES
 SOS JEUNES
 SYNDICAT DES LOCATAIRES
 SYNERGIE
 UNION CHRÉTIENNE DES PENSIONNÉS - BRUXELLES

